

Entreprises magazine

Numéro 116 – Novembre/Décembre 2022 – 8 EUR



**L'ambition
environnementale**
Dossier pages 27 - 72



THE
NEW

iX1



 DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Informations environnementales : bmw.lu

17,4-18,4 KWH/100KM • 0 G/KM CO₂ (WLTP)

#bornelectric



News

4 Brèves

Formation tout au long de la vie

18 Le développement des compétences, levier stratégique pour l'entreprise

Carte blanche

20 Kënn et zu engem méiglech ëmgedréite Wärungs-krich tëscht FED an EZB?

Communication

21 5 conseils pour rendre son événement plus inclusif

Entreprendre au féminin

22 Véronique Bourgeois – « J'aime relever de nouveaux défis »

24 La prise d'un congé parental influe-t-elle sur le salaire des mères après l'accouchement ?

26 6^e édition de l'Orange Week – Dites non à la violence sexiste

Dossier L'ambition environnementale

27 Douche ou bain ? Voiture ou train ? 21 degrés ou moins ? – Et pour vous ? Résultats du sondage réalisé en octobre 2022 sur le site lesfrontaliers.lu

28 Le Luxembourg dans le top 10 des pays les plus durables au monde. Vraiment ?

30 La budgétisation verte : un outil prometteur

32 La transition énergétique, un défi aux multiples facettes

34 Le télétravail, la crise énergétique et la sous-estimation des impacts

36 Le PNEC, pierre angulaire de la transition écologique luxembourgeoise

38 Un partenaire expert pour la transition énergétique des entreprises

40 La technologie, levier de la transition

41 POST Telecom, concepteur de solutions IoT

42 Plan National de Mobilité 2035 – « Passer d'une logique de rattrapage à une logique d'anticipation »

43 ALD Automotive – La mobilité en mode mix

44 L'artisanat, prêt pour l'écomobilité ?

46 Le Bilan Carbone®, 1^{er} pas vers la décarbonation de votre entreprise

48 Le *paperless* en entreprise : retour sur expérience

49 Des labels pour les entreprises responsables

51 LuxFlag, au cœur de la labellisation ESG au Luxembourg

59 PreZero Lamesch, un acteur essentiel dans l'économie circulaire !

60 Que deviennent les appareils électriques et électroniques ?

62 La lutte citoyenne contre le réchauffement climatique

63 Participation citoyenne et marketing territorial font-ils bon ménage ?

65 *Clever akafen* devient *Shop Green*

66 « *Sou schmaacht Lëtzebuerg* » – Pour sensibiliser aux produits et producteurs locaux

68 Sécheresses à répétition : comment s'adapter ?

70 L'environnement ne connaît pas de frontières

71 Région transfrontalière : le coût social du non-intérêt des décideurs politiques pour l'environnement

Bon à savoir

74 L'information du salarié lors de l'embauche – Une nouvelle directive

À nos frontières

75 Des initiatives pour améliorer la mobilité partagée

Auto

76 Ford Pro – Des véhicules utilitaires électriques et des solutions numériques

78 ID.5, le premier SUV coupé électrique de VW

Étapes gourmandes

81 Un moment Béni

82 Beauty case

84 Livres

86 Musique

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication / Rédacteur en chef /

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Isabelle Couset, Quentin Deuxant, Marie Jacquemin, Sébastien Lambotte, Michel Nivoix, Michaël Peiffer

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro : INFPC, Marc Hostert, Netty Thines, Dr Marie Valentova, [les frontaliers.lu](http://lesfrontaliers.lu), Muriel Bouchet, Martine Borderies, Enovos, Françoise Jacquet, PreZero Lamesch, SDK et M^e Céline Lelièvre

Mise en page / Tammy Berger / Imprimerie Reka

Impression / Imprimerie Reka

Parution bimestrielle

Abonnements

1 an – 6 numéros : 40 EUR
2 ans – 12 numéros : 72 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.



© 2022 – Media & Advertising S.à r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

EBRC

22 ANS D'ACTIVITÉS ET UN NOUVEAU SIÈGE SOCIAL À LEUDELANGE



De g. à dr. : **Serge Allegrezza** (président du CA, POST Luxembourg), **Yves Reding** (CEO de l'époque, EBRC), **Franz Fayot** (ministre de l'Économie), **Diane Bisenius-Feipel** (bourgmestre de Leudelange) et **Claude Strasser** (président du CA d'EBRC, et directeur général, POST Luxembourg).

Après la pandémie, et à l'occasion de ses **22 ans d'activités**, **EBRC** a souhaité regrouper ses équipes dans des bureaux flambants neufs situés à **Leudelange**. Son nouveau siège social offre des conditions de travail à la fois performantes, respectueuses de l'environnement et adaptées à l'Humain dans un monde de plus en plus technologique. Il s'aligne sur les normes les plus exigeantes en matière de performance environnementale, définies par les classes de performances très élevées en matière de consommations d'énergie, d'isolation thermique et d'émissions de CO₂. L'immeuble est certifié BREEAM « Very Good » (New Construction 2016) et la certification Seco-Comfort Label de classe A.

Avec son ambition de devenir un centre d'excellence et de confiance digital européen dans la protection et la gestion de l'information sensible, EBRC a opté, dès 2010, pour le développement durable. Son logo, un inuksuk, symbole inuit, digitalisé symbolise ainsi son engagement à la sauvegarde de la planète. L'entreprise a d'ailleurs traduit cet engagement dans ses valeurs E.A.R.T.H. - Excellence, Agility, Responsibility, Trust, Human – pour encadrer sa mission d'être un « centre de confiance digital au cœur de l'Europe ».

Concernant la sauvegarde de la planète, EBRC s'est par ailleurs engagée dans 2 objectifs : la neutralité climatique de ses Data Centres en 2025, soit 5 années avant l'objectif de 2030 fixé par l'industrie ; et la neutralité carbone de ses activités d'ici 2040. ✓

www.ebrc.com

IFSB

20 ANS AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION DURABLE



Le 29 septembre dernier, l'IFSB a fêté ses 20 ans, en présence de **S.A.R. le Grand-Duc Henri**. À droite, **Bruno Reynders**, directeur et administrateur délégué de l'IFSB.

L'IFSB (**Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment**) a célébré, en septembre dernier, ses **20 ans** en présence de S.A.R. le Grand-Duc Henri et de nombreux invités.

Né de réflexions menées par la Fédération des Entreprises de Construction et de Génie Civil et par le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Public, l'IFSB a pour vocation première de former les salariés du secteur de la construction. Après la formation s'est vite posée la question de la compétitivité. Ainsi, en 2008 est né le CDEC (Conseil pour le Développement Économique de la Construction) qui regroupe l'IFSB, le Pôle d'innovation technologique NEOBUILD et l'agence de conseils en énergie COCERT. L'association se base sur 4 grands piliers (finances, formation, certification et ingénierie, et innovation), chacun porté par une entité ou un projet dédié.

Rendre le secteur de la construction durable et responsable en apportant des solutions concrètes et ambitieuses est aussi l'un des objectifs prioritaires de l'IFSB.

En 20 ans, l'IFSB a réussi à s'imposer comme un acteur incontournable dans l'évolution et la redynamisation du secteur de la construction et fait à présent face à de nouveaux défis d'avenir, dont notamment la réduction de l'empreinte carbone du secteur et des bâtiments. L'IFSB développe ainsi une stratégie résiliente en liant cette réduction carbone aux enjeux d'économie circulaire du secteur et aux enjeux RSE, grâce à un management durable.

« Les problèmes, nous les gérons ; les solutions, nous les imaginons. Le secteur a une empreinte carbone très importante mais il a aussi des leviers et des solutions pour être proactif dans la réduction de cette empreinte. Le secteur est impactant mais il peut avoir un impact qui n'est pas seulement négatif. C'est ce qu'on appelle la résilience cohérente », a conclu Bruno Renders, directeur et administrateur délégué de l'IFSB. ✓

www.ifsb.lu

BSP

10^E ANNIVERSAIRE ET NOUVELLE ADRESSE À LEUDELANGE



BSP, 3^e cabinet d'avocats indépendant au Luxembourg, a fêté ses **10 ans** post spin-off, et, a **déménagé**, le 1^{er} août dernier, dans un nouveau bâtiment à **Leudelange**, au 11, rue du Château d'Eau. Le projet a été réalisé par architecture + aménagement s.a. - bureau d'architecture.

Le nouveau bâtiment a été conçu comme un espace de travail agréable et confortable pour la centaine de collaborateurs du cabinet, avec plus de bureaux individuels, une cafétéria moderne de plus de 60 places, un auditorium pour les événements, des terrasses, une salle de sport et un jardin. Le bien-être au travail, la durabilité et l'environnement ont été les principaux moteurs de ce projet, en cohérence avec les valeurs de BSP et avec l'engagement dont BSP a fait preuve au cours des 3 dernières années en organisant un certain nombre d'activités RSE.

Avec 7 associés en 2012 suite au spin-off, BSP compte désormais 16 associés couvrant un éventail complet de domaines de pratique qui répondent aux besoins spécifiques de ses clients. ✓

www.bsp.lu

LE CABINET PINSENT MASONS IMPLANTATION AU LUXEMBOURG



Le cabinet d'avocats international Pinsent Masons a ouvert un bureau *full-service* à Luxembourg, grâce au recrutement d'un nombre significatif d'anciens associés de Wildgen ainsi que de leurs équipes.

C'est le 7^e bureau du cabinet ouvert en Europe continentale. Il se concentrera sur le secteur des services financiers.

Fondé en 1923, Wildgen faisait partie des plus anciens cabinets d'avocats indépendants de la Place.

« Pinsent Masons possède un solide réseau européen, reconnu pour ses excellentes interconnexions. L'ajout d'une présence au Luxembourg fait de nous l'un des rares cabinets ayant les capacités de couvrir la région de la sorte. Nous proposons non seulement une offre liée aux services financiers de premier plan, mais l'étendue des compétences de nos associés luxembourgeois fait que nous sommes à même d'intervenir en tant que cabinet *full-service* dès le premier jour », explique Michel Bulach, associé en charge du bureau luxembourgeois.

7 associés et 16 avocats composent le bureau luxembourgeois. Les associés sont M^{es} : **Michel Bulach, Giuseppe Cafiero, Isabelle Charlier, David Maria, Yann Payen, Eric Perru** et **Mark Shaw**. ✓

www.pinsentmasons.com

ARENDR

OFFRE RENFORCÉE EN MATIÈRE D'INVESTIGATIONS AVEC LES TECHNOLOGIES FORENSIQUES

Les litiges, les requêtes et investigations des autorités et régulateurs, les exigences en conformité réglementaire (AML, corruption, ESG, etc.) viennent impacter et parfois bouleverser le quotidien des entreprises de tous secteurs. Dans ce contexte, **Arendt** a renforcé son offre en investigations et s'est doté de **RelativityOne**, outil d'eDiscovery

le plus utilisé et reconnu dans le domaine, et en est le 1^{er} partenaire certifié au **Luxembourg**. Cette solution permet au groupe et à ses clients de collecter et d'analyser, y compris au niveau légal, des données, même volumineuses, de manière confidentielle, méthodologique, efficiente et traçable, tout en assurant l'intégrité de celles-ci. RelativityOne est utilisée par la branche conseil d'Arendt, venant ainsi compléter l'offre actuelle de l'**équipe Forensic Investigations, Corporate Intelligence & Litigation Support** déjà composée d'experts en technologies forensiques des plus qualifiés.

RelativityOne, basée sur l'automatisation et l'intelligence artificielle, rejoint désormais la palette de technologies du groupe. ✓

www.arendt.com

PROTECTION UNIT LUXEMBOURG

DEVENIR LEADER DE SON SECTEUR



Nicolas De Angelis, administrateur délégué, Protection Unit Luxembourg.



Helder Lopes, directeur opérationnel, Protection Unit Luxembourg.
Photos-Protection Unit

Implantée au Luxembourg depuis seulement 3 ans, **Protection Unit Luxembourg**, société indépendante et filiale à part

entière de Protection Unit Belge/Wallonie, a l'ambition de **devenir la référence en matière de gardiennage et de sécurité privée sur le marché luxembourgeois**.

En croissance depuis 2019, Protection Unit Luxembourg a triplé le nombre de ses salariés et occupe aujourd'hui 350 personnes dont plus de 90 % sont des agents de sécurité. Ce développement et la volonté de l'entreprise de créer un cadre optimisé pour son équipe a mené l'entreprise à **déménager dans de nouveaux locaux à Leudelange en juillet dernier**.

Durant les 5 dernières années, le métier des agents de sécurité, qui se limitait souvent à la simple présence sur place, a considérablement évolué pour devenir une profession où l'implication, l'écoute et l'assistance aux personnes en danger prennent de l'ampleur.

Protection Unit répond à ce changement de métier en mettant en oeuvre des technologies innovantes telles que l'utilisation de drones en vue de sécuriser et protéger les biens mobiliers et immobiliers des entreprises et des personnes contre toutes formes de risques et de malveillance de façon anticipative.

Protection Unit s'est assurée la confiance du groupe hospitalier Schuman pour la surveillance de l'ensemble des bâtiments du groupe répartis sur 3 sites, des CFL pour la surveillance de toutes les gares au Luxembourg et du Conseil européen au Grand-Duché de Luxembourg pour la protection des réunions. ✓

<https://www.protectionunit.lu>

LLC REAL ESTATE FUND

CESSION DE SON SITE D'ESCH-SUR-ALZETTE AU GROUPE CAPELLI ET À NOVAXIA



Un nouveau projet résidentiel verra le jour sur l'ancien site de Telindus au 2, rue des Mines à Esch-sur-Alzette.

Le fonds d'investissement luxembourgeois **LLC Real Estate Fund**, conseillé par **INOWAI**, a cédé son **site situé à Esch-sur-Alzette** (ancien site Telindus) au **Groupe Capelli et à Novaxia**, entreprise d'investissement dans le recyclage urbain, pour un montant de 21,26 millions EUR.

Le changement de PAG en zone MIX-Urbaine va permettre aux nouveaux acquéreurs de développer un projet résidentiel d'une centaine d'appartements. Situé à proximité de l'autoroute A4 et à 5 minutes de la gare d'Esch-sur-Alzette, ce projet sera également relié directement au quartier de Belval grâce à une mobilité douce (piste cyclable, bus).

Porté notamment par la dynamique d'Esch 2022, le marché immobilier dans le sud du pays se montre particulièrement attractif, avec de nombreux projets tels que le nouveau quartier Rout Lëns situé à proximité immédiate du site.

<https://capelli-immobilier.lu>

<https://www.novaxia.fr>

www.inowai.com

BÂLOISE LUXEMBOURG ET IMMOPASS

HOME VEFA, UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACHAT IMMOBILIER SUR PLAN

ImmoPass, organisme de contrôle technique immobilier au Luxembourg, et **Bâloise** ont mis en place un **service d'assurance et d'accompagnement inédit pour les futurs propriétaires qui achètent sur plan leur appartement ou maison, Homz Vefa**.

En 2019, ImmoPass et Bâloise alliaient leurs savoir-faire pour rassurer les acheteurs de biens immobiliers, neufs ou anciens, grâce à un contrôle technique en 80 points permettant de vérifier l'état du bien. Grâce au nouveau service additionnel qui combine le savoir-faire historique des deux partenaires, les futurs acquéreurs sur plan bénéficient désormais d'une solution d'accompagnement personnalisée qui couvre l'ensemble de leurs besoins assurantiels et techniques pendant les travaux et après l'emménagement.

ImmoPass accompagne et prend en charge tous les questionnements techniques durant toutes les étapes du projet d'achat, tandis que Bâloise prend soin de

fournir des solutions assurantielles adaptées pour un achat sur plan en toute sérénité.

Avec Home Vefa, l'acheteur sur plan s'entoure d'experts pour le guider à chaque étape de son parcours mais aussi pour sécuriser entièrement son projet, tant sur le plan financier que le plan technique. Grâce à l'assurance Solde Restant Dû (SRD) fournie par Bâloise, le futur acquéreur protège son prêt immobilier, la compagnie garantissant que le montant emprunté sera remboursé en cas de décès ou d'invalidité du souscripteur. De plus, Bâloise propose une couverture adaptée pendant toute la période des travaux pour parer aux risques exceptionnels extérieurs (incendie, événements climatiques et actes de vandalisme), avec son assurance Home, offerte jusqu'à l'emménagement. L'offre ImmoPass inclut l'avis objectif sur les plans de l'habitation par un architecte expérimenté, l'assistance technique à la demande durant toute la construction, mais également l'accompagnement lors de la remise des clés, lors de laquelle ImmoPass se charge de visiter le bien avec les acheteurs pour analyser tous les points d'attention et les différents éléments à vérifier. ImmoPass offre aussi aux acheteurs un entretien d'une heure avec un architecte d'intérieur.

www.baloise.lu, www.immopass.lu

CAMPUS CONTERN

OBTENTION DU LABEL CO₂ NEUTRAL



Le **Campus Contern** est le **1^{er} complexe de bureaux au Luxembourg à obtenir un label CO₂ neutral**. Le Campus, qui accueille des grandes entreprises, des PME et des start-up, se compose de 5 bâtiments. Il utilise 100 % d'électricité verte pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage, et s'est fixé comme priorité de faire le maximum pour réduire son empreinte carbone.

Sous le slogan « *Feel good at work* », le Campus héberge déjà 33 entreprises luxembourgeoises et internationales,

qui profitent d'un environnement 100 % naturel, exempt d'allergènes et de pollution chimique. L'utilisation d'une solution naturelle permet de purifier l'air 24 h sur 24 dans tous les bâtiments.

Les employés de ces entreprises ont accès à la navette électrique autonome et au système de covoiturage Campus Contern, à 67 bornes de recharge pour véhicules électriques, au tri facile des déchets et au système de réduction des emballages. Campus Contern a également installé des ruches sur le toit d'un des bâtiments.

Le label CO₂ neutral a été développé par le cabinet de conseil CO₂logic et Vinçotte - une autorité de certification internationale indépendante, sur la base de la norme PAS2060 reconnue internationalement. Par opposition au *greenwashing*, ce label ne peut être obtenu que par des efforts sérieux en faveur du climat. Depuis 2007, il garantit que les organisations labellisées calculent, réduisent et compensent activement leur impact climatique local et global.

Outre le label CO₂ neutral, Campus Contern possède aussi le label CSR (Corporate Social Responsibility) et le certificat BREEAM excellent in use.

<https://www.campuscontern.lu>

www.co2logic.com

LIST

UN MICROSCOPE ÉLECTRONIQUE LE PLUS PUISSANT DU LUXEMBOURG

Le **Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)** dispose depuis quelques mois d'un **imposant microscope électronique**, devenant ainsi le microscope le plus puissant de ce type au Luxembourg.

Ce microscope électronique à transmission (TEM) permet aux chercheurs du LIST d'analyser des matériaux à l'échelle nanométrique avec un grossissement et des détails qui n'étaient pas possibles auparavant, ni sur aucun autre équipement de l'institut.

Contrairement à d'autres microscopes qui ont tendance à avoir des domaines d'analyse spécifiques, le TEM a la capacité d'examiner tout type de matériau, qu'il s'agisse de matériaux biologiques, polymères, métalliques ou composites. Cela rend son utilisation applicable à une grande variété de domaines et de marchés.



Toutefois, il ne suffit pas de placer les matériaux sous le microscope et de les examiner. Les échantillons doivent être préparés d'une manière spécifique et être suffisamment fins pour que les électrons puissent les traverser. Par conséquent, des techniques spécifiques doivent être mises en œuvre pour préparer les échantillons.

La prochaine étape, prévue dans environ un an, est de pouvoir ouvrir l'utilisation du TEM aux entreprises et aux partenaires, dont certains ont déjà exprimé leur intérêt pour recourir à cette technologie à un niveau industriel, comme Ceratizit, spécialisée dans la production de matériaux durs sophistiqués pour des outils de coupe, qui a déjà travaillé avec le LIST à travers plusieurs projets et qui développe actuellement un revêtement dur spécial composé de différentes couches minces. Le TEM permettra d'examiner individuellement chacune de ces minuscules couches afin d'identifier leurs caractéristiques.

L'utilisation du TEM, qui permet l'observation de pratiquement tout matériau, ouvre de vastes possibilités pour de multiples secteurs de l'industrie. ☑

www.list.lu

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE L'ALIMENTATION (FLAD)

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

L'Assemblée générale de juillet dernier de la **FLAD (Fédération Luxembour-**

geoise de l'Alimentation) a marqué la fin de mandat de son 1^{er} conseil d'administration et a inauguré le **mandat d'un nouveau, voté à l'unanimité pour les 3 prochaines années, avec Georges Eischen** à la **présidence** de la Fédération. Les autres membres du CA sont : vice-président : Cédric Gonnet (Delhaize) ; secrétaire : Hervé Krieger (Cora) ; trésorier : Jacques Lorang (Luxcaddy.lu) ; Goy Grosbusch (Grosbusch) ; Marc Hoffmann (Cactus) ; Frédéric Vital (Auchan) ; Pierre-Alexandre Rocour (Aldi) ; Denys Vandenrijt (Lidl) ; Alexandre Noël (Match&Smatch) ; et Patrick Kolbusch (BIOGROS).

Fondée en 2019, la FLAD, qui regroupe et représente 22 membres, 10.000 salariés et 90 % du marché luxembourgeois, va continuer à s'engager dans la poursuite de ses missions, à savoir : le développement durable (optimisation du recyclage des ressources, élimination progressive du plastique, réduction du gaspillage alimentaire, meilleure gestion de l'énergie), l'amélioration continue des métiers du secteur, la promotion d'une alimentation qualitative et saine, et la continuité de l'approvisionnement à tout moment. ☑

www.flad.lu

L'ÉQUIPEMENTIER AUTOMOBILE WEBASTO A REPRIS CARLEX LUXEMBOURG



Le site de production de Grevenmacher.
Photo-Webasto

Webasto, l'équipementier automobile, a acquis l'entreprise luxembourgeoise **Carlex Glass Luxembourg S.A.** qui produit des éléments en verre pour le compte de nombreux constructeurs internationaux de voitures particulières.

Opérant désormais sous le nom de **Webasto Luxembourg S.A.**, le site de production de Grevenmacher et ses 500 collaborateurs (370 emplois en production et 130 postes administratifs) ont été intégrés au Groupe Webasto. Forts d'un

savoir-faire reconnu à l'échelle internationale, les experts du site luxembourgeois travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues du siège social de Webasto, à Stockdorf, près de Munich, spécialisés dans le développement et la validation des systèmes de toiture pour voitures. La gamme comprend des produits en verre laminé et en verre trempé : toits panoramiques, pare-brises, vitres arrière, mais aussi des composants en verre insonorisés (pour un meilleur confort acoustique), extra-minces (afin de réduire le poids du véhicule), chauffants (équipés d'un fin fil ou d'une couche métallique), repoussant la lumière infrarouge (pour diminuer la consommation de carburant et accroître le confort) ou dotés d'un affichage tête haute intégré ou d'antennes.

À l'époque intégré à l'entreprise de production américaine Guardian Industries Corp., le site de Grevenmacher a démarré ses activités en 1992. Suite au remaniement intervenu en 2014, le site luxembourgeois a opéré sous le nom de Carlex, en tant que partie du groupe de sociétés Central-Glass Co. Ltd dont la société mère est à Tokyo (Japon). ☑

www.webasto.com

L'ARTISANAT SE DIT INQUIET

Les résultats de l'enquête de conjoncture menée par la **Chambre des Métiers** au 2^e trimestre 2022 montrent que l'indicateur de l'activité commence à stagner à un niveau significativement inférieur à celui qu'il avait connu avant la crise sanitaire. Et les chefs d'entreprise prévoient une baisse de celui-ci pour le 3^e trimestre 2022, traduisant leur inquiétude face à la situation économique actuelle.

À court terme, l'inflation élevée peut engendrer des problèmes de trésorerie, alors que les entreprises doivent préfinancer les surcoûts. Il faut rappeler qu'après deux années de pandémie, les réserves financières de nombreuses entreprises artisanales sont épuisées et ces nouvelles difficultés financières pourraient mettre en péril la survie de certaines entreprises d'ores et déjà fragilisées. Cette situation réduit davantage les marges bénéficiaires subissant déjà les effets d'une concurrence (internationale) intense. De plus, la totalité de leurs surcoûts ne peut pas

être reportée sur les clients, soit parce que le contrat ne prévoit pas de clause de révision des prix, soit par souci de maintenir des prix compétitifs.

L'enquête de conjoncture révèle aussi que le pourcentage d'entreprises déclarant que leur activité est gênée par un manque de personnel a fortement augmenté. Au 2^e trimestre 2022, ce taux s'élève à 36 %, les secteurs de l'alimentation et de la construction étant les plus touchés. Les entreprises se disent aussi inquiètes quant à la prochaine indexation, couplée avec des prévisions d'inflation toujours à la hausse.

Les résultats de l'enquête montrent que l'artisanat, 1^{er} employeur du pays et acteur incontournable dans la mise en œuvre de la transition énergétique, est confronté à une crise qu'il n'avait pas connue depuis plus de 40 ans. ☑

www.cdm.lu

CHAMBRE DES SALARIÉS LES COÛTS SALARIAUX SONT-ILS ÉLEVÉS AU LUXEMBOURG ?

Souvent utilisés comme prétextes afin de freiner la progression des salaires, le niveau et l'évolution du coût de la main-d'oeuvre⁽¹⁾ sont des indicateurs parmi d'autres qui servent à analyser la compétitivité-coût d'une économie. Dans son *Econews* de septembre, la **Chambre des salariés (CSL)** a analysé les données publiées par Eurostat pour 2021 et analysées par l'Institut für Makroökonomie und Konjunkturforschung (IMK).

Au Luxembourg, 1 h de travail coûte en moyenne 34,8 EUR aux employeurs dans le secteur de l'industrie manufacturière. Ainsi, le Grand-Duché occupe seulement la 9^e place parmi les pays membres de l'UE, la Belgique (44,8 EUR), l'Allemagne (41,9 EUR) et la France (39,8 EUR) affichant des niveaux nettement plus élevés.

La situation est similaire dans le secteur de la construction. Le Luxembourg occupe également la 9^e place avec un coût horaire moyen de 28,7 EUR, derrière l'Allemagne (31,4 EUR) et la France (34,5 EUR). La Belgique est à la 5^e place avec un coût horaire moyen de 37,3 EUR. Le Luxembourg est même en dessous de la moyenne de la zone euro (29,3 EUR).

Dans le secteur privé des services (46,8 EUR) et dans le secteur privé en général

(42,7 EUR), le Luxembourg occupe la 2^e place. Un constat à relativiser car c'est surtout le secteur Activités financières et d'assurance qui impacte le niveau des rémunérations du secteur privé luxembourgeois^(2,3). Comme il s'agit également du secteur qui contribue le plus au PIB luxembourgeois (26,5 % dans la valeur ajoutée en volume, selon le STATEC), il est comparable à l'industrie manufacturière allemande (23,5 % du PIB allemand, selon Statista). En comparant le coût de la main-d'oeuvre du secteur privé des services au Luxembourg (46,8 EUR) à celui de l'industrie manufacturière en Allemagne (41,9 EUR), l'écart se réduit. En outre, similairement aux secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction, le coût de la main-d'oeuvre a seulement légèrement augmenté entre 2020 et 2021 dans le secteur privé en général (+ 1,6 %) et dans le secteur privé des services (+ 1,9 %) au Luxembourg.

Si l'on prend comme valeurs comparatives la Norvège et la Belgique, le pays scandinave a le même PIB nominal par emploi intérieur que le Luxembourg (151.000 EUR), tandis que le coût horaire moyen de la main-d'oeuvre y est significativement plus élevé (51,1 EUR). En Belgique, en revanche, 1 h de travail implique des coûts pour les employeurs similaires à ceux du Luxembourg, mais le PIB nominal par emploi intérieur est nettement plus faible dans le pays voisin (102.000 EUR).

Pour la CSL, la conclusion de cette analyse montre que le coût moyen de la main-d'oeuvre doit être analysé au niveau sectoriel et mis dans son contexte économique ; les entreprises ne doivent pas s'inquiéter de la compétitivité-coût du Luxembourg et il existe encore de la marge de manoeuvre si on met en relation coût de la main-d'oeuvre et productivité. ☑

www.csl.lu

Source : CSL, *Econews* n° 10 *Des coûts salariaux élevés au Luxembourg ? Une affirmation à relativiser, voire à réfuter*, septembre 2022

- (1) Le coût de la main-d'oeuvre est défini comme la rémunération des salariés plus les autres coûts. Les autres coûts se composent des coûts de formation professionnelle, des autres dépenses, des impôts sur la masse salariale ou le nombre de salariés, moins les subventions versées à l'employeur.
- (2) Selon les données d'Eurostat, le niveau du coût de la main-d'oeuvre dans ce secteur était de 77,3 EUR en 2021.

- (3) Les salaires du secteur financier luxembourgeois hautement spécialisé sont difficilement comparables à ceux d'un pays comme l'Allemagne ou la France.

SOROPTIMIST INTERNATIONAL DE LUXEMBOURG

APPEL À CANDIDATURES POUR LE PRIX DE LA JEUNE ENTREPRENEUSE 2022



Soroptimist Luxembourg lance la 2^e édition du **Prix de la jeune Entrepreneuse**.

Le but est de soutenir l'entrepreneuriat féminin au Luxembourg, mettre en lumière les jeunes femmes et leur esprit d'entreprendre, reconnaître leur dynamisme et créativité, et leur donner de la visibilité.

Ouvert aux entrepreneuses âgées de moins de 40 ans, l'appel à candidatures cible les femmes propriétaires d'une entreprise créant de la valeur ajoutée ou de la valeur partagée au Luxembourg. Ces femmes engagées ont un parcours professionnel intéressant ou courageux et sont innovatrices dans leur domaine. Elles mettent à profit leurs produits ou services pour créer des impacts positifs et durables pour la société.

Le jury récompensera la finaliste d'un montant de 5.000 EUR et la lauréate pourra bénéficier d'un suivi promotionnel. La **remise du Prix aura lieu autour du 8 mars 2023**, Journée internationale des Femmes. Ce prix s'inscrit dans la dynamique du Soroptimist International d'Europe qui a créé la plateforme Soroptimist-entrepreneurs (<https://www.soroptimist-entrepreneurs.org>). ☑

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à prixjeuneentrepreneuse@soroptimist.lu **jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard**. Les conditions de candidature et les critères de sélection sont

précisés sur <https://www.soroptimist.lu>. Pour toute information complémentaire, les intéressées peuvent s'adresser à Mme Joëlle Letsch – Tél : (352) 621 26 00 24.

LES MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A. 101 ANS ET DES PROJETS



En septembre dernier, Les Moulins de Kleinbettingen ont fêté leur 101^e anniversaire en présence de **S.A.R. le Grand-Duc**. À droite, **Jean Muller**, CEO des Moulins de Kleinbettingen.

Les **Moulins de Kleinbettingen**, bien connus pour leur production de farines et pâtes locales, visent à présent l'ensemble des plantes. Leur nouvelle unité de production de **produits à base de protéines végétales**.

Avec un investissement de plus de 20 millions EUR dans une nouvelle technologie qui permet de fabriquer naturellement des viandes à base de protéines végétales, les Moulins de Kleinbettingen ouvrent un nouveau chapitre de leur histoire familiale, en proposant à présent une alternative locale aux produits à base de protéines animales.

Et pour souligner ces nouveaux développements, l'entreprise a dorénavant une nouvelle identité visuelle.

En septembre dernier, l'entreprise a fêté ses 101 ans. À la tête de l'entreprise, Jean Muller, représente la 11^e génération de cette entreprise familiale. ☑



www.mkmoulin.lu

LUXNETWORK REPRISE DE TELECOM LUXEMBOURG INTERNATIONAL

En tant que l'un des principaux fournisseurs d'accès Internet du pays, **LuxNetwork** a

finalisé avec succès l'acquisition des actifs de **Telecom Luxembourg International**, fournisseur privé global de solutions de nouvelle génération.

Fondée en 2012, LuxNetwork fournit des services d'infrastructure de réseau sur le marché luxembourgeois et international en se concentrant sur les solutions de connectivité, Internet, voix, datacenter et cloud ainsi que sur les services gérés.

La position de LuxNetwork sur le marché national se voit renforcée par cette nouvelle acquisition. ☑

<https://luxnetwork.eu>
<https://www.telecomluxembourg.com>

STATEC NOUVELLE ÉDITION DU LUXEMBOURG EN CHIFFRES 2022



La nouvelle édition du **Luxembourg en chiffres** fournit sur 56 pages un aperçu statistique du pays et de la société luxembourgeoise. La brochure recueille des données statistiques inédites sur la géographie et l'environnement, la population et le marché du travail, les conditions sociales, les entreprises ainsi que l'économie et les finances du pays.

Des comparaisons internationales permettent de situer le Luxembourg par rapport aux pays de l'Union européenne et aux principales économies du monde. ☑

Luxembourg en chiffres est disponible en versions française, allemande et anglaise. Une version imprimée peut être commandée gratuitement auprès du STATEC à info@statec.etat.lu.

10 CHIFFRES-CLÉS DU RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE 2022

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté du 17 octobre, le **STATEC** s'est penché sur la cohésion sociale du pays, dont voici les **10 chiffres-clés** :

3.608 EUR – c'est le budget minimum pour un couple avec un enfant de 0-6 ans. Celui d'un couple avec 3 enfants est de 5.186 EUR. Les allocations directes couvrent 100 % des besoins minimums pendant la petite enfance. Les allocations directes couvrent presque 3/4 du budget des adolescents. Le REVIS offre une bonne protection pour les ménages avec enfant.

332 EUR-744 EUR – depuis quelques années le STATEC calcule des budgets minimums nécessaires afin de vivre une vie décente au Luxembourg. Le budget minimum direct des enfants augmente tendanciellement avec leur âge et varie de 332 à 744 EUR par mois.

36 % – les dépenses pré-engagées représentent en moyenne 36 % du budget des ménages. Pour les 10 % des ménages les moins aisés, ces dépenses pré-engagées représentent même près de la moitié de leur revenu disponible. En 2021, le revenu disponible moyen réel par mois et par ménage s'élevait à 4.185 EUR.

19,2 % – le seuil de pauvreté au Luxembourg (60 % du niveau de vie médian) s'élève à 2.177 EUR par mois et par adulte. En 2021, 115.980 personnes vivaient en dessous du seuil de risque de pauvreté. Le taux tombe à 7,3 % si on tient compte de la fortune et de la consommation, à côté du revenu disponible.

46 % – le système socio-fiscal luxembourgeois est bien distributif : les ménages les moins aisés bénéficient plus des prestations sociales qu'ils ne contribuent par leurs prélèvements obligatoires. Les prestations représentent 46 % du revenu brut des 10 % des ménages les moins aisés, contre seulement 11 % de celui des ménages les plus aisés (dernier décile).

5,3 % – c'est le taux de chômage harmonisé en 2021. Le Luxembourg se classe à la 9^e place dans la comparaison européenne. Au 2^e trimestre 2022, un nombre record de postes vacants étaient disponibles, ce qui prouve les difficultés de recrutement des entreprises et témoigne d'une inadéquation de l'offre à la demande.

34 % – c'est le pourcentage d'actifs qui ont effectué du télétravail au 2^e trimestre 2022. Le Luxembourg est aux premiers rangs du travail à domicile en comparaison européenne.

0 % – d'après le *Gender Pay Gap*, l'égalité salariale entre hommes et femmes est en moyenne atteinte au Luxembourg. Le salaire médian des femmes dépasse même celui des hommes. Des écarts importants subsistent dans certaines branches d'activité. Les femmes ont toujours un taux d'emploi moins élevé et ont davantage recours au temps partiel que les hommes, ce qui impacte leurs revenus et leurs pensions de retraite.

x4 – au Luxembourg la croissance démographique est due principalement aux immigrations internationales (majoritairement de l'UE27). Depuis le début de l'année, le nombre des ressortissants Ukrainiens a été multiplié par 4.

15 % – c'est le pourcentage des employés qui se sentent discriminés au travail. Il atteint 24 % dans l'horeca.  [Le rapport *Travail et Cohésion sociale* est disponible sur <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/analyses/2022/analyses-05-22.pdf>.](https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/analyses/2022/analyses-05-22.pdf)

Source : STATEC, Statnews n° 47 *D'une crise à l'autre : la cohésion sociale sous pression – Rapport Travail et Cohésion sociale 2022*, 14 octobre 2022.

COMMISSION EUROPÉENNE ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SANS SALARIÉS

La **Commission européenne** a adopté, fin septembre dernier, ses lignes directrices relatives à l'application du droit de la concurrence de l'UE aux conventions collectives (ci-après les lignes directrices) concernant les conditions de travail des travailleurs indépendants sans salariés. **Ces lignes directrices précisent dans quelles circonstances certains travailleurs indépendants peuvent se regrouper pour négocier collectivement en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail sans enfreindre les règles de concurrence de l'UE.**

L'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) interdit les accords entre entreprises qui restreignent la concurrence. Alors que les

conventions collectives entre employeurs et travailleurs ne sont pas régies par les règles de concurrence de l'UE, les travailleurs indépendants sont eux considérés comme des « entreprises » et risquent à ce titre d'enfreindre les règles de concurrence lorsqu'ils négocient collectivement leur rémunération et d'autres conditions liées à leur activité. En conséquence, les indépendants n'ont souvent pas la certitude de pouvoir négocier collectivement leurs conditions de travail.

Les lignes directrices s'appliquent aux travailleurs indépendants sans salariés qui travaillent entièrement seuls et n'emploient pas d'autres personnes.

Les lignes directrices précisent en particulier que **le droit de la concurrence ne s'applique pas aux travailleurs indépendants sans salariés qui se trouvent dans une situation comparable à celle de travailleurs salariés.** En font notamment partie les travailleurs indépendants sans salariés qui offrent leurs services exclusivement ou principalement à une entreprise et/ou qui travaillent aux côtés de travailleurs salariés, et/ou qui offrent leurs services à une plateforme de travail numérique ou par son intermédiaire ; la CE n'appliquera pas les règles de concurrence de l'UE aux conventions collectives de travailleurs indépendants sans salariés qui se trouvent en position de faiblesse pour négocier. C'est notamment le cas lorsque des travailleurs indépendants sans salariés sont confrontés à un déséquilibre du pouvoir de négociation face à des entreprises plus fortes économiquement ou lorsqu'ils négocient collectivement en vertu de la législation nationale ou de l'UE.

La Commission surveillera la manière dont il est tenu compte de ces lignes directrices à l'échelon national par l'intermédiaire du Réseau européen de la concurrence et au moyen de réunions spéciales avec les partenaires sociaux européens. La Commission réexaminera ses lignes directrices d'ici à 2030.

Le champ d'application de ces lignes directrices ne se limite pas aux travailleurs indépendants sans salariés travaillant par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques, mais couvre aussi les situations dans lesquelles des travailleurs indépendants sans salariés travaillent dans l'économie hors ligne.

Question et réponses : la Commission invite les parties intéressées à présenter leurs observations sur le projet de lignes directrices sur les conventions collectives pour les indépendants : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_6621.

CHAMBRE DE COMMERCE AVIS SUR LA RÉFORME DU DROIT D'ÉTABLISSEMENT ET SECONDE CHANCE

La **Chambre de Commerce a rendu son avis sur le projet de loi et le règlement grand-ducal modifiant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et déterminant le fonctionnement de la commission de la seconde chance.**

Elle se félicite de la digitalisation de certaines procédures liées à l'établissement des entreprises au Luxembourg amenée par cette réforme, mais estime en revanche que les actions en faveur de la seconde chance entrepreneuriale, très attendues, restent encore trop timides. Elle aurait notamment souhaité que le législateur aille encore plus loin en faisant en sorte que les données-clés soient transmises à l'ensemble des autorités intervenant dans le processus de création d'entreprise, et ce dès son établissement.

La Chambre de Commerce salue le fait qu'un dirigeant « sur le départ » (démissionnaire ou cédant) doive, selon le projet de loi, faire le point sur les dettes restantes envers les administrations publiques et trouver des solutions pour les apurer, avant que l'autorisation d'établissement ne puisse être reprise par un nouveau dirigeant.

Le projet de loi revisite d'autres principes connexes au droit d'établissement, notamment celui de la seconde chance après une faillite. Il introduit notamment une « commission de la seconde chance » ainsi qu'un principe de seuils de dettes subordonné à l'instruction d'une nouvelle demande d'autorisation d'établissement après une faillite. S'il apparaît effectivement utile de vérifier les antécédents judiciaires d'un entrepreneur afin de protéger ses futurs cocontractants, la Chambre de Commerce estime que le pouvoir discrétionnaire qui est donné au ministère de l'Économie pour juger de l'honorabilité des requérants et donc de leur octroyer – ou non – un droit à la seconde chance

pourrait être assimilable à un pouvoir judiciaire. La faculté de sanctionner un entrepreneur en l'empêchant de « faire commerce » à nouveau devrait pourtant être une prérogative des seuls tribunaux. La Chambre de Commerce défend donc l'idée d'une seconde chance attribuable de plein droit à l'entrepreneur dont l'honorabilité n'a pas été entachée, de l'avis des tribunaux. Elle porte un regard positif sur la mise en place d'une commission de la seconde chance, qui soutiendrait alors davantage l'entrepreneur dans son choix de redémarrer une activité après une faillite, dans une visée préventive.

Dans son avis, la Chambre de Commerce rappelle que la réforme du droit d'établissement doit nécessairement poser des bases stables et durables pour faire face aux évolutions prévisibles du cadre entrepreneurial. Elle constate par ailleurs que la logique de classification des métiers artisanaux en plusieurs listes reste inchangée, et que cette dernière est même renforcée par l'apparition d'une troisième liste (dite C) dans le projet de loi, en plus des actuelles listes A et B. Au vu de la multitude de formes que revêtent aujourd'hui les industries créatives, elle plaide donc en faveur d'un cadre plus souple pour que celles-ci puissent s'épanouir au Luxembourg et rencontrer le besoin du marché.

Enfin, la Chambre de Commerce regrette l'absence entre la réforme du droit d'établissement et le projet de loi relatif à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite. ☑

www.cc.lu

ULESS

LE LABEL IMPACT LUXEMBOURG – SOCIÉTÉ D'IMPACT SOCIÉTAL OFFICIELLEMENT LANCÉ



Le 10 octobre dernier, l'**Union Luxembourgeoise de l'Économie Sociale et Solidaire (ULESS)**, en étroite collaboration avec la société d'impact sociétal

KnowThyBrand Women SARL-S SIS et avec le soutien du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, a lancé officiellement le **label IMPACT LUXEMBOURG – Société d'Impact Sociétal** destiné à donner plus de visibilité aux Sociétés d'Impact Sociétal (SIS) et à les soutenir dans la valorisation de leurs activités en faveur d'une économie sociale et solidaire.

L'entrée en vigueur de la loi du 12 décembre 2016 portant création des SIS a largement contribué, non seulement à la reconnaissance nationale de l'économie sociale et solidaire, mais aussi à créer les bases légales nécessaires au développement de l'entrepreneuriat social.

Toute entreprise disposant de l'agrément ministériel en tant que SIS peut s'adresser à l'ULESS, gestionnaire du label, pour obtenir les fichiers graphiques et les lignes directrices relatives à l'utilisation du label. Celui-ci peut être utilisé dans la communication de toutes les sociétés agréées en tant que SIS au Luxembourg.

Le lancement du label ainsi que le site dédié (www.impactluxembourg.lu) seront suivis d'un ensemble d'initiatives de communication visant à sensibiliser le grand public aux enjeux de l'entrepreneuriat social et à augmenter la visibilité des SIS face à une demande croissante pour des produits et services à impact sociétal. ☑

www.uless.lu

LETZBOOKIT.COM

NOUVELLE PLATEFORME DE RÉSERVATION DE VOYAGES LOISIRS

travelPro American Express GBT Luxembourg, membre du groupe SLG et partenaire du réseau mondial American Express GBT, a lancé **LetzBookit.com**, une plateforme de réservation de voyages loisirs 100 % luxembourgeoise. Son objectif : rendre le voyage aussi simple que possible, en mêlant le meilleur de la technologie et de l'humain. Son système de réservation est facile d'utilisation et permet de recevoir des informations précises sur les disponibilités des vols, des hôtels et des services supplémentaires, avec leur prix en temps réel, dans un format convivial et ludique.

La plateforme a pour ambition de toucher une clientèle luxembourgeoise et

internationale. Elle est déjà disponible en 7 langues et permet de comparer et réserver des vols auprès de 1.250 compagnies aériennes, avec un choix de plus d'1,5 million d'hôtels et des offres de location de voitures dans le monde entier. Elle propose également à ses clients des services associés comme le transfert de la maison à l'aéroport, des possibilités pour des événements sportifs de renom (Coupe du monde de football, NBA, Formule 1, Moto GP, Wimbledon...) et d'autres services à venir. ☑

EBRC

SÉBASTIEN GENESCA A SUCCÉDÉ À YVES REDING



Sébastien Genesca, CEO, EBRC.

Photo-Elgon

Sébastien Genesca, ancien CEO d'Elgon, a pris la succession d'Yves Reding en tant que **CEO d'EBRC**, filiale à 100 % du groupe POST. Après 22 ans à la tête d'EBRC, **Yves Reding** a fait valoir ses droits à la retraite en août dernier.

« Au nom de tout le groupe POST, nous tenons à remercier Yves Reding pour son engagement et sa capacité d'innovation depuis la création d'EBRC. Avec plus de 30 ans d'expérience dans les domaines de l'IT, Yves Reding a accompagné et a participé activement au développement de l'écosystème numérique du Grand-Duché, que ce soit à la tête d'EBRC ou en tant que représentant de divers organes spécialisés dans le numérique. Yves Reding

peut partir sereinement vers une retraite bien méritée en confiant à son successeur une entreprise qui s'est imposée sur la scène internationale grâce à une offre complète et certifiée de services IT de confiance », a déclaré Claude Strasser, directeur général du groupe POST et président du CA d'EBRC. ✓

www.ebrc.com

DÉPARTEMENT ASSURANCE- RÉASSURANCE DE LUTHER LUXEMBOURG

KARINE VILRET À LA DIRECTION



Karine Vilret, direction département Assurance-réassurance, Luther Luxembourg.

Karine Vilret dirige depuis quelques mois le **département Assurance-réassurance de Luther Luxembourg**, qui a ainsi renforcé son offre de services en droit des assurances-réassurances.

Karine Vilret bénéficie de plus de 25 ans de pratique, intervient sur les aspects réglementaires, contractuels et contentieux du droit des assurances. Elle a une large expérience en représentation de particuliers, d'entreprises et de clients institutionnels, et en conseil en matière d'assurance et d'assurance financière au niveau national et international. Son travail couvre un large éventail de secteurs, notamment les assurances et les services financiers.

Karine Vilret est secondée par Nicolas Melmer qui bénéficie d'une solide expérience en droit des sociétés, fusions-acquisitions, assurances et assurances vie dans des cabinets d'avocats luxembourgeois de renom. ✓

www.luther-lawfirm.lu

BONN & SCHMITT

M^e EBEL À LA TÊTE DU DÉPARTEMENT FISCAL



M^e Stéphane Ebel, avocat à la Cour, Bonn & Schmitt.

Pour le cabinet **Bonn & Schmitt**, l'arrivée de **M^e Stéphane Ebel** à la **direction du département fiscal** lui permet de renforcer ses compétences en matière fiscale et droit des sociétés, des domaines qui occupent une place significative pour ses clients.

M^e Ebel possède une expérience dans le domaine du droit fiscal, du droit des sociétés, du droit général des affaires, liquidation & insolvabilité. Avant de lancer son cabinet, il était avocat dans une étude réputée de la Place. Il devient membre du Barreau de Luxembourg en 2005 après avoir travaillé en tant que fiscaliste dans une multinationale pharmaceutique et auprès d'un cabinet de conseil. Spécialisé en fiscalité directe et TVA, il a été chargé de cours à la House of Training (anciennement Institut de Formation Bancaire Luxembourgeois (IFBL)). ✓

M^e FRANÇOISE PFEIFFER PROMUE ASSOCIÉE



M^e Françoise Pfeiffer, associée, Bonn & Schmitt.

Au sein de l'étude **Bonn & Schmitt**, **M^e Françoise Pfeiffer** est désormais associée.

Elle dispose d'une expérience professionnelle de plus de 20 ans dans le domaine bancaire et de la finance au Luxembourg. Admise au Barreau de Luxembourg en 1996, elle a commencé sa carrière en tant que juriste à la Banque Centrale du Luxembourg pour ensuite la poursuivre dans de nombreux cabinets d'avocats internationaux au Luxembourg avant de rejoindre Bonn & Schmitt. Forte de son expérience, elle conseille les clients en matière de création de fonds d'investissement, d'options de structuration et sur les aspects réglementaires et transactionnels y afférents, avec un accent particulier sur les fonds de capital-investissement, de capital-risque et immobiliers. ✓

www.bonnschmitt.net

DSM AVOCATS À LA COUR

M^e CHRIST-ANTONY GOUBO, ASSOCIATE-AVOCAT



M^e Christ-Antony Goubo, Associate-Avocat, DSM Avocats à la Cour.

M^e Christ-Antony Goubo a rejoint l'étude **DSM Avocats à la Cour** en tant qu'**Associate-Avocat** afin de renforcer les départements **Droit commercial, Droit des affaires et Droit des Sociétés/Fusions et Acquisitions** de l'étude.

Avant de rejoindre DSM Avocats à la Cour, il a été collaborateur dans une autre étude d'avocats luxembourgeoise, a travaillé pour une banque et a effectué des stages dans plusieurs cabinets d'avocats français.

M^e Goubo est titulaire d'un master en Droit financier (Université du Capitole à Toulouse) et d'un master en Droit des affaires (Université de Picardie Jules Verne à Amiens). Il a suivi les cours complémentaires de Droit luxembourgeois et a prêté serment au Barreau de Luxembourg en juin 2022. ✓

M^e MARIE JACQUET, SENIOR ASSOCIATE-AVOCAT



M^e Marie Jacquet, Senior Associate-Avocat, DSM Avocats à la Cour.

DSM Avocats à la Cour a accueilli M^e Marie Jacquet en qualité de **Senior Associate-Avocat** au sein des départements **Droit bancaire et financier, Compliance et Droit réglementaire du secteur financier, Droit commercial et Droit des affaires** ainsi que **Fonds d'investissement et gestion de fonds**.

M^e Jacquet a prêté serment au Barreau de Luxembourg en septembre 2022. Elle a suivi les cours complémentaires de Droit luxembourgeois et est titulaire d'un master I et II en Droit des affaires de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Avant de rejoindre l'étude, elle a travaillé notamment pour la Banque Havilland et pour le Crédit Agricole Asset Management. ✓

www.dsm.legal

SIMMONS & SIMMONS LUXEMBOURG

DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ AVEC L'ARRIVÉE DE M^e CAMILLE SAETTEL



M^e Camille Saettel, Counsel, Simmons & Simmons.

Le cabinet d'avocats **Simmons & Simmons** a annoncé en septembre dernier diversifier ses activités avec **2 nouveaux domaines de services** : Technology, Media and Telecommunication (TMT) et Healthcare & Life Sciences (HLS). Avec l'arrivée

de **M^e Camille Saettel** en tant que **Counsel**, Simmons & Simmons Luxembourg a renforcé 2 secteurs-clés du cabinet.

M^e Saettel dispose d'une expérience de pointe avec des clients des secteurs privé et public dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, et plus particulièrement en matière de transformation numérique, confidentialité des données, cybersécurité, transactions et réglementations. ✓

www.simmons-simmons.com

ELGON

LUDOVIC GILLES AU POSTE DE CEO



Ludovic Gilles, CEO, Elgon.
Photo-POST Luxembourg

Depuis le 1^{er} septembre dernier, **Ludovic Gilles** est le nouveau **CEO d'Elgon**, filiale à 100 % du groupe POST, spécialisée dans la consultance en matière de transformation digitale et reconnue notamment pour son expertise dans les technologies Microsoft.

Il a succédé à Sébastien Genesca, nommé au poste de CEO d'EBRC.

Ludovic Gilles s'appuie sur plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'ICT, acquise notamment lors de sa carrière chez IBM ou encore Microsoft. Avant sa nomination au poste de CEO d'Elgon, il était chef du département Enterprise Sales chez POST Telecom. ✓

www.elgon.lu, www.postgroup.lu

POST TELECOM

LAURENT TURMES SUCCÈDE À LUDOVIC GILLES



Laurent Turmes, directeur de la vente Corporate, POST Telecom.

Depuis le 1^{er} septembre dernier, **Laurent Turmes** est le nouveau **chef de département Enterprise Sales de POST Telecom S.A.** Il succède à **Ludovic Gilles**, qui a pris ses nouvelles fonctions de CEO d'Elgon à la même date.

Laurent Turmes a rejoint POST Luxembourg en avril 2021 et était en charge de la vente de solutions de connectivité à l'international. Il compte une longue expérience dans le développement du business avec des postes à responsabilité globale au sein de différentes entreprises.

Le périmètre de sa nouvelle fonction couvre l'entièreté du portfolio B2B de POST Telecom, à savoir les solutions de connectivité fixe et mobile, les services ICT, IoT, Cloud, Data et sécurité pour le marché des grandes entreprises au Luxembourg et à l'international. ✓

www.postgroup.lu
www.post.lu

SUPERMARCHÉS MATCH ET SMATCH AU LUXEMBOURG

DAVID BERTIN SUCCÈDE À CHRISTOPHE GARCIA



David Bertin, directeur, supermarchés Match et Smatch Luxembourg.

Suite à son évolution au sein du groupe Louis Delhaize où il s'est vu confier la direction générale de Match Belgique et Delfood, Christophe Garcia, qui était directeur général de **Match et Smatch Luxembourg** depuis 2018, a laissé sa place à **David Bertin**.

Son expérience dans la grande distribution commence en 1990 lorsqu'il rejoint l'enseigne Cora alors qu'il était encore étudiant, pour occuper par la suite de nombreuses fonctions en magasin, jusqu'à la direction d'hypermarchés Cora en France,

et, en 2020, la direction générale d'exploitation au sein de Cora France, où il était en charge de 32 hypermarchés dans les régions Île de France, Nord, Alsace et Ouest. ☑

www.supermarche-match.lu

EY LUXEMBOURG NOUVEAUX RÔLES DE DIRECTION



De g. à dr. : **Fernando Longares**, Technology, Media and Telecommunications Leader (TMT) a succédé à **Gaël Denis**, nommé Chief Operating Officer, EY Luxembourg.

EY Luxembourg a annoncé, en juillet dernier, un nombre record de promotions : **20 nouveaux Partners et 2 directeurs** ont renforcé **l'équipe de direction** pour appuyer les ambitions de croissance du cabinet.

Parmi les nouveaux postes de direction au sein de l'entreprise, **Adriana Boixados** (Partner, Tax) est la nouvelle **People Leader**, remplaçant Isabelle Nicks (Partner, Assurance) dans ce rôle. **Gaël Denis** (Partner, Assurance) a été nommé **Chief Operational Officer**. **Fernando Longares** (Partner, Tax) succède à Gaël Denis en tant que **Technology, Media and Telecommunications Leader**. **Romain Swertvaeger** (Partner, Assurance) a été nommé **Fintech Leader**. **Brice Bultot** (Partner, Assurance) a été nommé **Insurance Leader** et une **nouvelle Partner, Aude de Roquancourt** (Partner, ACR), a rejoint la firme. ☑

AUDE DE ROQUANCOURT AU DÉPARTEMENT ACCOUNTING COMPLIANCE AND REPORTING



Aude de Roquancourt, Partner, département Accounting Compliance and Reporting, EY Luxembourg.

En septembre dernier, **EY Luxembourg** a annoncé l'arrivée d'une **nouvelle Partner au sein du département Accounting Compliance and Reporting, Aude de Roquancourt**.

Titulaire d'un master en Business Management de l'EM Lyon Business School, elle est expert-comptable et a également obtenu la certification Six Sigma Black Belt Project Manager. Elle dispose d'une grande expérience au sein de fonctions financières et d'une solide connaissance des processus opérationnels du secteur financier, notamment dans le domaine de l'investissement alternatif. Son expérience s'est enrichie de différentes perspectives professionnelles complémentaires, en travaillant comme auditrice externe et consultante avant d'être nommée responsable de la Comptabilité et du Reporting, directrice financière puis directrice générale dans les secteurs de la banque et de la gestion d'actifs.

Aude de Roquancourt a notamment pour mission d'aider les clients à tirer le meilleur parti de leur fonction financière, à améliorer les services de Reporting et de Compliance, et à assurer la réussite des projets de transformation financière, donnant ainsi aux dirigeants d'entreprise le soutien nécessaire pour se concentrer sur leur activité principale. ☑

www.ey.com/lu

JIM CLEMES ASSOCIATES

MÉLANY ALBERT, NOUVELLE ASSOCIÉE



Mélanie Albert, associée, Jim Clemes Associates.

Mélanie Albert, ingénieure architecte urbaniste, est désormais **associée de l'atelier d'architecture et de design Jim Clemes Associates**, au sein duquel elle est investie dans le pôle urbanisme depuis 2008. Sa nomination a notamment vocation à valoriser le pôle urbanisme de l'atelier,

discipline prépondérante à l'heure où les agglomérations se réinventent.

Urbaniste, diplômée de la Faculté des Sciences appliquées de Louvain-la-Neuve, Mélanie Albert a travaillé sur de nombreux projets parmi lesquels la liaison Micheville sur le site de Belval-Ouest, la piste cyclable directe entre le quartier Esch-Belval et Esch-sur-Alzette, le futur écoquartier Mathendahl de Differdange ou encore la construction du nouvel arrêt CFL à Schifflange.

GROUPE ALIPA

MATTHIAS GOODWIN, BUSINESS DEVELOPPER



Matthias Goodwin, Business Developer, Groupe ALIPA.

Matthias Goodwin a été engagé au sein du **Groupe ALIPA**, le spécialiste de l'emballage et du matériel de levage industriel, comme **Business Developer**.

Ingénieur en électrotechnique, Matthias Goodwin est doté d'une longue expérience professionnelle au sein de différentes sociétés en tant qu'ingénieur, Key Account Manager et Customer Support Manager. En tant que Business Developer au sein du Groupe ALIPA, il donne des conseils techniques aux utilisateurs de matériel de levage, les aide à comprendre les spécificités des produits et les oriente dans le choix du matériel adéquat. Il donne également des formations dans le domaine du levage.

Composé de 6 sociétés actives dans le levage et l'emballage (CODIPRO (anneaux de levage articulés), NO-NAIL BOXES (caisses pliantes en bois contreplaqué et acier pour l'industrie), LIFTEUROP et STAS (matériel et accessoires de levage), AllPack Services et WaluPack Services (emballage industriel)), le Groupe emploie environ 150 personnes au Grand-Duché de Luxembourg, en Belgique et en France. ☑

www.alipa.lu

CONTERN S.A.**ÉRIC KLÜCKERS AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ**

Éric Klückers, administrateur délégué, Contern S.A.

La nomination d'**Éric Klückers** en tant qu'**administrateur délégué** de **Contern S.A.** est la suite logique d'une carrière de plus de 25 ans menée au sein du groupe Eurobeton.

En février 1997, il rejoint le groupe Ciments Luxembourgeois comme directeur du Marketing, puis, en 2000, prend les fonctions de Business Development Manager et de directeur adjoint de la S.A. des Chaux de Contern (aujourd'hui Contern S.A.). En 2008, il est promu directeur général. Sous son impulsion, Contern S.A. a procédé à un renouvellement de fond de ses installations industrielles et dispose depuis d'un outil de production moderne. La gamme de produits a évolué vers des produits à plus haute valeur ajoutée, notamment dans le domaine des aménagements extérieurs. En parallèle, il a entrepris une diversification des activités avec la gestion des 2 sociétés immobilières Tetris S.A. et Business Park Contern S.A. ☑

www.contern.com

CBRE LUXEMBOURG**FRANK ROSENBAUM A REPRIS LES RÊNES**

Frank Rosenbaum, Executive Director, CBRE.

Suite à la fin de la collaboration entre CBRE et William Moulin, Executive Director, c'est **Frank Rosenbaum** – qui avait déjà dirigé le bureau luxembourgeois durant près de 5 ans – qui a repris la gestion quotidienne de **CBRE Luxembourg** et qui en est redevenu l'**Executive Director**.

Les responsabilités de William Moulin ont été intégralement reprises par Frank Rosenbaum, qui possède une expérience de plus de 30 ans en matière d'immobilier. ☑

2 NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ DE DIRECTION

Xavier Musin, directeur du département Résidentiel, CBRE.



Virginie Chambon, directrice du département Investor Leasing, CBRE.

Virginie Chambon et **Xavier Musin** ont été nommés au **comité de direction de CBRE**.

Xavier Musin prend la **direction du département Résidentiel**. Depuis 2019 chez CBRE, il était directeur associé au sein du département Workspace, après avoir travaillé de nombreuses années dans le secteur de l'immobilier résidentiel en Belgique.

Virginie Chambon devient **directrice du département Investor Leasing**, spécialisée dans le conseil aux propriétaires et investisseurs en actifs de bureaux, commerces, industriels et logistiques. Bien connue dans le paysage immobilier commercial luxembourgeois, notamment dans le secteur du commerce de détail, elle possède une solide expérience dans le secteur des bureaux, ayant travaillé pendant plus de 20 ans pour deux courtiers de renom au Luxembourg.

Frank Rosenbaum, qui a récemment pris la direction générale de CBRE Luxembourg, a également souhaité récompenser les collaborateurs fidèles qui travaillent avec lui depuis plusieurs années et qui contribuent au succès de l'entreprise. Ainsi, **Guillaume Pellegrino**, qui a d'abord travaillé pour la partie bureaux du **département Investor Leasing**, et qui a été en charge du développement de la partie retail pendant plus de 2 ans, a pris la responsabilité de ce département et a été nommé **Senior Consultant**. Quant au département bureau, **Clémence Lett**, en poste depuis plus de 3 ans, a été promue **Consultante Senior**. Enfin, **Ahmed Kahilia**, qui depuis plus de 4 ans a contribué au succès du département Investor Leasing pour la partie bureaux, prendra, à compter du 1^{er} janvier 2023, la responsabilité de la nouvelle ligne métier **Private Wealth**, dont l'activité est principalement de mettre en relation des investisseurs privés, des family offices... sur des actifs immobiliers de tailles plus modestes. ☑

GUILLAUME PERRODIN À LA TÊTE DU DÉPARTEMENT PROPERTY MANAGEMENT

Guillaume Perrodin, responsable département Property Management, CBRE.

Guillaume Perrodin a pris la tête du département **Property Management de CBRE**. Nommé **Associate Director** le 19 septembre dernier, il continue d'assurer la gestion quotidienne des différents actifs immobiliers confiés par les clients propriétaires

de CBRE, qui pourra ensuite poursuivre le développement d'autres activités liées et complémentaires au Property Management, avec une équipe étoffée.

Guillaume Perrodin a géré un grand parc immobilier durant plus de 7 ans chez un broker à Luxembourg. Il dispose également d'une expérience dans les certifications environnementales, ayant été lui-même BREEAM Assessor. Il possède aussi une solide expertise sur les questions de digitalisation immobilière, après avoir créé la start-up Syment. ☑

www.cbre.lu

CARDIF LUX VIE

ALEXANDRE DRAZNIKS, CEO



Alexandre Drazniks, CEO, Cardif Lux Vie.

Depuis le 1^{er} septembre, **Cardif Lux Vie** a un **nouveau CEO** en la personne d'**Alexandre Drazniks**. Il a succédé à Christian Gibot, qui a été nommé au comité exécutif de BGL BNP Paribas en tant que responsable métier Wealth Management.

Diplômé de l'École Polytechnique de Paris et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique (ENSAE), Alexandre Drazniks a débuté sa carrière en 1994 à l'INSEE (Institut National des Statistiques et Études Économiques) comme chargé d'études, puis a intégré la direction du Trésor au sein du ministère de l'Économie et des Finances (France) en tant qu'adjoint au chef de bureau G7 et préparation des sommets, puis en tant que chef de bureau Marchés émergents. En 2005, il est nommé à l'EBRD (European Bank for Reconstruction & Development, Londres) où il prend en charge le cabinet du président, puis occupe le poste de directeur Official Cofinancing. Il rejoint, en 2009, le Groupe BNP Paribas chez IRB (International Retail Banking) où il est en charge de la stratégie. En 2012, il devient responsable de la zone Europe du nord

& marchés émergents de BNP Paribas Cardiff et, en 2020, il est nommé directeur de la business unit AEP chez BNP Paribas Cardiff France. ☑

www.cardifluxvie.com

TOTALENERGIES LUXEMBOURG

NICOLAS LEBLOND À LA DIRECTION GÉNÉRALE



Nicolas Leblond, directeur général, TotalEnergies Luxembourg.
Photo-TotalEnergies Luxembourg

Nicolas Leblond, qui occupait le poste de directeur général de TotalEnergies en Pologne, a succédé à Patrick Schnell et est le nouveau **directeur général de TotalEnergies au Luxembourg**.

Nicolas Leblond a rejoint TotalEnergies en 2001. Pendant 21 ans, il a acquis de l'expérience au sein de différents métiers de la compagnie : lubrifiants, études et développement, logistique, carburants et *pricing*. En 2019, il est nommé directeur général de TotalEnergies en Pologne. Maintenant, 3 ans plus tard, Nicolas Leblond rejoint l'équipe de TotalEnergies au Luxembourg.

Le réseau au Luxembourg est composé, entre autres, de 45 stations-service, la vente de lubrifiants automobile, lubrifiants agricoles, lubrifiants industriels, mazout de chauffage ainsi qu'un service dédié à la mobilité et aux nouvelles énergies (cartes multi-énergie, services de gestion de flotte et de mobilité durable). TotalEnergies Luxembourg emploie plus de 400 personnes. ☑

www.totalenergies.com

CHNP

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



1^{er} rangée (de g. à dr.) : **Luc Reding** (vice-président, ministère de la Justice), **Dr Michel Nathan** (président), **Dr Juliana D'Alimonte** (ministère de la Santé), **Raoul Zimmer** (ministère de la Santé) – 2^e rangée (de g. à dr.) : **Claude Halsdorf**, **Dr Isabelle Mouric** (corps médical, CHNP), **Miguel Rodrigues** (personnel non médical, CHNP) et **Laurent Jomé** (ministère de la Santé) – 3^e rangée (de g. à dr.) : **Dr Thomas Karst** (Conseil médical), **Marie-France Nanning** (ministère de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région), **Tony Moschetti** (délégation du personnel, CHNP), **Claude Sibenthaler** (ministère de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région), **Anne Daems** (ministère de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région) et **Oliver Koch** (délégation du personnel, CHNP). Sont absents sur la photo : **Jean-Paul Freichel** (commissaire aux hôpitaux, ministère de la Santé (remplacé par Raoul Zimmer)) et **Dr Anne-Christine Arold** (ép. Herrmann, conseil médical).

Conformément à la loi modifiée du 17 avril 1998 portant création d'un établissement public dénommé Centre Hospitalier Neuropsychiatrique fixant l'échéance des mandats des administrateurs à 6 ans, le **CHNP** s'est doté d'un **nouveau conseil d'administration**, qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 22 septembre dernier.

Le CA est composé de 15 membres, dont 12 membres avec voix délibérative et 3 membres avec voix consultative. Parmi les 15 membres, 10 administrateurs avec voix délibérative sont nommés par le Grand-Duc, dont 8 membres sont proposés par le Conseil de gouvernement (aussi bien le ministère de la Santé que le ministère de la Famille et de l'Intégration, et le ministère de la Justice sont représentés au sein du CA) et 2 membres sont proposés par le corps médical et le personnel non médical de l'établissement. S'y ajoutent 2 représentants du Conseil médical et 2 représentants de la délégation du personnel avec, à chaque fois, une voix délibérative et une voix consultative. Le commissaire

aux hôpitaux assiste également avec voix consultative aux réunions du CA.

Spécialisé dans le traitement des maladies psychiques, le CHNP est structuré en 3 entités : la Rehaklinik (pour les activités cliniques de réhabilitation psychiatrique), le Pontalize (pour les activités de soins et d'accompagnement des personnes âgées) et De Park (pour les activités d'accompagnement socio-pédagogique et de soins des personnes en situation de handicap). ☑

www.chnp.lu

BDO LUXEMBOURG 3 NOUVEAUX PARTNERS



De g. à dr. : **Éric Bineau** (BDO Technology), **Adina Conner** (Transfer Pricing) et **Jan Brosius** (Accounting and Corporate Services), partners, BDO Luxembourg.

Éric Bineau, Jan Brosius et Adina Conner ont été nommés **Partners** chez **BDO Luxembourg**.

Éric Bineau (BDO Technology) dirige des projets IT depuis 15 ans. Il a rejoint BDO Luxembourg en 2015 où il a commencé à concevoir et commercialiser une solution de conformité AML/KYC. Il a depuis joué un rôle de premier plan dans le développement de la gamme de solutions logicielles de BDO. Il renforce l'activité Technology Advisory et est en charge du développement, de la promotion et de la commercialisation des solutions logicielles.

Jan Brosius (Accounting and Corporate Services) a débuté sa carrière chez BDO, puis a acquis une expérience d'auditeur dans une autre firme au Luxembourg, avant de réintégrer BDO en 2020 au sein du département Accounting and Corporate Services. Son rôle est d'assister les entreprises et entrepreneurs locaux sur les aspects comptables, de *reporting* et

fiscaux. Il est également impliqué dans la préparation et la facilitation de la transmission d'entreprises (familiales).

Adina Conner (Transfer Pricing) compte plus de 14 ans d'expérience dans son domaine, acquise dans 3 juridictions européennes. Au cours des 9 dernières années, elle a travaillé au Luxembourg où elle s'est concentrée sur les secteurs Financial Services, Asset Management, Real Estate and Technology. Sa mission est de développer davantage le département Transfer Pricing de la firme, mais aussi de suivre tout ce qui a trait à la BDO Global Practice sur les transactions financières. ☑

www.bdo.lu

LUXAVIATION

STEFAN BENZ, NOUVEAU PRÉSIDENT DES SERVICES AÉRONAUTIQUES



Stefan Benz, président, Services aéronautiques, Luxaviation.

Photo-Luxaviation

Luxaviation, l'un des plus grands opérateurs d'avions privés au monde, dont le siège est à Luxembourg, a nommé **Stefan Benz à la présidence de ses Services aéronautiques**. Détenteur d'un master en Ingénierie aéronautique des Universités de Stuttgart, Chester et Toulouse, il possède une solide expérience de plus de 25 ans en tant qu'ingénieur aéronautique dans l'industrie de l'aviation. Avant de rejoindre Luxaviation, il a occupé différents postes de direction dans le domaine de l'aviation commerciale, d'affaires et générale.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, il est responsable de la croissance

continue, de la durabilité et de la rentabilité des services aéronautiques de Luxaviation. De plus, sa mission est de veiller à ce que l'entreprise reste axée sur le client et sur l'efficacité, et poursuive en permanence ses normes de sécurité élevées existantes.

Luxaviation Group propose des voyages privés sur mesure à une clientèle mondiale. Ses 1.300 employés travaillent 24h/24 sur les 5 continents. ☑

www.luxaviation.com

GRUPE HLD

MICHÈLE DETAILLE NOMMÉE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE



Michèle Detaille, administratrice indépendante, Groupe HLD.

Le **Groupe HLD**, groupe européen d'investissement, a nommé **Michèle Detaille** en tant qu'**administratrice indépendante**. Elle apporte une double expertise, économique et entrepreneuriale. Cette nomination souligne l'ancrage européen de HLD, présent au Luxembourg, en France, en Italie, en Suisse et aux Pays-Bas, et s'inscrit dans le cadre du développement à l'international du Groupe, et la croissance de ses activités.

Le conseil d'administration de HLD Associés Europe compte désormais 10 membres, dont 4 administrateurs indépendants : Robert Dennewald (Contern S.A.), Xavier Buck (EuroDNS), Viviane Clauss (Banque de Luxembourg) et Michèle Detaille (Groupe Alipa).

Michèle Detaille, qui a mené une carrière politique majeure en Belgique, est une cheffe d'entreprise à succès ayant repris la société NO-NAIL BOXES, puis développé le Groupe Alipa. Elle est présidente de la Fedil (Fédération des industriels luxembourgeois) depuis 2019. ☑

www.groupehld.com



Le développement des compétences, levier stratégique pour l'entreprise

Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, les entreprises doivent optimiser leur performance et assurer leur compétitivité, grâce notamment à des salariés compétents et motivés. Investir dans les compétences des salariés s'avère être un levier stratégique au service du développement de l'entreprise. L'INFPC propose un service d'information et d'accompagnement visant à faciliter l'accès à la formation pour les entreprises qui s'engagent dans la valorisation de leur capital humain.

Quels sont les avantages de la formation professionnelle continue pour l'entreprise ?

À travers le plan de formation, le développement des compétences des salariés prend une dimension stratégique au service du projet de l'entreprise. La formation professionnelle continue est ainsi un levier incontournable permettant d'adapter les compétences des salariés aux exigences de leur métier en constante évolution : besoins en compétences accrus, digitalisation, évolution du contexte réglementaire et technologique, rapidité des changements...

Quels sont les outils mis à disposition par l'INFPC ?

L'INFPC gère lifelong-learning.lu, la plateforme qui reprend toutes les informations utiles liées à la formation tout au long de la vie au Luxembourg : offres de formation, aides à la formation, actualités, législation, publications sur les pratiques de formation en entreprise.

lifelong-learning.lu facilite le processus d'achat de formation en proposant un accès à plus de 12.000 formations référé-

L'INFPC propose un service d'information et d'accompagnement visant à faciliter l'accès à la formation pour les entreprises qui s'engagent dans la valorisation de leur capital humain.

rencées par 300 organismes de formation membres. Les entreprises ont également la possibilité de déposer des demandes spécifiques sous forme d'appel d'offres de formation sur mesure, sans engagement pour l'entreprise.

Quels domaines de formation sont présentés sur la plateforme ?

lifelong-learning.lu couvre tous les secteurs d'activité de l'économie luxembourgeoise. Il peut s'agir de formations liées aux compétences métiers, dans les domaines de la finance, de la construction, de la communication, de la mécanique, de l'habillement...

Des formations davantage liées aux compétences transversales et nécessaires dans chaque entreprise sont référencées dans des domaines de formation tels que

les langues, la gestion d'entreprise, le management, l'informatique ou encore le développement personnel et professionnel.

Les entreprises peuvent-elles obtenir une aide à la formation ?

En effet, les entreprises qui forment leurs salariés peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État. Cette aide s'élève à 15 % imposables du montant annuel investi, voire à 35 % imposables pour les frais de salaire des participants répondant à certains critères en termes d'âge et de qualification.

Le cofinancement de la formation en entreprise se base sur le plan de formation élaboré par l'entreprise qu'elle présente à travers sa demande de cofinancement. L'INFPC guide les entreprises dans l'utilisation du dispositif d'aide.

Plus d'informations

lifelong-learning.lu facilite le processus d'achat de formation en proposant un accès à plus de 12.000 formations référencées par 300 organismes de formation membres.



HRone

SAVE THE DATE
16-03-23

HUMANCAPITALEUROPE.COM

20
years



FARVEST

#MARKETING #EVENTS #PUBLISHING

Kënnt et zu engem méiglech ëmgedréite Wärunskrich tëscht FED an EZB?

Déi amerikanesch Zentralbank FED an d'EZB hunn hir Tauxe massiivst an d'Luucht gesat an de leschte Méint. Dëst Joer ass deemno d'Enn vun der Nullzënsopolitik oder der negativer Zënsopolitik agelaut ginn, well Zentralbanke vun deenen zwee gréisste Bannemäert vun der Welt an d'Inflatiounsbekämpfung erageklomme sinn.

D'Covid-Kris an de Krich an der Ukrain hunn an de leschte Méint d'Präisser an eise Länner massiivst an d'Luucht gedriwwen an d'Inflatiounstauxe sinn op engem historischen Héichpunkt ukomm. Fir d'Effete vun der d'Inflatioun ze bekämpfen, ginn eng ganz Partie Mesurë geholl: Präisdeckelung, direkt Hëllef, etc.

Fir d'Inflatioun selwer an de Grëff ze kréien, zéien d'Zentralbanken de Loyer vum Geld un. Enn vum Joer kéinten d'Zësen an Amerika bei iwwer 5% leien. D'EZB zitt no, awer net an där selwechter Vitesse. Dëst féiert zu enger Zënsdifferenz.

Mir mierken allegueren den Effet vun dëser Zënsdifferenz op der Pompel. D'Präisser vun de Pétrolprodukter sinn a leschter Zäit massiivst an d'Luucht gaange wéinst de Klimataxen a wéinst der Ukrainkris, mä och well den Euro an de leschte Woche schwächelt an op e Rekorddéif vum 0,98 Dollar gefall ass. De Pétrol gëtt bekanntlecher Weis an Dollar gehandelt an dës stoung d'lescht Joer nach bei iwwer 1,20 Dollar.

Den Drock ass staark

Dës Zënsdifferenz mécht déi europäesch Strategie vun der Inflatiounsbekämpfung nach méi komplizéiert, well elo niert der Haapterausforderung der Inflatioun e Wiesselkursrisiko derbäi kënnt. Dës Risiko bleift bestoen esou laang dës Zënsdifferenz besteet.

Europa kann dës séier Zënshausen awer kaum matgoen, well soss vill südeuropäesch Länner an och eise groussen Noper Frankräich massiivst Problemer kréie wéinst hirer Staatsschuld.



Photo-Deemerwhastudio/Shutterstock

Den Drock op Reformprozesser an dës Länner wäert nees zouhuelen, genau esou wéi d'Diskussioun ëm déi sougenannten Eurobonds.

Dës grouss Zënsdifferenz kann, wann et net zou enger Koordinatioun tëscht der EZB an der FED kënnt, zu engem ëmgedréinte Wärunskrich féieren. Et keim zu enger Course wien déi stäerkste Wärun hätt. D'Wärunspolitik géif an dem Kontext net méi agesat ginn, fir den Handel tëscht de Länner unzekuerbelen, mä fir duerch d'Opwärtung vun der Wärun déi importéiert Inflatioun ze neutraliséieren oder esou guer duerch nach méi eng héich Opwärtung d'Desinflatoun ze importéieren.

Dëst hätt dramatesch Konsequenzen op d'Kompetitivitéit vun Europa a besonnesch fir Betriber an enger Exportnatioun wéi Lëtzebuerg. [☑](#)



Follow Marc Hostert sur Facebook et Twitter : @marchostert

5 conseils pour rendre son événement plus inclusif

De nos jours, il devient courant de parler d'événement *green* ou responsable mais on parle encore assez peu d'événement inclusif. L'inclusion va au-delà de l'intégration car ce concept ouvre droit à la différence. Ce n'est pas à la personne de s'adapter à son environnement mais c'est à son environnement de s'adapter à elle. Avec une société de plus en plus diverse, où chaque individualité doit être respectée, organiser un événement inclusif n'est plus une option mais devient une nécessité afin de favoriser son accessibilité au plus nombre mais également son impact.

Au niveau du personnel encadrant, il est important de diversifier les profils. Mixez les sexes au niveau des hôte.sse.s mais également les âges. Idem au niveau du panel des intervenants qui doit fait intervenir autant de femmes que d'hommes.

Soignez la communication avant, pendant et après

Tout événement débute par une invitation et/ou un site internet qui sont vos 1^{ers} touchpoints. En plus d'être réalisés avec soin, ces derniers doivent être réfléchis en fonction de votre cible. Plus que le choix de la/ les langues (essentiel au Luxembourg), il est également important de se poser la question de son vocabulaire : est-ce que mon langage est inclusif ? Est-ce que j'utilise un langage neutre⁽¹⁾ ? Si vous envoyez une invitation papier, est-ce une idée d'intégrer du braille ?

Par ailleurs, si vous développez un site Internet, n'oubliez pas que des personnes en situation de handicap doivent également pouvoir le consulter et trouver les informations qu'elles y cherchent.

Ensuite, lors de l'événement, ai-je besoin d'un système d'interprétariat pour atteindre toutes les populations ?

Pensez à l'accessibilité du site

L'accessibilité du site est également à prendre en compte quand vous préparez votre événement. En effet, vous aurez plus de chance d'avoir une forte affluence si votre événement se trouve dans un endroit facilement accessible mais également disposant d'un parking suffisant. Quand on pense accessibilité,

on pense également personnes à mobilité réduite. Ainsi, il est toujours bien de vérifier que le site dispose de toutes les infrastructures nécessaires.

Réfléchissez à l'aménagement

Après l'accessibilité, il est important de se poser la question de l'aménagement. Est-ce que la signalétique est lisible pour tout le monde ? Cela peut sembler couler de source mais il n'est encore pas rare de voir une signalétique trop petite ou peu lisible. Au niveau de l'espace, veillez à avoir des allées assez larges qui permettront aux personnes à mobilité réduite de se déplacer et pensez à aménager un espace calme qui pourra servir pour des *conferences calls* ou encore, plus original, pour des mamans souhaitant allaiter leur enfant.

Par ailleurs, les personnes sourdes ou malentendantes apprécieront d'avoir des sièges réservés près de la scène. Enfin, ne négligez pas l'intensité de la musique ou de la lumière qui peut parfois être gênante.

Diversifier les profils

Au niveau du personnel encadrant, il est important de diversifier les profils. Mixez les sexes au niveau des hôte.sse.s mais également les âges. Idem au niveau du

panel des intervenants qui doit fait intervenir autant de femmes que d'hommes. Réfléchir en termes de diversité au niveau de panel vous permettra également d'enrichir le débat.

Pour tous les goûts

Enfin, comme dans tout événement, le catering est essentiel. Ne négligez pas les différents régimes : vegan, végétalien, halal..., en donnant la possibilité à chacun de se restaurer sans frustration. Pour faciliter la logistique, il peut être intéressant de demander le régime alimentaire lors de l'inscription. Enfin, n'oubliez pas de vérifier votre calendrier pour les restrictions alimentaires religieuses qui pourraient tomber le jour de votre événement.

Netty Thines

Conseil
en communication

Mediation S.A.



(1) <https://cet.lu/inclusif/>

Véronique Bourgois

« J'aime relever de nouveaux défis »

Il y a presque deux ans, Véronique Bourgois prenait la direction générale d'Arval Luxembourg, spécialiste de la location longue durée de véhicules et des nouvelles solutions de mobilité, relevant un nouveau défi au cœur de l'entreprise qu'elle connaît très bien. Cela fait bientôt 25 ans qu'elle évolue au sein de la structure. En tant que dirigeante, elle place l'humain au cœur des enjeux. Dans un domaine, celui de la mobilité, appelé à fortement évoluer, le défi est de permettre à chacun de s'adapter.

Pouvez-vous nous résumer votre parcours ?

Cela fait bientôt 25 ans que je travaille pour Arval Luxembourg. J'ai rejoint l'entreprise en 1998, un an après sa création. À l'époque, Arval Luxembourg s'apparentait davantage à une start-up, même si elle pouvait s'appuyer sur la force d'un groupe important qu'est BNP Paribas. La société a bien évolué. Elle compte aujourd'hui plus d'une soixantaine de collaborateurs et figure parmi les acteurs-clés de la mobilité professionnelle au Luxembourg. Dans l'entreprise, j'ai évolué au sein du département commercial, jusqu'à en occuper la direction.

Qu'est-ce qui vous a poussée à prendre la direction générale d'Arval ?

J'aime quand ça bouge, m'adapter et relever de nouveaux défis. Après avoir passé plusieurs années à la direction commerciale, j'avais besoin d'explorer de nouveaux horizons professionnels. L'opportunité qui m'a été donnée de poursuivre ma carrière au sein d'Arval en prenant la direction générale m'est apparue comme un challenge très intéressant à relever, avec une forte motivation. C'était pour moi une occasion de mettre mes connaissances et mon expérience au service de l'entreprise, dans un domaine d'activité qui évolue énormément. Au fil de ces deux petites années, les défis n'ont pas manqué. La crise sanitaire, tout d'abord, a exigé de tous de s'adapter pour continuer à répondre aux besoins des clients tout en leur apportant satisfaction.



Véronique Bourgois, directrice générale, Arval Luxembourg.

Quel bilan personnel tirez-vous de vos deux années à la tête de la société ?

Il est très positif. C'est enthousiasmant de pouvoir participer aux nombreuses évolutions en cours, qu'elles concernent la mobilité de manière générale ou l'organisation du travail. Mon principal défi est d'emmener les équipes à travers le changement. L'humain a d'ailleurs été au cœur de mes préoccupations. Je mets une attention particulière à ce que chacun se sente bien au sein de notre entreprise, afin qu'il puisse évoluer dans un environnement constructif faisant la part belle à l'apprentissage. Le métier change, les attentes de chacun aussi. Il devient de plus en plus difficile de recruter. La priorité, dès lors, est de fidéliser les collaborateurs et de les soutenir, en

les faisant monter en compétences et en les rendant fiers de s'engager avec nous. J'ai aussi pu apprécier d'autres aspects importants de la gestion d'entreprise : la gestion financière globale, les exigences en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de réputation, essentielles lorsque l'on évolue dans un groupe comme BNP Paribas. À la direction générale, je suis interpellée sur une grande variété de sujets : organisationnels, humains, techniques. Il faut accompagner tous ces aspects avec agilité. Pour y parvenir, il faut aussi arriver à prendre de la hauteur, à lâcher prise, en s'appuyant sur les différents membres du comité de direction, chacun étant expert dans son domaine. Je dois, à ce propos, saluer la qualité de toutes les équipes qui m'accompagnent.

« C'est enthousiasmant de pouvoir participer aux nombreuses évolutions en cours, qu'elles concernent la mobilité de manière générale ou l'organisation du travail. Mon principal défi est d'emmener les équipes à travers le changement. L'humain a d'ailleurs été au cœur de mes préoccupations. Je mets une attention particulière à ce que chacun se sente bien au sein de notre entreprise, afin qu'il puisse évoluer dans un environnement constructif faisant la part belle à l'apprentissage. »

Vous êtes une femme dirigeante dans le secteur automobile, plutôt réputé être un milieu masculin. Avez-vous vu l'équilibre des genres évoluer au fil de votre carrière ?

Cela reste un milieu essentiellement masculin. Au niveau des fonctions exécutives, ou lors de réunions que l'on peut faire entre dirigeants de sociétés de leasing, on trouve encore principalement des hommes. Cela n'a que peu évolué, malheureusement. Les métiers techniques sont aussi occupés majoritairement par des hommes. Par contre, la diversification des métiers au sein de l'organisation, l'évolution de l'activité, avec une orientation plus forte dans le conseil et l'intégration de la dimension RH, fait que les équipes se féminisent, notamment autour des fonctions commerciales et de support. Au sein de notre comité de direction, Arval compte trois femmes, notre CFO, notre DRH et moi-même.

Ces enjeux de diversité sont-ils importants à vos yeux ?

C'est une dimension qu'il faut intégrer. À mes yeux, cependant, ce sont les compétences des personnes qui priment sur le reste. Toutefois, on constate que les choses évoluent fortement. Aujourd'hui, la plupart des hommes n'hésitent pas à prendre leur congé parental. D'autre part, il appartient aux femmes de mieux faire valoir leurs compétences au cœur d'une entreprise, au service de leur évolution de carrière.

Vous évoquiez le fait que vos métiers, au service de la mobilité, évoluaient. Dans quelle mesure ?

Si l'on parle de mobilité, nous sommes confrontés à des changements importants. Au niveau du Luxembourg, l'accroissement démographique et la dynamique économique ont entraîné une augmentation

des flux de trafic. Selon les projections, ils pourraient encore augmenter de 40 % d'ici 2035, soulevant d'importants défis en matière de mobilité et exigeant une adaptation des modes de transport. Plus généralement, on peut évoquer le recours au télétravail, l'exigence de réduire nos émissions de CO₂, la crise énergétique... autant d'éléments qui ont des répercussions sur la manière dont nous bougeons.

Comment doivent évoluer les habitudes de déplacement ?

Lorsque l'on parle de mobilité, énormément d'éléments entrent en ligne de compte : les infrastructures, les offres de mobilité, les habitudes et l'état d'esprit des utilisateurs. La technologie aussi a un rôle important à jouer. Face aux défis qui se dressent devant nous, toutefois, il faut soutenir le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Cela ne veut pas dire que celle-ci va disparaître, au contraire. Elle va s'intégrer à une offre plus vaste, plus diversifiée, avec des solutions de mobilité douce, de partage, un transport public plus efficient, l'ensemble permettant des déplacements plus fluides, plus directs. Notre rôle est d'accompagner ce changement, d'aider nos clients à faire évoluer leur politique de mobilité à travers du conseil mais aussi en adaptant nos offres. Cela implique d'identifier les tendances, pour mieux agir de manière proactive.

Comment votre accompagnement soutient-il ce changement ?

Nous sommes là pour aider chacun à mieux se déplacer. La mise à disposition d'un budget mobilité, avec des solutions technologiques permettant de l'accompagner, est une piste envisagée. Nous intégrons de nouveaux modes de transport dans nos offres, comme le vélo, des solutions de voiture partagée. Si l'on considère le covoiturage, il y a encore beaucoup à

faire pour le promouvoir à l'échelle des entreprises et des communautés. Mais au-delà du soutien à apporter à ces évolutions, la fiscalité et la législation auront aussi un rôle à jouer.

Notre client, en outre, n'est plus uniquement le professionnel. Nos offres s'orientent vers les personnes privées et sont d'ailleurs de plus en plus appréciées. Alors que les marques automobiles opèrent une transition inédite vers l'électrification, il est difficile pour le privé d'anticiper la valeur résiduelle d'un véhicule neuf, thermique ou électrique à un horizon de 4 ans. L'incertitude est grande. Au-delà du confort d'un leasing, l'avantage pour le consommateur est que nous prenons en charge la gestion des risques opérationnels y inclus la vente du véhicule sur le marché de l'occasion.

Quel regard portez-vous sur l'électrification ?

Il est difficile de dire à quoi nous roulerons à l'avenir. Nous pouvons analyser les tendances, les mesures prises par les gouvernements. On constate un soutien fort pour des véhicules très faibles en émissions, et donc électriques. Au Luxembourg, plus encore, c'est le full électrique qui est encouragé, avec un taux de l'avantage en nature de 0,5 ou 0,6 %, contre maximum 1,8 % pour le thermique et l'hybride -, ce qui est fiscalement contraignant sur ces deux catégories. L'électrique possède de nombreux atouts, mais a aussi certains désavantages. On peut évoquer un prix d'achat élevé mais un coût d'utilisation plus avantageux, des questions liées à l'autonomie... Rien ne permet toutefois d'affirmer que les motorisations thermiques n'ont plus d'avenir. À l'horizon 2035, certains développements, autour des biocarburants par exemple, pourraient changer la donne. Mais d'autres voies sont aussi explorées, avec l'hydrogène notamment. ☑

Propos recueillis par Sébastien Lambotte

La prise d'un congé parental influe-t-elle sur le salaire des mères après l'accouchement ?

Le congé parental est une interruption de carrière temporaire qui permet aux parents de consacrer du temps à la garde de leurs enfants tout en conservant le droit de récupérer leur ancien poste. L'un des objectifs de la politique de congé parental est de permettre la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et de promouvoir la participation des femmes au marché du travail.

Les études menées dans différents pays (dont le Luxembourg) suggèrent que le congé parental a un impact positif sur le retour au travail des mères après la naissance d'un enfant. La question qui se pose est la suivante : les parents qui prennent un congé parental et restent sur le marché du travail subissent-ils des désavantages ou des pénalités par rapport aux parents qui ne le prennent pas ? Plus concrètement, il s'agit de savoir si la prise d'un congé parental influe sur les revenus que peuvent gagner les parents après l'accouchement. Il n'existe que très peu de recherches et d'essais consacrés à l'effet de la prise d'un congé parental sur le salaire des parents après un accouchement.

La prise d'un congé parental affecte-t-elle le salaire des mères après l'accouchement ?

Ce texte présente et discute les résultats d'un article scientifique⁽¹⁾ rédigé par Michela Bia, German Blanco et Marie Valentova, dans le cadre d'un projet de recherche mené au LISER avec le soutien du Fonds National de la Recherche (FNR) du Luxembourg⁽²⁾. Ledit article étudie les problématiques susmentionnées concernant l'effet de la prise d'un congé sur le salaire après l'accouchement dans le contexte du Luxembourg et répond aux questions de recherche suivantes : les mères éligibles au congé parental subissent-elles des pénalités salariales après leur accouchement et la prise d'un congé parental ? Si oui, combien de temps les pénalités salariales observées persistent-elles ? Existe-t-il des

Une dernière explication pouvant être avancée est le comportement des employeurs. Les personnes qui prennent un congé peuvent être perçues par leurs employeurs comme étant moins motivées et moins impliquées dans leur travail, et commencer à faire l'objet d'une discrimination.

différences selon les groupes de mères et de pères en fonction de leur salaire avant la naissance de leurs enfants ?

L'étude se base sur les données des archives administratives de la Sécurité sociale fournies par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) du Luxembourg datant des années 2004 à 2015⁽³⁾.

La population de notre étude comprend les mères d'enfants uniques vivant au Luxembourg. La population de l'étude est limitée aux mères ayant donné naissance à leur premier enfant au cours de la période analysée (2005 à 2010) et qui ont eu droit à un congé parental. Nous avons également restreint l'échantillon aux mères occupant un emploi soit à temps plein, soit à temps partiel. L'échantillon final a dénombré 1.818 observations.

Pénalité salariale liée au congé parental chez les mères ayant un potentiel de revenu plus élevé

Les auteurs utilisent une méthode statistique qui permet d'estimer les limites hautes et basses de l'effet de la prise du congé parental sur le salaire des mères. Les

scénarios les plus optimistes concluent à un impact moyen nul sur les salaires. Mais dans les scénarios les plus pessimistes, l'impact serait non négligeable (- 8 %).

Les auteurs soulignent également que la prise du congé parental a des effets hétérogènes sur les salaires : l'effet est important pour le haut de la distribution des salaires ; cet effet ne disparaît pas avec le temps.

Explications possibles de la pénalité salariale après l'accouchement liée au congé parental

Les résultats mentionnés ci-avant peuvent être expliqués par plusieurs types de raisonnement.

La première explication possible est la dépréciation du capital humain. L'interruption de carrière peut en effet entraîner une perte d'expérience professionnelle et de compétences qui pourrait être plus prononcée chez les femmes ayant un potentiel de revenu élevé et occupant des postes plus qualifiés, où la mise à niveau régulière des compétences est importante.

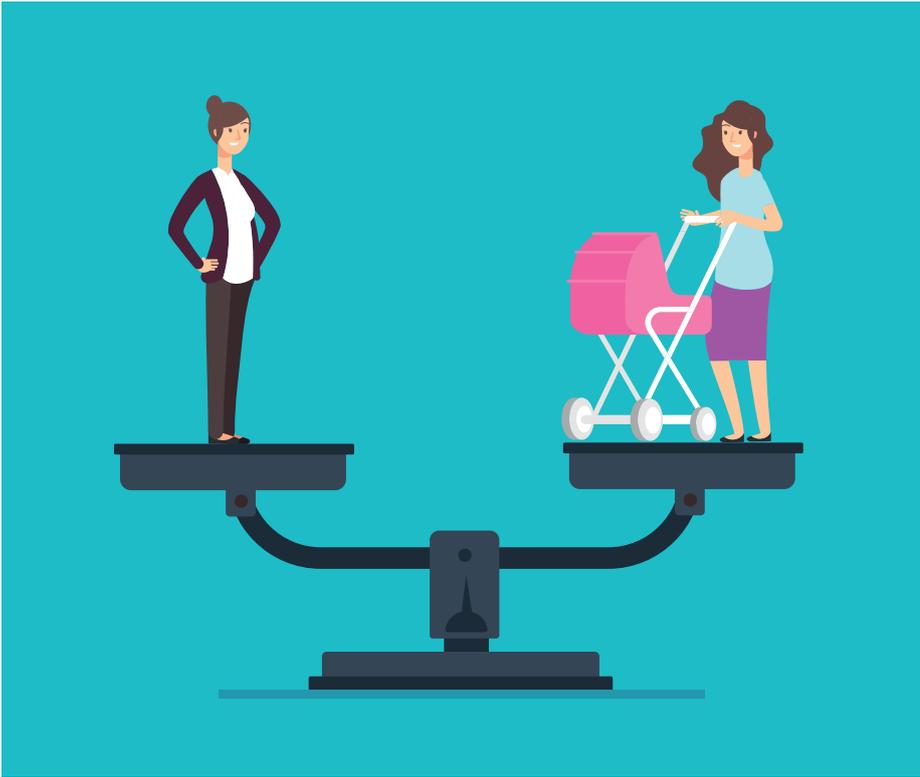


Photo-NetVector/Shutterstock

Une seconde explication possible concerne la différence de perspectives de promotion entre les mères qui prennent un congé parental et celles qui n'en prennent pas. En raison de leur absence du lieu de travail et de l'impossibilité d'investir dans le développement de la carrière ou de le négocier, les personnes qui prennent un congé parental peuvent être confrontées à un rythme plus lent en matière de progression de carrière et de promotion dans leur métier. Les femmes qui prennent un congé parental sont peut-être aussi moins susceptibles de bénéficier de nouvelles offres d'emploi sur le marché du travail que les mères dont la carrière est ininterrompue et, par conséquent, perdent des occasions d'augmenter leurs revenus en changeant d'emploi.

Les auteurs utilisent une méthode statistique qui permet d'estimer les limites hautes et basses de l'effet de la prise du congé parental sur le salaire des mères. Les scénarios les plus optimistes concluent à un impact moyen nul sur les salaires. Mais dans les scénarios les plus pessimistes, l'impact serait non négligeable (- 8 %).

Une autre explication repose sur l'hypothèse selon laquelle les femmes qui ont choisi de prendre un congé parental et qui ont été exposées à une interruption de carrière ont créé un lien plus fort avec l'enfant et ont peut-être changé leur relation avec leur travail et la place qu'il prenait dans leur vie. Par exemple, elles peuvent opter volontairement pour des tâches professionnelles avec moins de responsabilités ou réduire leur implication professionnelle, notamment concernant leurs horaires de travail.

Enfin, une dernière explication pouvant être avancée est le comportement des employeurs. Les personnes qui prennent un congé peuvent être perçues par leurs employeurs comme étant moins motivées et moins impliquées dans leur travail, et

commencer à faire l'objet d'une discrimination pouvant se traduire par des perspectives de promotion plus faibles ou par l'attribution de tâches moins stratégiques à des postes plus facilement remplaçables, et ainsi entraîner des augmentations de salaire plus faibles au fil du temps par rapport à leurs homologues qui ne prennent pas de congé parental ou n'ont pas l'intention de le prendre.

Observations finales

La population étudiée ici est constituée des mères primipares admissibles au congé parental, qui ne représentent qu'un sous-groupe de mères. Les résultats ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de la population des mères admissibles.

En outre, l'analyse porte sur la période allant de 2005 à 2015, c'est-à-dire sous l'ancienne législation régissant le congé parental. Au cours de la période analysée, les paramètres de la politique relative au congé parental sont demeurés les mêmes depuis l'introduction de la politique en 1999.

Une réforme majeure de la politique du congé parental au Luxembourg a été introduite en décembre 2016. Des recherches complémentaires, nécessitant de couvrir une période suffisamment longue, sont nécessaires pour compléter l'étude présentée ici.

Dr Marie Valentova

Chercheuse

Luxembourg Institute
of Socio-Economic
Research (LISER)



- (1) Michela Bia, German Blanco et Marie Valentova, *The Causal Impact of Taking Parental Leave on Wages: Evidence from 2005 to 2015*, 29 octobre 2021, LISER, 48 p. (Working papers no 2021-08).
- (2) FNR CORE 2016 C16/SC/11324101/ PARENT – Évaluation du congé parental au Luxembourg focalisée sur les stratégies des couples et le rôle des caractéristiques du lieu de travail, avec le soutien du Fonds National de la Recherche (FNR) du Luxembourg.
- (3) Les résultats et points de vue présentés dans cet article doivent être attribués à ses auteurs et ne reflètent en aucun cas le point de vue de l'IGSS ou du LISER.

6^e édition de l'Orange Week

Dites Non à la violence sexiste

Organisée par la section luxembourgeoise du Zonta International et le Conseil national des Femmes du Luxembourg (CNFL), avec le soutien du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, l'Orange Week se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2022 avec de nombreux événements regroupés sous la bannière « Orangez votre monde ». Rencontre avec Claudine Speltz, Danielle Becker-Bauer et Joëlle Letsch du Conseil national des Femmes du Luxembourg.

Pouvez-vous nous faire un bref historique de la campagne Orange Week ?

Elle a été lancée en 2008 par le secrétaire général des Nations Unies dans le cadre du projet UNITE, afin de sensibiliser le grand

public à la violence envers les femmes et les filles. Chaque année, l'ONU Femmes invite tous les gouvernements, ONG, individus, médias, ainsi que le secteur privé, à s'unir autour de ce thème. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit l'action

« Orangez votre Monde », qui se déroulera du 25 novembre (Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des filles et des femmes) au 10 décembre (Journée internationale des droits humains).

Quel est le programme luxembourgeois de cette année ?

Diverses activités, telles que l'illumination en orange de bâtiments publics et privés, d'infrastructures culturelles et sportives, une marche de solidarité contre la violence à l'égard des filles et des femmes, ou encore des expositions, des conférences et des ateliers sont au programme et repris sur le site www.cnfl.lu. Cette année, le CNFL et la section luxembourgeoise du Zonta International proposent à tout un chacun de marquer sa solidarité en allumant une bougie de couleur orange le 25 novembre lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Des parapluies et des bonnets orange sont également mis en vente. Le produit de la vente reviendra cette année à la Fondation maison de la porte ouverte (www.fmpo.lu). Ces articles sont à commander sur le site du CNFL (www.cnfl.lu).

Quels sont les signes avant-coureurs de la violence domestique ?

Il y a de nombreux signes qui montrent déjà que la relation est toxique : jalousie, contrôle, isolement, critique négative constante, culpabilité omniprésente, colère... Trop de femmes et de filles souffrent encore aujourd'hui de divers types de violence en raison de leur sexe. Et trop de femmes meurent encore sous les coups de leur conjoint/partenaire chaque année. Il y a donc matière à poursuivre nos efforts contre tous les types de violence ainsi qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. ☑



LES SOROPTIMIST
SE CONSACRENT À LA PRÉVENTION

READ THE SIGNS

d'une relation toxique pour éviter la violence domestique

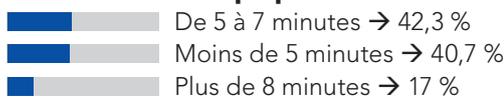
<h3>Intensité</h3> <p>Des gestes excessifs, insister pour que ce soit sérieux immédiatement, vous bombarder de messages et d'emails</p>	<h3>Critique</h3> <p>faire des commentaires négatifs sur votre apparence, dévaloriser vos compétences, bafouer votre opinion, remettre constamment en question votre personnalité</p>
<h3>Jalousie</h3> <p>Refuser de vous laisser parler au sexe opposé, faire pression pour connaître des détails privés de votre vie, outrepasser vos propres limites</p>	<h3>Sabotage</h3> <p>cacher occasionnellement vos affaires ou vous mentir avec insistance en vous poussant à croire que vous êtes folle, vous faisant manquer l'école ou le travail</p>
<h3>Contrôle</h3> <p>consulter votre téléphone ou vos emails sans autorisation, vous dicter votre façon de vous habiller et de vous comporter, se présenter sans être invité</p>	<h3>Culpabilité</h3> <p>vous rendre responsable et coupable de leurs problèmes, en rejetant leur responsabilité personnelle</p>
<h3>Isolement</h3> <p>vous empêcher de voir vos ami(e)s ou votre famille, accaparer tout votre temps libre, dénigrer vos connaissances</p>	<h3>Colère</h3> <p>avoir de fortes sautes d'humeur, réagir de manière excessive à certains problèmes par des accès de rage incontrôlables, vous presser sexuellement, vous faire peur</p>



Douche ou bain ? Voiture ou train ? 21 degrés ou moins ? Et pour vous ?

Cinq minutes sous la douche, c'est au moins 75 litres d'eau consommée. Réduire d'un degré son chauffage, c'est 7 % d'économie sur sa facture... Et vous, quelles sont vos habitudes ? Résultats du sondage réalisé en partenariat avec *Entreprises magazine* et diffusé en octobre sur le site lesfrontaliers.lu.

Combien de temps passez-vous sous la douche ?



Combien de fois mangez-vous de la viande par semaine ?



Vous jetez des aliments parce que la date de péremption est arrivée à terme, la quantité prévue était trop importante...



Pour vous déplacer, vous utilisez le plus souvent :



En hiver, vous chauffez votre logement à combien de degrés ?



Êtes-vous prêt(e) à faire des économies/efforts ? (une ou plusieurs réponses)



Photo-Tero Vesalainen/Shutterstock

Combien de viande faut-il manger ?

L'excès n'est jamais recommandé. Cependant, selon certains organismes de prévention de la santé, comme MGC prévention, par exemple, il est recommandé de ne pas dépasser une portion de viande (environ 100 g à 120 g) par jour, soit raisonnablement de 4 à 7 fois par semaine, dont :

- de la viande rouge (bœuf, veau, agneau) : 1 à 2 fois par semaine ;
- de la viande blanche (porc, volaille, lapin) : 1 à 3 fois par semaine ;
- de la charcuterie, du gibier ou des abats : 1 à 2 fois par semaine et pas plus de 50 g par jour.

Sans oublier deux plats de poisson par semaine, dont une fois du poisson gras !

Quelle est la température idéale dans votre logement ?

On peut souvent lire que la température des pièces à vivre est de 19° C, pour les chambres, elle est de 16 à 17° C. Dans ce sondage, on voit clairement un décalage entre les préconisations et la réalité, puisque 71,8 % des personnes interrogées chauffent à 20 degrés et plus.

Une prise de conscience pour faire des économies ?

Avec les fortes augmentations récentes en matière d'énergie, on peut voir que 64,3 % des personnes ayant répondu au sondage sont prêtes à réduire leur consommation de chauffage. Deuxième paramètre à souligner : l'effort pour réduire la consommation d'eau (61,8 %).



Le Luxembourg dans le top 10 des pays les plus durables au monde. Vraiment ?

Si le Luxembourg occupe une bonne place au classement de différentes études internationales en matière de climat, d'environnement ou de durabilité, certains sujets restent à améliorer si le pays veut atteindre ses objectifs de neutralité climatique à l'horizon 2050.

Les constats du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont univoques. Le changement climatique causé par les émissions de gaz à effet de serre (GES) est en train de transformer notre environnement à une vitesse sans précédent dans l'histoire de l'humanité. À défaut de contrecarrer cette évolution, l'humanité sera confrontée à de graves conséquences sur les systèmes économiques et alimentaires, la santé publique, la biodiversité, la stabilité politique, bref sur la prospérité au sens large. Agir maintenant et de manière résolue pour le climat est donc essentiel. Il s'agit à la fois d'un défi urgent et d'une opportunité de construire un avenir meilleur pour tous.

Et pour bien agir, il faut identifier les bons leviers à activer. C'est pourquoi les scientifiques du monde entier se sont penchés sur la question et que plusieurs études et classements sont apparus ces dernières années afin de déterminer qui étaient les bons et les mauvais élèves en matière de lutte contre le changement climatique ou d'érosion de la biodiversité.

Des classements flatteurs

Selon l'Indice de performance environnementale (IPE) 2022, le Luxembourg occupe la 6^e place mondiale des pays les plus durables. Sur la base de 40 indicateurs de performance, cet indice classe 180 pays en fonction de leurs efforts nationaux pour protéger la santé environnementale, améliorer la vitalité des écosystèmes et atténuer le changement climatique. Ces indicateurs mesurent l'état d'avancement des pays par rapport aux objectifs de durabilité établis au niveau international.

Si les scores globaux de l'IPE permettent de mettre en lumière les leaders de la durabilité et les retardataires, les données désagrégées qui l'accompagnent offrent un outil plus fin pour identifier les faiblesses de chaque pays. Sur sa note globale, le Luxembourg fait figure de bon élève derrière le Danemark, la Grande-Bretagne, la Finlande, Malte et la Suède. Dans plusieurs catégories ciblées, la note du Grand-Duché est par contre nettement moins bonne. C'est notamment le cas pour la perte de la couverture boisée (92^e position), la qualité de l'air et notamment l'exposition aux oxydes d'azote (NO et NO₂) au niveau du sol (148^e), et bien pire encore en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant où le pays occupe la 164^e place du classement...

De nombreux points à améliorer

Dans son dernier Examen environnemental relatif au Grand-Duché, l'OCDE relevait lui aussi que « *le Luxembourg a fait d'importants progrès environnementaux, mais les pressions exercées par le développement économique, l'urbanisation et le trafic routier sont fortes. Les années à venir vont être déterminantes. Le Luxembourg a de nombreux atouts pour réussir sa transition vers une économie plus verte, développer la finance durable et restaurer un environnement naturel propice à la biodiversité* ». Selon ce rapport, Le Luxembourg est parvenu à baisser sa consommation d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre et ses polluants atmosphériques. Il a rattrapé son retard en matière d'épuration des eaux usées et est resté actif dans le domaine de la gestion des déchets.

L'économie luxembourgeoise est malgré tout l'une des plus intenses en carbone. L'urbanisation et l'agriculture mettent le patrimoine naturel du pays à rude épreuve. La qualité écologique des cours d'eau et les risques de pollution d'origine agricole restent des sujets d'inquiétude.

Une politique climatique volontariste

Mais le Luxembourg connaît bien ses points forts et ses points faibles. Le gouvernement a par exemple profité de la sortie du Climate Change Performance Index (CCPI) 2022 pour mettre en avant sa volonté d'avancer. Le pays occupe la 18^e place du classement sur 64 pays étudiés. Là encore, cet indice ne le montre pas sous son meilleur jour en matière environnementale, mais il a l'avantage de le placer à la 1^{ère} place en matière de politique climatique. Si le bilan actuel n'est pas parfait, les décisions prises sont les bonnes.

D'après le ministère, cette récompense « *souligne la volonté du pays d'aborder ces questions de manière progressive et ambitieuse* ». La loi sur le climat de décembre 2020, ses objectifs sectoriels de réduction de gaz à effet de serre définis à l'été 2021, l'engagement pris par le pays de réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 55 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005 et enfin l'objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 sont autant de mesures qui devraient encore permettre au pays d'évoluer positivement dans les classements de toute sorte dans les années à venir.

Michaël Peiffer



Luxembourg : état des lieux *Climat et Énergie 2022*

Le 7 octobre dernier, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Joëlle Welfring, et le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, ont présenté l'état des lieux de la politique climatique et énergétique du Luxembourg.

Pour 2021, les émissions de gaz à effet de serre attribuées au Luxembourg (hors système communautaire d'échange de quotas d'émission) se situent à 8,08 millions de tonnes de CO₂-équivalent, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année de référence 2005. L'objectif général de réduction de CO₂ pour 2021 est donc atteint.

Les objectifs des secteurs des transports, de l'agriculture et sylviculture, et des traitements des déchets et des eaux usées ont été respectés.

Ce résultat est la conséquence d'une politique volontariste et engagée, qui s'est traduite notamment par les mesures suivantes :

- le transport public et la mobilité douce ont été développés de façon conséquente par la mise en œuvre du plan Modu 2.0. L'électrification du transport individuel et public a été accélérée par les aides financières ciblées et très attractives pour les véhicules à émission zéro ;
- l'expansion et la promotion de l'infrastructure de charge, l'électrification du réseau RGTR ainsi que la mise en place d'aides financières pour l'installation de bornes de charge pour les entreprises sont actuellement en cours de réalisation. Une réforme de l'avantage en nature pour les voitures de fonction (leasing) a été mise en place. Une feuille de route pour la décarbonisation du secteur logistique est en train d'être élaborée ;
- alors que la gestion forestière durable est soutenue par la mise en place d'une aide financière intitulée *Klimabonus Bësch*, l'initiative *Eist Holz* vise à établir le lien entre la gestion durable des

forêts et le développement d'activités économiques reposant sur les principes d'une économie circulaire ;

- dans ce résumé non exhaustif des mesures prises restent à mentionner l'élaboration des stratégies de l'économie circulaire et *Null Offall Lëtzebuerg*, inextricablement liées aux objectifs climatiques et visant à réduire considérablement la consommation des ressources planétaires et la production de déchets.

Des efforts restent à faire dans les secteurs des industries de l'énergie et manufacturières, de la construction et des bâtiments résidentiels et tertiaires

Il y a plusieurs explications pour le manquement aux objectifs :

- l'effet de relance économique accru suite aux confinements dans le cadre de la crise COVID-19 ;
- le défi de la rénovation de bâtiments existants.

Et le gouvernement a déjà amplifié ses efforts dans ces 2 domaines par :

- des mesures d'efficacité énergétique dans l'industrie ;
- le développement des énergies renouvelables a été accéléré : la production d'électricité issue de sources renouvelables a été plus que doublée pendant les 6 dernières années ;
- un Pacte climat pour les petites et moyennes entreprises ainsi qu'une feuille de route pour la décarbonisation du secteur de l'industrie vont être présentés prochainement ;
- le gouvernement a mis en place une nouvelle législation en matière de performance énergétique des nouveaux bâtiments et une stratégie de rénovation ambitieuse ;
- les aides financières pour la rénovation énergétique et les énergies renouvelables ont été augmentées et renforcées lors de la tripartite.

Mesures d'adaptation au climat

En 2018, le Luxembourg a adopté une stratégie d'adaptation au climat et des plans et programmes thématiques, avec, par exemple, le plan national concernant la protection de la nature, le plan national de développement durable, le plan national intégré en matière d'énergie et de climat, le plan de gestion pour les parties des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse situées sur le territoire luxembourgeois... Le pacte nature et le pacte climat motivent les communes à développer leurs propres concepts d'adaptation avec une certification *Klimauepassten Gemengen*.

Quelques exemples de possibilités d'adaptation au climat :

- la renaturation des cours d'eau, qui permet une meilleure protection contre les crues en cas de fortes pluies, de même que des cours d'eau lors des périodes de sécheresse ;
- des cartes de danger de fortes pluies et cartes des risques d'inondation permettent de mieux préparer le pays à des situations d'urgence ;
- des applications mobiles permettent de sensibiliser et d'informer les citoyens, comme *Meng Loft* (qualité de l'air) et la future application *Meng Pegelen* qui renseignera sur les différents niveaux d'eau.

L'aménagement d'espaces de verdure, de trames vertes, de toitures vertes dans les villes et villages permet de réduire naturellement l'effet des fortes chaleurs.

Source : Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Communiqué de presse *Présentation de l'état des lieux « Climat et Énergie » 2022* par les ministres Joëlle Welfring et Claude Turmes, 7 octobre 2022.

<https://mea.gouvernement.lu>

<https://mecdd.gouvernement.lu>



La budgétisation verte : un outil prometteur

L'État luxembourgeois a présenté son projet de budget 2023 à la Chambre des députés, le 12 octobre 2022. Un budget conforme à la tradition, mais qui comporte des marges d'amélioration en matière de budgétisation verte ou *Green Budgeting*. Le présent article fait le point sur cette dernière et sur l'état des lieux en la matière au Luxembourg.

Le budget vert ou *Green Budgeting* consiste à évaluer de manière systématique l'impact environnemental des budgets publics, en considérant idéalement un champ assez large couvrant les impôts, taxes et redevances, les dépenses budgétaires et les différentes « dépenses fiscales ».

La France est en pointe en la matière. Les autorités budgétaires y ont en effet déposé, en octobre 2020, une annexe au projet de loi de finances 2021 (PLF) où est passée au crible l'incidence environnementale des crédits budgétaires et des dépenses fiscales de l'État, sur la base de 6 objectifs environnementaux. Sont isolés parmi les agrégats budgétaires les postes présentant un lien avec au moins l'un des 6 objectifs. Ces postes se voient ensuite assigner, par objectif, une cotation « favorable », « défavorable » ou « neutre ». Les dépenses budgétaires et les dépenses

fiscales de l'État ayant fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du « Budget vert » hexagonal se sont montées à 574 milliards EUR, dont 53 milliards présentant un lien avec l'environnement. Ce dernier montant se décompose en 38 milliards ayant des retombées environnementales favorables, près de 5 milliards affichant un bilan neutre et 10 milliards accusant une incidence environnementale négative. Les « dépenses fiscales » représenteraient à elles seules un peu plus de 70 % de cette dernière catégorie (voir https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2021/PLF_2021/rapport_IEE.PDF).

Que pourrait faire le Luxembourg en la matière ?

Sur le plan luxembourgeois et au vu de l'expérience française, IDEA avait à l'occasion du projet de budget 2021 de l'État proposé

que, dans un premier temps et dans le cadre d'une stratégie graduelle et évolutive, la mise en place de la budgétisation verte se focalise sur la liste « officielle » des dépenses fiscales (reprise à l'annexe 10 du projet de budget pluriannuel 2023-2026, « Indications sur les dépenses fiscales et leur impact sur les recettes »).

Cette liste, qui renferme surtout des « niches fiscales » en relation avec l'immobilier, devrait être élargie à des aspects présentant un enjeu environnemental, comme le leasing. L'impact environnemental de chaque « dépense fiscale » relevant de cette liste élargie serait désormais évalué (neutre, positif, négatif) à l'instar de la pratique française, en se concentrant le cas échéant (du moins au départ) sur la neutralité carbone. Afin d'améliorer son évaluation environnementale, le crédit d'impôt logement se rapportant aux droits

Les 6 axes environnementaux du « Budget vert » français



Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (France).



Le Luxembourg n'a à ce jour pas intégré de manière « systémique » la budgétisation verte au projet de budget ou même aux annexes budgétaires (les dépenses fiscales par exemple), à rebours donc de la pratique française. Cependant, le Grand-Duché ne part nullement d'une page blanche en matière de budgétisation environnementale. Les projets de budget successifs comprennent en effet une annexe sur les « fonds spéciaux », par où transite une bonne part des investissements publics ou des moyens alloués à d'autres projets se prêtant à une forme de planification pluriannuelle.

d'enregistrement et de transcription (*Bëllegen Akt*), qui pour 2023 porterait sur quelque 180 millions EUR, pourrait faire l'objet d'une modulation en fonction des performances énergétiques des bâtiments concernés.

La mise en œuvre de la budgétisation verte devrait être précédée par un approfondissement méthodologique d'envergure – c'est la raison pour laquelle les impulsions doivent être données sans tarder. Les défis méthodologiques risquent d'ailleurs d'être exacerbés, au Luxembourg, par le *Tanktourismus* qui va de pair avec de plantureuses recettes sur les énergies fossiles. Cette « performance » n'est cependant qu'un effet d'optique associé aux achats de carburants par des non-résidents. Elle n'est nullement le reflet d'une fiscalité particulièrement incisive en matière d'énergies fossiles, ce dont toute « cotation environnementale » des recettes devra tenir compte.

Où en est le Luxembourg en matière de budgétisation verte ?

Le Luxembourg n'a à ce jour pas intégré de manière « systémique » la budgétisation verte au projet de budget ou même aux annexes budgétaires (les dépenses fiscales par exemple), à rebours donc de la pratique française.

Cependant, le Grand-Duché ne part nullement d'une page blanche en matière de budgétisation environnementale. Les projets de budget successifs comprennent en effet une annexe sur les « fonds spéciaux », par où transite une bonne part des investissements publics ou des moyens alloués à d'autres projets se prêtant à une forme de planification pluriannuelle. Or, au moins trois de ces fonds présentent un lien direct avec l'environnement, à savoir le Fonds pour la gestion de l'eau, le Fonds pour la protection de l'environnement (lutte contre la pollution, déchets, protection de la nature, utilisation rationnelle de l'énergie

et promotion du renouvelable, notamment) et le Fonds climat et énergie (réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique, promotion de l'habitat durable et des véhicules propres, principalement). Pour l'année 2023, ces trois fonds devraient au total dépenser 540 millions EUR, soit l'équivalent de 2,2 % du budget global de l'État. En outre, l'annexe ventile ces dépenses en fonction des différents projets, sur l'horizon 2023-2026.

Le projet de budget déposé le 12 octobre 2022 renferme par ailleurs une innovation bienvenue, à savoir la ventilation des investissements publics par domaine thématique, y compris une catégorie « environnement et climat », et ce dans une perspective pluriannuelle (2022 à 2026 en l'occurrence). Il convient de noter également le suivi poussé des investissements réalisés dans le cadre de l'émission obligatoire du *Sustainability Bond* en 2020, ainsi que des efforts réalisés pour atteindre les objectifs du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg. Autant de bonnes pratiques sur le plan environnemental, même si elles ne relèvent pas du *Green Budgeting* au sens strict du terme.

Enfin, le Luxembourg participe depuis peu aux travaux du Paris Collaborative on Green Budgeting de l'OCDE (PCGB), ce que recommandait d'ailleurs IDEA dans ses contributions de 2020 suite au dépôt du projet de budget 2021. Le PCGB est une initiative lancée le 12 décembre 2017, à l'occasion du One Planet Summit (voir <https://www.oecd.org/environment/green-budgeting>) afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de budgétisation verte et l'élaboration de standards méthodologiques performants. Cette initiative, qui est à l'origine du « budget vert » français, permettra au Luxembourg de tisser des liens en la matière et d'accéder par ce biais aux

méthodologies mises en œuvre dans les pays participants, un avantage appréciable dans ce domaine éminemment complexe.

La philosophie d'ensemble présidant à l'introduction de la budgétisation verte a été présentée explicitement dans la plus récente actualisation du Programme de Stabilité du Luxembourg : « À moyen terme, la méthodologie sous-jacente à la budgétisation verte évoluera en fonction des expériences acquises sur le terrain et à travers les efforts réalisés au niveau européen pour développer les outils en question. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement entend renforcer le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques sur le développement durable au moment de l'élaboration des actes législatifs et réglementaires par le biais du *Nohaltegkeetscheck* ».

Une évolution prometteuse, donc, même si beaucoup reste à faire. Le but ultime du *Green Budgeting* devant consister à identifier de manière transparente les points faibles du Luxembourg en matière de développement durable et à élaborer en conséquence des mesures concrètes. Mieux évaluer pour mieux agir, en quelque sorte. ☑



Muriel Bouchet
Directeur

Fondation IDEA asbl



La transition énergétique, un défi aux multiples facettes

Production d'énergie décarbonée, développement du renouvelable, maintien du nucléaire, effort de sobriété, adaptation des modes de consommation, réindustrialisation... La transition à mener implique de considérer de nombreuses dimensions, pas toujours évidentes à concilier.

La transition que nous avons à mener, pour lutter contre le réchauffement climatique et limiter tant que faire se peut l'effondrement de la biodiversité, est non seulement l'un des plus grands défis que l'humanité a à relever, mais aussi sans doute le plus complexe. Il suscite des clivages importants à l'échelle des sociétés, à tel point que les réponses à apporter peinent à émerger. Pas plus que d'autres nous ne sommes en mesure de dire de quoi demain sera fait. Toutefois, nous pouvons nous pencher sur les grands enjeux et évoquer les scénarios probables actuellement discutés.

L'enjeu écologique premier, sans aucun doute, est de limiter le réchauffement global de la planète, que l'on sait aujourd'hui dû à l'activité humaine et plus particulièrement au rejet par celle-ci de gaz, notamment du CO₂, produisant un effet de serre dans l'atmosphère. En 2015, signant l'Accord de Paris, la communauté internationale s'est engagée à maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de la limiter à 1,5 °C, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les impacts du changement climatique.

Force est de constater, cependant, que cela est plus facile à dire qu'à faire. Aujourd'hui, si l'on s'en tient aux enjeux climatiques, le premier défi réside dans la transformation de l'économie et de la société pour atteindre la neutralité carbone. Quels sont les leviers pour y parvenir ?

L'énergie, clé de voûte du changement

Les émissions de CO₂ sont la conséquence de la production et de la consommation d'énergie. Aujourd'hui, pour nous déplacer, faire fonctionner nos entreprises et nos

usines, pour nous éclairer, faire tourner nos appareils électroménagers, nous divertir, communiquer..., nous consommons de l'énergie. Or, plus de 70 % de l'énergie disponible européenne est d'origine fossile. Le pétrole (36 %), le gaz (22 %) et le charbon (11 %) dominent à eux trois les autres sources d'énergie, même si leur part dans le mix en Europe a diminué de 11 points depuis 1990. Le renouvelable et les biocarburants représentent 15,5 % de l'énergie disponible en Europe, tandis que le nucléaire complète ce tableau (13,1 %).

Le renouvelable et le nucléaire présentent l'avantage d'être des énergies dites décarbonées, autrement dit extrêmement faibles en émissions de gaz à effet de serre. Notons toutefois que, même en France, pays disposant d'un parc nucléaire parmi les plus importants au monde, 63 % de l'énergie consommée est encore issue de combustibles fossiles.

Électrification massive

L'enjeu premier, dès lors, est de décarboner la production d'énergie et, de facto, la consommation. Ce qui, il faut bien le reconnaître, est loin d'être simple. En Europe, le secteur des transports est le 1^{er} utilisateur final d'énergie. Sa consommation dépasse celle des ménages, de l'industrie et des services. Nos véhicules, essentiellement, fonctionnent avec des dérivés du pétrole. Les ménages, pour beaucoup, se chauffent au gaz ou fuel/mazout. Comment, dès lors, se passer des énergies fossiles, ne fut-ce que pour se chauffer ou se déplacer ?

Pour atteindre la neutralité carbone, les autorités développent de vastes plans d'électrification, en veillant à ce que l'électricité consommée soit décarbonée, autrement dit produite au départ

d'installations renouvelables (éoliennes, solaires, hydrauliques...) et/ou du nucléaire.

Assurer une production d'énergie décarbonée

Un premier clivage fort s'exprime entre les tenants d'une production 100 % renouvelable, favorables à la sortie du nucléaire, et ceux qui soutiennent le maintien du nucléaire et même le réinvestissement dans cette technologie. Comme l'Allemagne et la Belgique, Le Luxembourg semble plutôt favorable à la sortie du nucléaire. En témoigne son positionnement dans le débat autour du sort du nucléaire et du gaz dans la taxonomie verte européenne. À l'échelle européenne, cependant, les positions sur le sujet sont controversées.

Le débat semble sans fin. En France, RTE, le gestionnaire des réseaux d'électricité s'est attelé à un travail de fond relatif à l'évolution du système électrique. Son étude a permis l'établissement de 5 scénarios. Les résultats indiquent notamment que l'on ne pourra pas atteindre la neutralité carbone sans un développement significatif des énergies renouvelables. Ils précisent aussi que la décision de se passer de nouveaux réacteurs nucléaires aurait exigé, en France, des rythmes de développement des énergies renouvelables plus rapides que ceux des pays européens les plus dynamiques. Autrement dit, si un scénario 100 % renouvelable en France est possible, il n'est pas simple à mettre en œuvre. Le nucléaire, tout en contribuant à une énergie décarbonée, est de nature à réduire la facture liée à cette transition.

Car il ne faut pas oublier que la transition aura un coût non négligeable. Et que l'un des enjeux majeurs réside dans la manière de le faire supporter à la population, en veillant à garantir une réelle justice sociale.



Photo- Khanthachai C/Shutterstock

La transition que nous avons à mener, pour lutter contre le réchauffement climatique et limiter tant que faire se peut l'effondrement de la biodiversité, est non seulement l'un des plus grands défis que l'humanité a à relever, mais aussi sans doute le plus complexe. Il suscite des clivages importants à l'échelle des sociétés, à tel point que les réponses à apporter peinent à émerger.

On a encore en mémoire le mouvement des gilets jaunes. Par ailleurs, la France a récemment connu des mouvements de grève importants. Enfin, l'actuelle envolée des prix de l'énergie, due à la crise en Ukraine, et non aux efforts de transition auxquels il faut consentir, fait craindre des drames sociaux.

45 % d'énergie propre d'ici 2030

Notons encore que, dans le but d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, l'exécutif européen a notamment présenté le 14 juillet 2021 une révision de la directive sur les énergies renouvelables, fixant à 40 % la part d'énergie propre dans le mix énergétique de l'UE d'ici 2030. En mai dernier, la Commission est ensuite allée plus loin en proposant d'atteindre les 45 % à la fin de la décennie.

Si le renouvelable présente de réels atouts, il n'est pas exempt de défauts, le premier résidant dans les difficultés à piloter la production en l'absence d'interconnexions suffisantes ou de solutions de

stockage – en s'appuyant notamment sur l'hydrogène. En la matière, des investissements importants doivent être réalisés dans le domaine de la recherche et du développement, dans la constitution de nouvelles filières, autour de la production et du recyclage des batteries, dans le domaine de l'hydrogène, ainsi que pour faire évoluer les réseaux.

La sobriété comme premier enjeu

S'il faut augmenter la production d'électricité décarbonée pour remplacer les énergies fossiles utilisées aujourd'hui, il est aussi nécessaire de réduire la consommation globale d'énergie de manière conséquente. Selon l'étude RTE, en France, il faudra quasiment la diviser par deux. Autrement dit, la transition énergétique implique un effort de sobriété conséquent.

En la matière, les débats sont aussi clivants entre les défenseurs des libertés individuelles, les adeptes de la décroissance ou encore ceux qui misent sur une meilleure utilisation de l'énergie.

Si l'on s'en tient aux scénarios aujourd'hui envisagés, les leviers à activer pour réduire la consommation sont de diverses natures. D'une part, la consommation peut être réduite grâce à une adaptation de nos comportements. On pense à la réduction des déplacements individuels, au recours accru au télétravail, à la prolongation de la durée de vie des équipements, entre autres nombreuses choses.

Les investissements dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, des quartiers, des villes apparaissent aujourd'hui comme des leviers indispensables. Cela se traduit par une meilleure isolation des immeubles, le recours à des installations de chauffage de type pompes à chaleur, à la mise en place de solutions de production d'énergie renouvelable pour répondre aux besoins de son propre ménage ou de son entreprise. À l'heure où l'énergie pour se chauffer n'a jamais été aussi chère, en raison d'une situation géopolitique tendue, la rénovation énergétique apparaît comme une évidence.

Circuits courts

Si l'on regarde plus loin, on évoque aussi l'opportunité de réindustrialiser l'espace européen, en relocalisant des activités manufacturières aujourd'hui menées loin de nos frontières. Cela peut paraître paradoxal, dans la mesure où une telle démarche conduirait à des besoins en énergie plus importants. Il s'avère toutefois qu'elle contribuerait à réduire les émissions de CO₂ globales, à condition de pouvoir répondre aux besoins en énergie de ces nouvelles industries au départ d'une production décarbonée.

Développer les circuits courts, en matière de production de biens et de services comme d'énergie s'inscrit dans une logique de sobriété de nos sociétés. Cela contribue en outre à renforcer notre souveraineté. Alors que nous prenons conscience de certaines de nos dépendances critiques par rapport à des nations étrangères, en matière d'approvisionnements énergétique, alimentaire et d'autres ressources essentielles, ces enjeux doivent aussi soutenir une démarche de transition plus globale.

Sébastien Lambotte



Le télétravail, la crise énergétique, et la sous-estimation des impacts

Le télétravail va-t-il survivre à la crise de l'énergie cet hiver ? Si le coût des transports privés (publics), des cafés et des snacks plaident pour un travail à domicile, avec le prix de l'énergie qui s'envole, certains salariés vont refaire leurs calculs. Cette nouvelle culture, qui semblait fermement implantée dans nos modes de vie, risque alors d'être remise en cause.

Les ménages les moins aisés, locataires ou propriétaires, de logements mal isolés la plupart du temps, craignent de voir grimper leur facture énergétique en restant chez eux, et ce malgré le bouclier tarifaire. Outre le chauffage domestique, les outils qu'ils utilisent pour travailler sont aussi énergivores.

Dans un article paru dans le journal anglais *The Guardian* en septembre 2022, la journaliste britannique, Jane Paury, observe que, si 40 % des travailleurs adultes au Royaume-Uni continuent après le *lockdown* à poursuivre leur travail dans différentes régions géographiques du pays (cf. The Economic and Social Research Council), beaucoup d'entre eux pourraient revenir sur leur lieu de travail pour ne pas être confrontés au prix du chauffage domestique et bénéficier ainsi du chauffage du bureau.

Seuls les plus aisés, qui disposent d'un habitat souvent bien mieux isolé, pourront se permettre de rester chez eux tout en baissant le chauffage comme les pouvoirs publics le leur demandent.

Selon Adam Scorer, directeur de National Energy Action, un syndicat anglais de consommateurs, interviewé par la RTBF, une facture d'énergie moyenne sera d'environ 4.135 EUR par an pour les Britanniques (à partir du mois d'octobre) alors qu'il y a un an, elle s'élevait à 1.420 EUR. Certains Anglais menacent même de faire la grève des factures. Il est vrai que les conditions de logement des Britanniques, de manière générale et vues du continent, sont peu enviables (absence de double vitrage, isolation des murs voisine de zéro...).

En France, l'État, plus interventionniste, a décidé de geler la montée des prix de l'électricité et du gaz (bouclier tarifaire). À cette fin et selon certaines modalités, la moitié des factures d'électricité des ménages sera prise en charge et des mesures sont en voie d'être prises pour les entreprises.

En suggérant fortement le recours accru au télétravail pour diminuer les déplacements domicile-travail jugés consommateurs d'énergie, les propos du gouvernement ont soulevé un tollé. Les citoyens y ont vu un transfert d'économie d'énergie de l'État vers les travailleurs. Les ménages les moins aisés, locataires ou propriétaires, de logements mal isolés la plupart du temps, craignent quant à eux de voir grimper leur facture énergétique en restant chez eux, et ce malgré le bouclier tarifaire. Outre le chauffage domestique, les outils qu'ils utilisent pour travailler sont aussi énergivores – la visio-conférence, les écrans, souvent au nombre de deux, etc.

Télétravailler dans des passoires thermiques ?

Dans le rapport *Futurs énergétiques 2050* paru en octobre 2021, le Réseau français de Transport d'Électricité (RTE) indique qu'il n'y aura pas d'économies significatives réalisées en coupant le chauffage central à l'échelle d'un bâtiment – hébergeant une entreprise ou un collectif de propriétaires/locataires –, dès lors qu'un seul étage serait vide ou bien la moitié de l'immeuble plein.

En Irlande, un article paru dans *Paperjam* (Thierry Labro) montre comment ce petit pays a déployé une stratégie nationale sur le télétravail dès janvier 2021, abattement fiscal à la clé. Cette stratégie aurait permis d'éviter l'émission de 164.000 tonnes de CO₂ pour une valeur supérieure à 7,6 millions EUR. Les surcoûts de chauffage et d'électricité qui sont respectivement de



Photo-Ivan Gran/Shutterstock

l'ordre de 79 EUR et 30 EUR par salarié seraient compensés par une économie en moyenne de 413 EUR liée aux déplacements. Moins de déplacements polluants certes, mais toujours autant de logements connus pour être des passoires thermiques depuis des décennies, tout comme chez leurs voisins anglais. Avec la crise énergétique qui s'annonce sévère, télétravailler n'est pas, dans ce pays comme ailleurs, un geste vert. Le Premier ministre luxembourgeois a de son côté déclaré prudemment au journal *Le Quotidien* : « *Le télétravail fait partie de la solution environnementale mais n'est pas la solution à tout* ».

En fin de compte, cette crise énergétique montre en particulier la responsabilité du secteur du bâtiment qui doit entreprendre une transformation profonde de ses pratiques. Cela passera par une révolution thermique, c'est-à-dire forte isolation, exploitation des apports solaires par du vitrage au Sud, ventilation naturelle...

Les règles du jeu doivent être posées par l'État dans la plupart des pays. Un débat public doit être organisé, le modèle économique discuté par les professionnels et les pouvoirs publics.

Imposer des pratiques de chauffage en période de crises énergétiques aux citoyens est inacceptable et socialement injuste. Les transitions ne peuvent réussir sans l'adhésion de tout le monde.

Clever akafen devient Shop Green

Shop Green

SuperDrecksKëscht®



Votre label pour les produits durables au Luxembourg



Accus rechargeables
et chargeurs



Fournitures scolaires
et de bureau



Produits
Rinse-off



Lampes (ampoules)
et luminaires



Peintures, laques
et lasures



Lessives et produits
de nettoyage



Papiers
hygiéniques

www.shop-green.lu





Le PNEC, pierre angulaire de la transition écologique luxembourgeoise

Adoptée le 20 mai 2020, la version finale du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) doit permettre au Luxembourg de réaliser concrètement sa transition écologique. Ses objectifs visent tant à réduire notre consommation d'énergie qu'à promouvoir le renouvelable et l'économie circulaire.

Nous vivons à une époque charnière. Le changement climatique est en effet de plus en plus clairement perceptible et ses conséquences dévastatrices se font déjà sentir à l'étranger, mais aussi chez nous. En témoignent les violentes inondations vécues l'été dernier. Il est donc urgent d'agir au niveau international, mais aussi à l'échelle de chaque État. Le Luxembourg l'a bien compris en mettant au point son Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), visant à concrétiser les objectifs du Luxembourg à l'horizon 2030, que ce soit en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 55 % par rapport à 2005), de développement des énergies renouvelables (25 % du mix) et d'efficacité énergétique (- 40 à 44 % d'énergie finale consommée).

Cette feuille de route, qui pose les jalons de la stratégie de transition écologique luxembourgeoise pour les années 2021 à 2030, a été adoptée le 20 mai 2020 par le gouvernement. Le projet avait au préalable été soumis à une consultation publique. L'heure est donc désormais à la mise en œuvre du PNEC, qui passera par l'adoption de différents textes légaux et le développement de projets variés, axés sur plusieurs piliers.

Quelle énergie utiliser ?

Le PNEC détaille tout d'abord quelle sera l'attitude du pays par rapport aux différentes énergies disponibles. À ce niveau, force est de constater que les produits pétroliers ne sont pas rayés de la carte. Bien au contraire. D'ici 2030, voire 2050, le focus sera mis sur la sécurisation

des capacités d'approvisionnement et de stockage de ces énergies fossiles. Le gaz naturel est particulièrement pointé comme une énergie indispensable en vue d'assurer la transition vers les énergies renouvelables. Le maintien d'un réseau de gaz naturel opérationnel ainsi que la mise en place d'un marché intégré belgo-luxembourgeois sont soulignés comme indispensables d'ici à 2050. Ces réseaux pourront en effet, à terme, servir à acheminer du gaz décarboné ou de l'hydrogène.

Au-delà de ces énergies, un approvisionnement sûr, durable et abordable en électricité fait figure de priorité pour le gouvernement luxembourgeois. Décrite comme « relativement facile à décarboner » et utilisable dans un grand nombre d'applications, l'électricité jouera donc un rôle-clé dans la transition écologique du Luxembourg. Sa disponibilité est notamment cruciale dans la transition vers l'électromobilité, qui n'est désormais plus un plan sur la comète, mais une réalité concrète. Le PNEC prévoit ainsi que 49 % des voitures seront électrifiées à l'horizon 2030. Pour permettre à chacun de recharger

confortablement son véhicule électrique, il faudra donc développer un réseau de bornes dense et efficace à travers le pays et s'assurer de leur approvisionnement en électricité verte. Le PNEC rappelle par ailleurs qu'un règlement grand-ducal du 19 août 2020 introduit une aide financière pour l'installation d'une borne de recharge par des particuliers à leur domicile. Pour atteindre les objectifs fixés, l'installation de bornes de recharge en entreprise devra également compléter ce dispositif. Cette électrification de la mobilité ira de pair avec un développement accru des transports en commun et de la mobilité douce, comme prévu dans le plan MoDu 2.0, adopté en 2018.

Développer les énergies renouvelables

Pour réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050, il faudra évidemment se dégager du fossile et développer massivement les énergies renouvelables. Un chemin considérable a déjà été parcouru en quelques années, puisque la part des énergies renouvelables

Un chemin considérable a déjà été parcouru en quelques années, puisque la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, qui n'était encore que de 6,4 % en 2017, s'élevait déjà à près de 12 % en 2020. En suivant la même trajectoire, l'objectif de 25 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 paraît donc crédible.



Photo-Weitwinkel/Shutterstock

dans le mix énergétique, qui n'était encore que de 6,4 % en 2017, s'élevait déjà à près de 12 % en 2020. En suivant la même trajectoire, l'objectif de 25 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 paraît donc crédible.

Au cours des prochaines années, le PNEC prévoit que l'augmentation la plus importante de l'utilisation des énergies renouvelables se fera au niveau de la production d'électricité et de chauffage.

En matière de production d'électricité, les projets ne manquent pas au Luxembourg. Le PNEC explique qu'une « *offensive solaire* » sera menée au cours des prochaines années, à travers des appels d'offre pour la construction de grandes installations photovoltaïques, des régimes d'aides adaptés, ainsi que la promotion de l'autoconsommation et du partage de l'énergie renouvelable. Le développement continu d'éoliennes sur le territoire fait également partie des priorités du pays, ainsi que la mise en place d'un « *cadastre solaire et thermique* » qui permettra de mieux répartir la production et la distribution d'énergies solaire et éolienne.

Concernant le chauffage, l'utilisation du bois de rebut, le développement de la filière biogaz et l'exploitation de la géothermie de moyenne profondeur font partie des solutions prioritaires à mettre en place selon le PNEC, qui rappelle tout de même que la petite taille du pays imposera de toute façon toujours de travailler en interconnexion avec les pays voisins. Le projet *North Seas Energy Cooperation*, qui vise à développer un parc éolien offshore massif dans les prochaines années, sera ainsi crucial pour garantir l'approvisionnement futur du Luxembourg en énergie verte.

Pour qu'il soit suivi d'effets, le PNEC devra donc nécessairement compter sur l'implication de l'ensemble des acteurs de la société.

Renforcer l'efficacité énergétique

La sobriété est certainement l'une des clés de voûte d'une transition énergétique réussie. C'est la raison pour laquelle le Luxembourg souhaite réduire de 40 à 44 % la consommation finale d'énergie d'ici 2030, par rapport à 2007. Ce résultat sera atteint en introduisant de nouvelles mesures pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel et des PME, en réduisant le trafic routier, notamment à travers la construction d'espaces de *coworking* aux frontières ou en trouvant un accord fiscal sur le télétravail, mais aussi en agissant au niveau du parc immobilier.

Un nouveau règlement grand-ducal a ainsi été adopté en 2021 pour définir de nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique des bâtiments. Au-delà des dispositifs classiques d'isolation permettant de retenir la chaleur – ou de l'empêcher de rentrer, en été – ou encore des systèmes de chauffage modernes et non polluants, le PNEC en appelle au développement de bâtiments et de réseaux d'énergie plus intelligents, qui permettront de mieux distribuer et utiliser l'énergie. La mise en place d'unités de production décentralisées et de capacités de stockage de l'électricité renouvelable fait également partie des

mesures évoquées. Bien évidemment, la batterie d'aides aujourd'hui disponible pour financer ces transformations sera maintenue et étoffée.

Un règlement grand-ducal a par ailleurs été adopté à l'été 2021 afin de fixer des quotas maximaux d'émissions de gaz à effet de serre, secteur par secteur. Ces quotas se réduiront progressivement, d'année en année, jusqu'à 2030. Un « *prix du carbone* » a en outre été introduit (20 EUR la tonne émise en 2021, 25 EUR en 2022 et 2023). De quoi inciter les entreprises à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour améliorer leur efficacité énergétique.

Promouvoir la circularité, notamment dans la construction

Le PNEC accorde enfin une grande importance au développement d'une plus large circularité, notamment dans le secteur de la construction, qui est particulièrement polluant. L'idée est de construire en impactant le moins possible la biodiversité, en utilisant des matériaux recyclés et recyclables, en travaillant sur la modularité des éléments de construction et leur conservation dans le temps, en cherchant à utiliser des matériaux biosourcés, etc.

Les mesures du PNEC ne s'arrêtent pas là puisqu'elles concernent aussi la gestion des déchets et de l'eau, l'agriculture, les forêts, etc. On le voit, les chantiers ne manquent pas. Pour qu'il soit suivi d'effets, le PNEC devra donc nécessairement compter sur l'implication de l'ensemble des acteurs de la société. Nous ferons le bilan en 2030.

Quentin Deuxant



Un partenaire expert pour la transition énergétique des entreprises



Principal fournisseur d'énergie au Luxembourg, Enovos étoffe en permanence ses offres pour soutenir les entreprises dans leur transition énergétique. Cet accompagnement permet de réduire la consommation ainsi que l'impact environnemental de son entreprise. Il se traduit sous la forme d'expertises et de subventions.

Les turbulences observées sur les marchés de l'énergie nous incitent à modifier nos comportements. Diminuer et rationaliser sa consommation d'électricité, de gaz et de produits pétroliers est devenu une nécessité, tant dans le cadre familial que dans celui de l'entreprise.

Accompagnant la stratégie nationale de réduction de la demande d'énergie déployée par l'État, Enovos apporte des conseils d'experts et des solutions concrètes. Efficacité énergétique des bâtiments, production d'énergie renouvelable, écomobilité, compensation de son empreinte carbone..., voilà autant de pistes qui mènent à un usage raisonné de l'énergie, pouvant également aboutir à de substantielles économies financières.

Des installations photovoltaïques

Au Luxembourg, la production d'électricité renouvelable a plus que doublé lors des six dernières années⁽¹⁾. Le Grand-Duché est même en train de multiplier par deux la production d'électricité par les centrales photovoltaïques par rapport à 2021⁽²⁾.

Enovos est un acteur majeur de la croissance de cette production d'électricité locale. Le fournisseur d'énergie accompagne en effet depuis de nombreuses années les entreprises qui souhaitent installer des panneaux photovoltaïques. Selon l'environnement disponible, plusieurs emplacements sont possibles : sur les toits d'un bâtiment ou d'un carport, sur le sol, et même désormais sur l'eau.

Ces projets peuvent être intégralement suivis par Enovos, de l'étude de faisabilité à l'installation des panneaux, en passant par la maintenance. En location ou sous forme de *joint-venture*, ces initiatives vertueuses ne représentent aucune source de désagréments pour l'entreprise.



Photo-Enovos

Enoprimes, des subventions pour favoriser les économies d'énergie

Enovos a lancé, dès 2015, le programme enoprimes dans le but d'inciter les particuliers et les entreprises à maîtriser leur consommation d'énergie. Ces aides financières sont cumulables à celles octroyées par l'État ou les communes. Les enoprimes peuvent être accordées dans le cadre d'une nouvelle construction, d'une rénovation, de l'amélioration d'un processus industriel, du renouvellement d'une flotte de véhicules et de nombreux autres investissements écoresponsables.

[enoprimes.lu](https://www.enoprimes.lu)

Encourager l'écomobilité

Alors que l'Union européenne interdira la vente de véhicules à moteur thermique en 2035, les immatriculations de véhicules électriques augmentent au Luxembourg : elles sont passées de 2 % à 13 % du parc mis en circulation entre 2020 et 2021⁽³⁾.

Enovos peut accompagner les entreprises qui souhaitent remplacer leurs véhicules ou optimiser une flotte existante.

Compenser son empreinte carbone avec eno4climate

Toute entreprise émet des gaz à effets de serre, directement ou indirectement. Enovos offre, grâce à eno4climate, des conseils pour réduire et compenser son impact carbone. Les experts eno4climate, en étroite collaboration avec l'énergieagence, aident les entreprises à dresser un bilan de leurs émissions de CO₂ et à mettre en œuvre des actions concrètes afin de les réduire. Ce service propose aussi la compensation des impacts environnementaux résiduels via le soutien de projets innovants à l'étranger.

[eno4climate.lu](https://www.eno4climate.lu)

Toutes les infos sur [enovos.lu](https://www.enovos.lu).

- (1) https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/discours/2022/10-octobre/12-etat-de-la-nation.html
- (2) https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2022/08-aout/25-production-energie-solaire.html
- (3) https://mmt.gouvernement.lu/fr/support/recherche.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Binterviews%2B2022%2B09-septembre%2B23-bausch-mobilitylife.html

Win with

Ensemble vers la transition énergétique

On a tout à gagner à développer les énergies renouvelables. Enovos s'engage pour le futur énergétique du Luxembourg et vous accompagne dans vos démarches pour l'environnement. En tant qu'expert en matière de production d'énergie verte, Enovos vous aide à mettre en place votre projet photovoltaïque, de la planification à l'exploitation de votre installation.

Renseignez-vous sur renewables.enovos.lu et devenez, vous aussi, partenaire de la transition énergétique.

Energy for today. Caring for tomorrow.





La technologie, levier de la transition

Au Luxembourg, la plateforme *Betribler&Emwelt* entend sensibiliser les entreprises vis-à-vis de leurs obligations en matière environnementale tout en valorisant les solutions techniques qui doivent permettre d'y répondre et de s'engager sur la voie de la neutralité carbone.

Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, il faudra innover. La recherche et le développement de nouvelles solutions technologiques doit permettre de réinventer nos modèles, de nous inscrire dans une économie plus sobre, plus durable. La réduction de notre empreinte carbone et environnementale ou la mise en œuvre d'une économie circulaire nécessite en effet de nouvelles approches et des dispositifs techniques innovants. Au-delà de la recherche et de la conception de ces solutions, il importe aussi d'en faciliter l'adoption.

C'est à la poursuite de ces enjeux qu'a été développée *Betribler&Emwelt* (Entreprises&Environnement), une initiative à destination des entreprises luxembourgeoises proposée par le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), en partenariat avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) et l'Administration de l'Environnement (AEV).

Faciliter l'adoption des technologies

Cette plateforme, à travers des événements, des formations, la diffusion de contenus, entend sensibiliser les acteurs vis-à-vis de leurs obligations légales, actuelles et futures, en matière de respect de l'environnement à l'échelon national et européen. D'autre part, pour permettre à chacun d'y répondre efficacement, elle entend aussi valoriser un ensemble de solutions disponibles et

promouvoir de nouvelles opportunités d'affaires ou encore d'innovation. La plateforme se positionne aussi comme un lieu d'échanges entre les différents acteurs publics et privés qui, pour atteindre les objectifs fixés, sont appelés à travailler en étroite collaboration et à développer des partenariats.

De nombreuses solutions sont d'ores et déjà disponibles sur le marché. L'initiative *Solar Impulse Foundation*, dont le LIST est partenaire, l'a d'ailleurs démontré. Développé par Bertrand Piccard à la suite de son tour du monde en avion alimenté uniquement à l'énergie solaire, ce projet s'est donné pour objectif d'identifier 1.000 solutions technologiques contribuant à la transition écologique, directement disponibles et économiquement rentables. Après évaluation par des équipes indépendantes et expertes, ces solutions sont labellisées. L'objectif fixé a été atteint il y a plus d'un an et est désormais largement dépassé. La fondation avait labellisé quelque 1.439 solutions au moment où nous écrivions ces lignes. Parmi celles-ci, 8 sont actuellement *made in Luxembourg*.

Des solutions luxembourgeoises

Molecular Plasma Group (MPG) a par exemple reçu le label pour sa technologie baptisée *MolecularGrip*. Il s'agit d'une technologie de fonctionnalisation de surface sans solvant. Elle permet de traiter diverses surfaces grâce à une technologie de nano-revêtement, pour créer par exemple des textiles et des filtres

à air dotés de propriétés antivirales et antibactériennes, avec un besoin réduit en produits chimiques dangereux. Le fabricant de composants électromécaniques CEBI a reçu le label pour un dispositif de stockage de chaleur basé sur un réservoir de lave-glace existant pour les véhicules électriques.

Désormais, le véritable défi est de parvenir à mettre ces nombreuses solutions en œuvre au service de la transition à mener. Le cadre légal, d'une part, doit contraindre les acteurs à se diriger dans la direction voulue. D'autre part, l'appropriation de ces technologies implique un effort conséquent de sensibilisation, un renforcement des compétences et une évolution des perceptions et des comportements des consommateurs comme des entreprises.

Pour Bertrand Piccard, l'adoption des technologies doit nous permettre de parcourir la moitié du chemin vers les objectifs de neutralité fixés.

Betribler&Emwelt, travaillant à la fois sur la sensibilisation aux enjeux réglementaires et sur la valorisation des nouvelles solutions, entend contribuer à ces enjeux. Elle cherche aussi à valoriser les approches méthodologiques permettant aux acteurs d'opérer des choix technologiques pertinents, en vue de minimiser leur impact environnemental. ☑

Sébastien Lambotte

www.betribler-emwelt.lu

De nombreuses solutions sont d'ores et déjà disponibles sur le marché. L'initiative *Solar Impulse Foundation*, dont le LIST est partenaire, l'a d'ailleurs démontré. Développé par Bertrand Piccard à la suite de son tour du monde en avion alimenté uniquement à l'énergie solaire, ce projet s'est donné pour objectif d'identifier 1.000 solutions technologiques contribuant à la transition écologique, directement disponibles et économiquement rentables.



POST Telecom, concepteur de solutions IoT

En ces périodes de crises à répétition, comment réduire ses coûts ? Via son département dédié à l'Internet des Objets (IoT), POST Telecom propose des solutions d'optimisation clés en main. Entretien avec Laurent Rapin, IoT Presales Architect chez POST Telecom.

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots ce qu'est l'IoT ?

Ce sont des objets dits intelligents, qui collectent des informations pour les transmettre en temps réel via des réseaux mobiles à une plateforme d'agrégation de données et de *device management*. À partir de ces données, des services à valeur ajoutée vont pouvoir être construits. Chez POST Telecom, nous proposons donc des solutions qui, par le biais de capteurs, permettent d'optimiser la consommation énergétique, par exemple, ou de contrôler la fréquentation dans les bureaux, parkings... pour réorganiser ses m² et réduire les coûts qui y sont liés. En tant qu'opérateur télécom, nous avons recours à nos propres réseaux cellulaires comme la 4G et la 5G, mais également à un réseau spécifique dénommé Sigfox. Ce dernier est particulièrement adapté à cet usage, car il est basé sur la radiofréquence et demande donc très peu d'énergie pour l'envoi de données – idéal pour les objets connectés alimentés par batterie.

Qu'entend-on par solutions d'optimisation ?

Grâce aux différents capteurs placés à des endroits stratégiques, les informations remontent à une plateforme qui est conçue pour effectuer des tâches automatisées et optimisées de bout en bout et, selon la configuration, émet une alerte en cas d'anomalie. Prenons l'exemple d'un de nos clients spécialisés dans la collecte de déchets. Afin d'optimiser les tournées de



Laurent Rapin, IoT Presales Architect,
POST Telecom.
Photo-POST Luxembourg

collectes, nous avons équipé ses containers de capteurs qui indiquent leur niveau de remplissage. Cela permet à l'entreprise d'espacer les tournées, donc de réduire sa consommation de carburant et son empreinte carbone. Au sein de POST même, nous avons équipé nos boîtes aux lettres jaunes de capteurs afin d'éviter les déplacements inutiles lors de la levée si certaines d'entre elles ne contiennent aucun courrier. Chez un autre client du BTP, nous avons développé la solution d'asset tracking *Livemat* qui géolocalise le matériel sur les chantiers et permet à l'entreprise de mieux contrôler son parc et les déplacements entre chantiers, de même que d'optimiser la maintenance des engins, grâce aux capteurs fixés sur le matériel. Une autre de nos solutions, appelée *Space Management*, permet de gérer les espaces de travail et les places de stationnement en analysant

leur utilisation en temps réel et d'ainsi mieux répartir les espaces disponibles, par exemple en regroupant les salariés, en réduisant de moitié les trop grandes salles de réunion... Toutes ces solutions ont pour but de délivrer une analyse précise de certaines données afin que l'entreprise puisse prendre des décisions en cohérence avec la réalité et faire des économies.

Les capteurs peuvent également avoir un rôle de contrôle...

En effet, nos solutions *Facility Tools* comprennent un ensemble de capteurs de présence plug & play de mesure et de supervision pour une meilleure gestion de la température, du chauffage, de l'éclairage... en fonction des salles occupées ou pas. De même, des compteurs d'eau intelligents permettent la relève des consommations à distance et la détection éventuelles de fuites par un système d'alerte... Grâce à notre réseau Sigfox, ces compteurs peuvent fonctionner sur batterie jusqu'à 10 ans sans recharge. De nombreuses communes luxembourgeoises en sont déjà pourvues.

Dans l'implémentation de vos projets, êtes-vous soucieux de l'impact qu'ils peuvent générer ?

Qui dit implémentation d'objets connectés dit aussi pollution numérique. Nous sommes donc très attentifs à la balance environnementale que va produire chacun de nos projets par rapport à l'amélioration qui en découlera pour nos clients. De même, vu que les capteurs proviennent d'un peu partout dans le monde, nous restons vigilants quant aux critères RSE des entreprises avec lesquelles nous travaillons.

« Chez POST Telecom, nous proposons des solutions qui, par le biais de capteurs, permettent d'optimiser la consommation énergétique, par exemple, ou de contrôler la fréquentation dans les bureaux, parkings... pour réorganiser ses m² et réduire les coûts qui y sont liés. »

Propos recueillis par Isabelle Couset

Pour tout complément d'information :
iot@post.lu



Plan National de Mobilité 2035

« Passer d'une logique de rattrapage à une logique d'anticipation »

Au Luxembourg, la mobilité est un véritable casse-tête depuis de nombreuses années pour toute une série d'acteurs. Après la stratégie pour une mobilité durable Modu 2.0, c'est à présent le Plan National de Mobilité (PNM) 2035 qui va servir de guide en fixant les grandes lignes que les gouvernements des 15 prochaines années devront préciser. Christophe Reuter, 1^{er} conseiller de gouvernement au ministère de la Mobilité et des Travaux publics, nous dévoile les grandes avancées de ce plan.

Comment prévoir la demande de mobilité en 2035, d'autant plus en pleine crise énergétique ?

En 2017, l'enquête *Luxmobil* – qui a interrogé 21.837 résidents et 9.925 frontaliers – nous a fourni des données représentatives, et ce pour chacune des communes du pays. Partant de là, nous avons calculé le nombre d'habitants, d'emplois et de travailleurs supplémentaires en nous basant sur le scénario moyen établi par le STATEC en 2017. Ce scénario table sur une croissance de 3 % du PIB/an, ce qui semble d'ailleurs se préciser jusqu'à présent. De plus, grâce aux données émanant notamment du ministère de l'Aménagement du territoire, nous savons quelles zones vont abriter de nouveaux projets ou accueillir de nouvelles entreprises, il nous est donc possible de quantifier les flux de déplacements qui vont en résulter. Si les courbes de croissance s'avéraient plus fortes ou moins fortes, les solutions préconisées par le PNM 2035 devraient être implémentées quelques années plus tôt ou plus tard.

L'objectif du PNM est d'augmenter la capacité de transport de personnes de 40 % par rapport à 2017. Quels sont les défis d'ici 2035 ?

Ces 40 % seront atteints de toute manière, à un moment ou à un autre. Ce sont 2,8 millions de déplacements quotidiens (2 millions en 2017) qu'il faudra gérer en respectant la qualité de vie, l'environnement et les moyens budgétaires. Cela pose 3 défis. Le 1^{er} consiste à organiser les flux en rapport avec Luxembourg-Ville, principal pôle d'attraction du pays et de la Grande Région, 49 % de tous les déplacements de personnes au Luxembourg étant en

lien avec la Ville. Le 2^e défi consiste à évoluer vers une mobilité urbaine dans les 3 agglomérations (Centre (autour de Luxembourg-Ville), Sud (autour d'Esch-sur-Alzette) et Nordstad), surtout dans les ceintures urbaines où les habitants conservent des habitudes de mobilité rurales, c'est-à-dire en ayant recours systématiquement à la voiture. Il ne s'agit pas de donner des leçons de comportement aux gens, mais de mettre en place des alternatives de qualité : transports en commun, vélo, marche à pied... dans un système global qui imbrique tous les types de transport. Le 3^e défi consiste à implanter, en milieu rural, les nouveaux projets, entreprises... au plus près d'une offre de mobilité performante.

Le PNM 2035 précise bien qu'il n'y a pas de solutions miracles, mais qu'il existe des opportunités. Quelles sont-elles ?

On sait que les résidents et frontaliers ne sont pas plus attachés à un mode de transport qu'à un autre, mais qu'ils plébiscitent toutes les offres de qualité. L'important est d'aller d'un point à un autre de façon agréable et fiable. Le regain de popularité du vélo ces 2 dernières années est une alternative à l'autre mode de transport individuel qu'est la voiture. La capacité des transports en commun sera encore augmentée (trains plus longs, nouvelles rames de tram...). Le covoiturage sur les autoroutes transfrontalières fonctionnera dès qu'il sera possible de dépasser, sur une voie de covoiturage, les bouchons qui ralentissent les autres voies. Actuellement, les autoroutes sont saturées de véhicules, mais ce sont plus de 250.000 sièges vides qui rentrent à Luxembourg-Ville chaque matin. Enfin, dernier levier : la gestion du



Christophe Reuter, 1^{er} conseiller de gouvernement, ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

stationnement. Au Luxembourg, il pourrait être plus efficace, notamment pour les commerces, en priorisant des stationnements qui deviennent payants après une durée déterminée à la place de ceux régulièrement bloqués pour la journée. Ici, les communes et les employeurs ont encore une grande marge de manœuvre.

Quels projets peut-on lancer dès maintenant ?

Il faut savoir qu'un avant-projet détaillé est obligatoire pour qu'un ministre puisse déposer un projet de financement. À l'heure actuelle, quelque 150 projets majeurs sont en cours d'exécution, de planification ou de conception.



ALD Automotive

La mobilité en mode mix

Comment appréhender la mobilité dans les entreprises à l'heure de la hausse des carburants et de l'électricité ? Chez ALD Automotive, certaines solutions ont déjà été anticipées, ce qui simplifie grandement leur mise en place dans les flottes automobiles de ses clients. Gerrit Canipel, Sales & Marketing Director, répond à nos questions.

La réduction de l'empreinte carbone des véhicules d'entreprises est un leitmotiv chez ALD Automotive depuis de nombreuses années. Les entreprises sont-elles plus sensibles à vos arguments aujourd'hui ?

Avec les hausses des carburants et de l'électricité, ainsi que la nouvelle réglementation sur les voitures en leasing, les entreprises se posent en effet beaucoup de questions sur le bien-fondé de leurs flottes thermiques actuelles, mais ne savent pas trop non plus si passer à l'électricité serait une bonne chose. De notre côté, nous auditions avec elles leur *car policy* afin de coller au plus près à leur réalité de terrain. À l'heure actuelle, vu le peu d'autonomie des véhicules électriques, ceux-ci ne sont pas rentables pour de longs déplacements, majoritairement sur autoroutes, notamment pour les frontaliers qui font beaucoup de kilomètres domicile-travail sur l'année, de même que pour certains commerciaux. Les solutions que nous avons mises en place, certaines depuis quelques années, nous permettent de leur offrir un mix mobilité, via notamment notre produit Switch qui couple plusieurs moyens de mobilité dans un seul budget : par exemple un véhicule électrique + un véhicule thermique, parfois plus spacieux lorsqu'il faut parcourir une longue distance, + un vélo ou une trottinette électrique... Notre solution ALD Company Bike permet aussi d'opter pour une solution de leasing vélo/trottinette électriques en complément

« *Le conseil que je donne est de bien analyser tous les paramètres avec des professionnels avant de faire un choix dans sa mobilité.* »



Gerrit Canipel, Sales & Marketing Director, ALD Automotive.

d'un leasing automobile ou séparément. Nous stimulons aussi le covoiturage et la mise en place du car ou bike sharing afin de garantir la mobilité des employés.

C'est l'option qu'a prise Proximus Luxembourg récemment ?

En effet, les conducteurs éligibles de Proximus Luxembourg peuvent dorénavant moduler leur package mobilité avec nos solutions Car Sharing, Car Pooling (covoiturage), ALD Electric, ALD Pool Bike, ALD Company Bike et ALD Switch, et ainsi évoluer progressivement d'un leasing classique vers une offre multimodale. C'est actuellement les solutions qui ont la préférence de nombreux de nos clients.

Les véhicules électriques ont-ils vraiment la cote dans les entreprises ?

Clairement, oui. On remarque une belle évolution dans nos commandes de véhicules, qui représentent à présent 40 % du total, dont 25 % sont 100 % électriques et 15 % sont des hybrides ou plug-in. Pour les leasings privés, le pourcentage monte à 60 %.

L'électricité augmente, l'autonomie n'est pas encore au rendez-vous pour couvrir 100 % des trajets mais assez pour couvrir 90 %, les bornes ne sont pas assez nombreuses... Comment une entreprise peut-elle envisager sa flotte de demain ?

Il est vrai que la réponse est très compliquée en ce moment et personne ne peut dire si, dans quelques mois/années, le véhicule électrique sera plus avantageux que le thermique en termes de coûts. De plus, la longueur des délais de livraison actuels et l'augmentation des taux d'intérêt sont encore des facteurs qui impactent les décisions. Aujourd'hui, il faut faire plusieurs TCO (Total Cost of Ownership) pour savoir si l'option de l'électrique est la meilleure en fonction des besoins de telle entreprise ou de telle autre : le véhicule sert-il uniquement pour parcourir la distance domicile-travail-domicile ? Pour circuler entre l'entreprise et les déplacements professionnels ? Le conducteur peut-il recharger le véhicule à l'entreprise ? Chez lui ? Sur un parking public ? Utilise-t-il des bornes normales ? Des super chargeurs ? À quel endroit, car certaines bornes facturent la charge très cher ? Il faut savoir que 1 kWh coûte, à partir d'une borne normale au Luxembourg 0,345 EUR, mais 0,485 sur une Super Chargy. Dans les pays voisins, le prix est de 0,16 EUR en France, 0,29 en Allemagne et jusqu'à 0,65 EUR en Belgique.

Le conseil que je donne est de bien analyser tous les paramètres avec des professionnels avant de faire un choix dans sa mobilité, car chaque euro épargné compte à l'heure actuelle. L'avenir est sans aucun doute à la multimodalité, mais il ne faut pas sauter les étapes à tout prix. ☑



L'artisanat, prêt pour l'électromobilité ?

Durant le 1^{er} trimestre 2022, la Chambre des Métiers et l'Automobile Club du Luxembourg (ACL) ont mené une enquête sur la mobilité (électrique) auprès des entreprises artisanales. Gilles Reding, directeur Affaires environnementales, technologiques et innovation, et Max Urbany, conseiller économique à la Chambre des Métiers nous livrent les principaux résultats de cette enquête.

En préambule, quel est l'état des lieux actuel du parc de véhicules des entreprises artisanales ?

64 % d'entre elles possèdent un parc de véhicules, qui en compte 17 en moyenne, composé en majorité de voitures de service et/ou de camionnettes. Actuellement, 91 % des voitures et 99 % des camionnettes ont un moteur thermique.

La mobilité est-elle envisagée comme un défi par les entreprises artisanales ?

De par leur métier et les prestations qui y sont liées, les entreprises artisanales sont amenées à faire beaucoup de déplacements, donc le temps perdu passé dans le trafic nuit effectivement à leur compétitivité. Selon les calculs que nous avons réalisés avec l'ACL, la perte de temps des salariés dans le trafic s'élève à 141 heures par an et par véhicule, ce qui est énorme. L'enquête révèle que pour 6 entreprises sur 10, c'est une préoccupation majeure.

L'investissement conséquent que représente le passage du thermique à l'électrique est-il le principal frein à l'électromobilité ?

En effet, pour 77 % des artisans sondés, le coût des investissements reste l'obstacle majeur, sachant qu'il n'existe sur le marché actuel aucun véhicule rentable du fait du prix d'achat plus élevé, du peu d'autono-



Max Urbany, conseiller économique, et Gilles Reding, directeur Affaires environnementales, technologiques et innovation, Chambre des Métiers.

mie – encore moindre en hiver ou lorsque les produits transportés sont réfrigérés –, de la charge utile qui est réduite vu le poids et le volume des batteries, et d'autres paramètres comme le temps de recharge, etc. Un autre problème, dont on parle rarement, réside aussi dans le fait qu'uniquement les véhicules de 3,5 tonnes de masse maximale autorisée peuvent être conduits par les détenteurs du permis voiture. Augmenter le tonnage pour avoir plus de charge utile signifierait que les conducteurs devraient à l'heure actuelle être en possession du permis camion. Or, le ministre compétent est bien conscient de cette problématique et s'est montré

favorable à un changement dans ce sens, ce qui est un point positif pour l'artisanat, déjà en mal de main-d'œuvre qualifiée.

Seules 37 % des entreprises comptent investir dans l'électromobilité et 28 % des chefs d'entreprise estiment que l'électrique serait un plus pour l'image de marque de leur entreprise. Concernant les bornes de recharge, 15 % des entreprises artisanales sont dotées d'au moins une borne. Les efforts à faire au niveau des infrastructures de recharge sont donc considérables, voire titanesques, en amont de songer à déployer des parcs électriques au sein des entreprises. Le déploiement de réseaux de bornes de charge ultra rapide sur la voie publique devrait être beaucoup plus rapide, notamment sur les grands axes qui mènent aux frontières puisque 54 % de la main-d'œuvre dans l'artisanat est frontalière, dont un bon nombre effectue le trajet domicile-travail-domicile avec une camionnette/voiture d'entreprise. Selon

« Les entreprises sont actuellement dans une période de grande réflexion, mais on sait que le tout-électrique est un pari qu'elles ne prendront pas facilement. »



une analyse de l'ACL, vu l'autonomie et le temps nécessaire à la recharge tels qu'ils sont aujourd'hui, les stations de recharge auront besoin de 10 à 15 fois plus de bornes que de pompes à essence si on veut répondre à la même demande.

Puisque le tout-électrique n'est pas pour demain, comment avancer ?

La moitié des artisans sondés estiment que des technologies alternatives sont également adaptées à leurs activités. Les biocarburants apparaissent comme une solution de transition, bien qu'ils coûtent plus chers puisqu'ils ne bénéficient pas de primes des pouvoirs publics comme les motorisations électriques. Nous pensons que l'hydrogène est une autre piste dont il faudrait accélérer le développement, avec un réseau de distribution dédié, ce qui faciliterait la conversion du parc de véhicules utilitaires légers et lourds vers une flotte moins polluante. Les efforts du gouvernement pour accélérer l'électromobilité, notamment avec les aides *Clever fueren*, est une excellente chose, bien que notre enquête ait révélé qu'un tiers des entreprises ne savaient pas que

« **Pour 77 % des artisans sondés, le coût des investissements reste l'obstacle majeur, sachant qu'il n'existe sur le marché actuel aucun véhicule rentable du fait du prix d'achat plus élevé, du peu d'autonomie – encore moindre en hiver ou lorsque les produits transportés sont réfrigérés –, de la charge utile qui est réduite vu le poids et le volume des batteries, et d'autres paramètres comme le temps de recharge, etc.** »

leur parc de véhicules serait éligible. Afin de mieux sensibiliser nos membres, des *workshops* et des formations ciblées sont en cours d'élaboration avec l'ACL.

Vous plaidez donc pour une transition en douceur...

Cette enquête nous a permis de faire un état des lieux et de mettre en avant les nombreux problèmes que rencontrent les artisans. Étant donné que l'offre est très limitée pour qui souhaiterait acheter une camionnette ou un camion électrique, pénaliser les entreprises n'est pas une solution et freiner le recours à des alterna-

tives émergentes non plus. Nous appelons donc les responsables politiques à prendre en compte les réalités de terrain, c'est-à-dire l'inadéquation qui existe aujourd'hui entre l'électromobilité et les besoins des entreprises artisanales. Celles-ci doivent opter en connaissance de cause pour la solution qui leur convient le mieux et non sous la contrainte. Au-delà de la prolongation du régime d'aides *Clever fueren* après le 31 mars 2024 que nous réclamons, nous souhaiterions aussi que les plafonds prévus par le régime d'aides en faveur des entreprises investissant dans des infrastructures de charge pour véhicules électriques soient revus à la hausse. Les entreprises sont actuellement dans une période de grande réflexion, mais on sait que le tout-électrique est un pari qu'elles ne prendront pas facilement. La crise énergétique, notamment la hausse du prix de l'électricité, est un facteur qui n'a pas été pris en compte à l'époque de notre enquête, et qui va s'ajouter aux obstacles déjà évoqués. Le chemin pour décarboner efficacement la mobilité dans l'artisanat sera long...

« **Étant donné que l'offre est très limitée pour qui souhaiterait acheter une camionnette ou un camion électrique, pénaliser les entreprises n'est pas une solution et freiner le recours à des alternatives émergentes non plus. Nous appelons donc les responsables politiques à prendre en compte les réalités de terrain, c'est-à-dire l'inadéquation qui existe aujourd'hui entre l'électromobilité et les besoins des entreprises artisanales.** »

Propos recueillis par Isabelle Couset



Le Bilan Carbone[®], 1^{er} pas vers la décarbonation de votre entreprise

Quelle que soit votre activité, même si votre entreprise est de petite taille, celle-ci entraîne obligatoirement des émissions qui résultent de la production et distribution de vos produits ou services, de l'exploitation de vos bâtiments, du transport de vos employés... Grâce au calcul de votre empreinte carbone, vous pourrez initier des démarches de réduction, comme nous l'explique Daphné Piona, ingénieur au sein du bureau Énergie et Environnement.

Qu'est-ce qu'un Bilan Carbone[®] ?

C'est un état des lieux où toutes les composantes « polluantes » de l'entreprise sont auditées : activité propre de l'entreprise, déplacements, achats, déchets, services annexes... Une fois le Bilan Carbone[®] connu, l'entreprise peut actionner des leviers qui lui permettront de réduire celui-ci. Elle peut, par exemple, décider de donner priorité aux transports en commun plutôt qu'à une voiture de société à ses employés, mettre en place des mesures pour limiter la consommation de chauffage, d'électricité... dans ses bureaux, privilégier les fournisseurs locaux, être attentive aux déchets liés à son activité en réduisant notamment le plastique ou en privilégiant les matériaux recyclés/recyclables, délocaliser un événement près d'un pôle accessible au plus grand nombre de ses invités afin de limiter les trajets en voiture, etc. Le grand atout du Bilan Carbone[®] est de permettre à l'entreprise d'élargir sa vision en considérant tous les impacts environnementaux, et pas seulement énergétiques, de son activité, chiffres à l'appui, d'élaborer ensuite une stratégie en se fixant des objectifs sur plusieurs années et de les rectifier de manière continue dès qu'une nouvelle composante se greffe à son activité.

Comment se calcule-t-il ? Pouvez-vous nous donner un exemple ?

Prenons l'exemple de notre bureau. Notre bilan carbone est de 70,8 tonnes de CO₂ par an. Les achats de services et de biens y représentent 57 %, les locaux et énergie, 22 % et les déplacements domicile-travail, 21 %. Grâce à l'usage des transports en commun pour ces déplacements quoti-

diens, nous avons évité des émissions de l'ordre de 26,9 tonnes de CO₂/an, ce qui n'est pas négligeable. Il faut savoir que les formations, les achats de produits, comme les licences, pèsent de façon importante dans le bilan d'une entreprise. Par exemple, parmi les achats récurrents d'une entreprise figure un élément très carboné et auquel on ne prête pas très attention : le café, avec 9,4 kg CO₂ par kg de café, alors que le jus de fruit affiche 0,8 kg CO₂/kg.

Votre bureau a créé le Label Carbon Footprint. Comment l'acquiert-on ?

Notre bureau a toujours souhaité aller plus loin que les réglementations nationales, européennes ou internationales imposées. Ce label a donc été créé pour donner de la visibilité à toutes les entreprises qui, comme nous, vont plus loin dans leurs démarches, même lorsqu'elles ont mis en place des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) rigoureux. Notre label compte 3 niveaux : Carbon Footprint Checked, pour les entreprises qui ont calculé leur empreinte carbone selon les normes internationales les plus exigeantes ; Carbon Footprint Optimised, pour les entreprises qui, à travers leurs objectifs, mettent en œuvre une démarche de réduction de leurs rejets de CO₂ ; et Carbon Footprint Neutral, pour toutes celles qui ont réduit leur empreinte carbone et qui, pour compenser les émissions incompressibles résiduelles, se sont associées à des projets de compensation carbone (plantations d'arbres, projets d'énergie renouvelables...) en Europe ou à l'étranger.



Daphné Piona, ingénieur, Énergie et Environnement.

Avant de réaliser un Bilan Carbone[®], les entreprises sont-elles conscientes de leur empreinte environnementale ?

En général, elles savent qu'elles ont une empreinte carbone plus ou moins élevée selon leur secteur, mais elles n'envisagent pas tous les éléments que nous prenons en compte, un à un, pour réaliser notre audit, et nous lisons très souvent leur étonnement lorsqu'elles analysent nos calculs. Le Bilan Carbone[®] fait bien souvent office de déclic dans de nombreuses entreprises.

Propos recueillis par Isabelle Couset



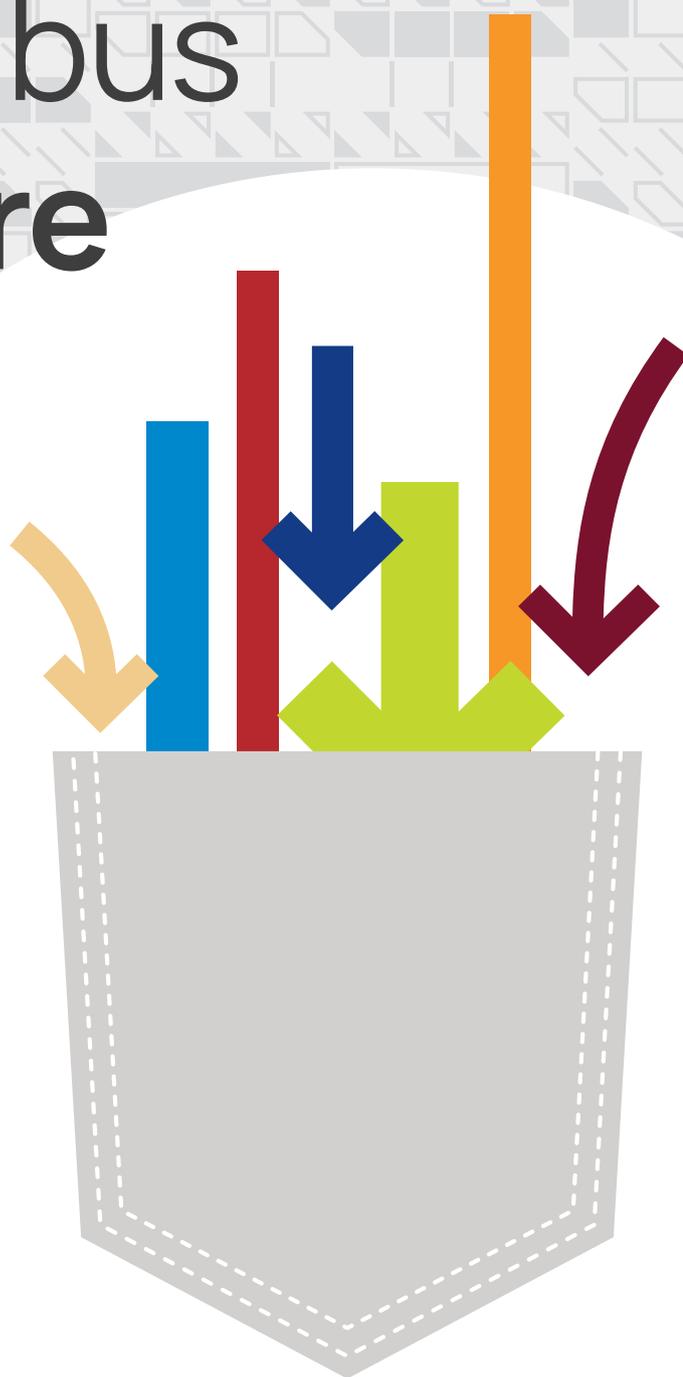


Toutes les lignes de bus dans votre poche.

Scannez-
moi!



Commandez
la carte du réseau
sur rgtr.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics



Le *paperless* en entreprise : retour sur expérience

Notre entrepreneur fétiche, Maxime Hizetout, a déjà digitalisé son entreprise, il peut ainsi se consacrer totalement à son business.

Sa comptabilité digitalisée, avec des outils simples, automatiques et rapides, permet d'augmenter la rentabilité, la performance et la productivité de son entreprise. Dès l'établissement de sa facture, celle-ci est envoyée chez son comptable, qui s'occupe de son encaissement. Ses liquidités se portent bien et lui permettent de suivre ses flux financiers (règlement dans les délais de ses fournisseurs, de ses taxes et impôts). Ses nouveaux projets sont suivis grâce aux tableaux de bord élaborés chaque mois par son comptable. Maxime peut simuler, prendre des décisions et suivre les effets de ses actions. Sa banque est rassurée.

Mais quels autres avantages l'entreprise de Maxime Hizetout a-t-elle retirés de la mise en place de son environnement entièrement en *paperless* ?

- Maxime et son équipe disposent de leurs fichiers quel que soit le lieu où ils se trouvent : en clientèle, en déplacement ou ailleurs. Ils sont ravis de disposer de cette flexibilité et de pouvoir mieux combiner leur vie professionnelle et leur vie privée ;
- les fichiers sont accessibles à tous, ou à certains, suivant les droits préalablement définis. Ils peuvent aussi être partagés afin que l'équipe collabore au mieux des intérêts de ses clients ;
- les pertes ou dégradations des documents sont limitées grâce à une bonne sécurisation de l'outil et la mise en place d'un cloud et d'un back-up ;
- les recherches en sont facilitées grâce à des mots-clés. Plus de dossiers égarés ou mal classés ;
- l'entreprise de Maxime réalise un gain de place pour le stockage des documents et un gain de temps pour le tri, l'archivage et son suivi, dont la destruction, notamment pour respecter les règles en matière de RGPD ;



Photo-TippaPatt/Shutterstock

- au niveau de l'environnement, la consommation de papier et de cartouches d'encre s'est drastiquement réduite ;
- il est prêt pour envoyer prochainement ses factures électroniques aux institutions étatiques.

La mise en place du *paperless* a été bien préparée et planifiée. Il a fallu trouver les bons outils, revoir les process et les dématérialiser. Pour cela, Maxime a été bien entouré par son comptable et son informaticien. Comme PME, son entreprise a pu profiter du SME Package – Digital, avec l'accompagnement de la House of Entrepreneurship et d'une aide de 5.000 EUR pour un projet s'élevant entre 6.650 EUR et 25.000 EUR HTVA. Plus d'information sur <https://www.cc.lu/toute-linformation/publications/detail/sme-packages-digital>. Pour les entreprises artisanales, la Chambre des Métiers est compétente.

Notre entrepreneur souhaite aller plus loin et limiter son impact environnemental lié à la digitalisation, et réfléchit déjà à plusieurs axes : réduire ses émissions de gaz à effet de serre, diminuer sa consommation

d'énergie et d'eau, trier encore mieux ses déchets. Quoi de mieux que lier écologie et économie ? Le SME Package – Sustainability est là pour l'aider : https://www.cc.lu/toute-linformation/publications/detail/sme-packages-sustainability?tx_ccpublications_publications%5Bpage%5D=1&cHash=efcc92a278e9b20161b9394843071dde. L'aide est aussi de 5.000 EUR pour un projet s'élevant entre 6.650 EUR et 25.000 EUR HTVA. Pour les entreprises artisanales, c'est la Chambre des Métiers qui est compétente.

En voyant l'exemple et la réussite de Maxime, son confère Gérard Menletant a bien envie de se lancer aussi et va nous contacter rapidement. Faites comme lui !

Françoise Jacquet

Kolmio S.A.

www.kolmio.lu





Des labels pour les entreprises responsables

Pour prendre soin de notre planète, de plus en plus de structures se lancent dans une démarche de responsabilité sociale et le font reconnaître grâce à la labellisation. Ces labels sont nombreux et peuvent concerner des domaines ou thématiques précis. En plus de la reconnaissance, l'entreprise peut en tirer des avantages tels que l'amélioration de son attractivité, par exemple.



Photo-Mongta Studio-Shutterstock

De plus en plus de gens prennent conscience de l'impact de leurs actions sur le monde. Les entreprises n'échappent pas à cette réflexion et elles sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans une démarche socialement responsable. Chez nous, ces initiatives peuvent être reconnues au travers de labellisations, propres à chaque domaine d'activité ou à une problématique particulière.

Entamer une démarche responsable

S'engager socialement ne se limite pas à remplir un formulaire et afficher un logo. Il s'agit d'incarner les valeurs portées par l'ensemble du personnel de l'entreprise et, en particulier, par la direction. Une stratégie durable, comme le rappelle l'Institut National pour le Développement

durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), doit consister, pour une entreprise, à « créer de la valeur pour elle-même, tout en préservant et développant la valeur dans la société de laquelle elle dépend ». L'organisation qui s'engage dans cette démarche doit donc prendre conscience de l'impact qu'elle peut avoir sur la société d'un point de vue environnemental, économique et social. Il peut s'agir



L'ambition environnementale

de sensibiliser aux enjeux environnementaux en réduisant la quantité de déchets ou, d'un point de vue social, encourager la parité homme-femme avec l'égalité salariale ou la nomination de femmes au sein des conseils d'administration.

Très souvent, le point de départ pour les entreprises est la mise en conformité avec les lois et les normes en vigueur. Les entreprises actives dans certains secteurs, comme le transport par exemple, commencent dès lors par essayer de respecter les standards légaux les plus élevés, avant d'aller plus loin dans la démarche. C'est le cas de la société Voyages Emile Weber, active dans le transport et les voyages, qui dispose d'une flotte composée uniquement de véhicules répondant aux dernières normes de pollution imposées par l'Union européenne. L'implication de la société ne s'arrête pas là étant donné que son siège social est installé dans un bâtiment basse énergie qui consomme peu en chauffage et en électricité. Historiquement, le groupe Weber a été le premier à organiser des voyages accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il a donc fait le nécessaire pour rendre aussi ses bureaux accessibles à tous.

Pour d'autres secteurs, adopter une démarche RSE permet d'anticiper les réglementations qui entreront en vigueur à l'avenir. C'est le cas du secteur financier. En 2018, la Commission européenne a décidé d'un nouvel ensemble de lois destinées à rendre le domaine bancaire vert et durable. De plus en plus de banques proposent donc des alternatives responsables à leur clientèle. À titre d'exemple, BGL BNP Paribas offre un ensemble de fonds ESG (critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance) à leurs clients, ce qui correspond aussi à une demande de plus en plus forte de la clientèle. Les investisseurs peuvent financer des projets et entreprises à impact social ou environnemental. La banque propose également une gamme de fonds d'investissement permettant de financer des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique, par exemple.

Un panel de labels

Une série de labels viennent reconnaître

S'engager socialement ne se limite pas à remplir un formulaire et afficher un logo. Il s'agit d'incarner les valeurs portées par l'ensemble du personnel de l'entreprise et, en particulier, par la direction.

les efforts effectués par les entreprises en matière de RSE. Le plus connu au Luxembourg est celui délivré par l'INDR, le label ESR. Mais il est également possible d'obtenir des labels spécifiques à certains domaines ou certaines problématiques.

C'est le cas de l'EcoLabel, attribué par le ministère de l'Économie, et plus particulièrement la Direction générale du Tourisme. Il s'agit d'une labellisation à destination des hébergements du pays travaillant dans le respect de l'environnement et souhaitant développer le tourisme durable. L'Oekozerter Pafendall asbl est en charge de coordonner l'octroi du label. Lorsqu'un établissement prend contact afin de l'obtenir, un représentant de l'association se rend sur place et passe en revue les 150 critères retenus. En fonction du résultat, trois niveaux sont possibles : bronze, argent et or. Les deux premiers niveaux viennent reconnaître les efforts déjà entrepris, tout en soulignant la marge d'amélioration restante. Le dernier niveau, quant à lui, signifie qu'une bonne partie des critères du label sont respectés.

À titre d'exemple, le niveau or a été attribué en 2017 au Château d'Urspelt, établissement hôtelier de luxe. L'histoire du château date de plus de 300 ans. C'est en 2005 que le propriétaire actuel, Freddy Lodomez, tombe amoureux du lieu et entame les rénovations et la restauration du bâtiment. Dès le départ, la préservation du lieu, pour son intérêt historique, architectural et esthétique, est au cœur des préoccupations. L'établissement hôtelier ouvre ses portes en 2008. S'engager dans une démarche de développement durable est essentiel pour le directeur, qui assure que l'hôtellerie de luxe et l'écologie ne sont pas opposées. En plus de travailler avec des matériaux de qualité, tout est fait pour que la consommation énergétique soit



Photo-ricochet64/Shutterstock

la plus efficiente possible. Les alentours sont également préservés, avec la plantation d'arbres anciens ou la construction d'habitats pour les hirondelles.

D'autres certifications se concentrent sur la problématique des déchets. C'est le cas du label SuperDrecksKëscht, mis en place par le ministère de l'Environnement du Climat et du Développement durable avec l'aide de la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et les communes. La gestion des déchets, tant des ménages que des entreprises, est au cœur de cette certification. Pour l'obtenir, la structure doit répondre à plusieurs critères dont une collecte sélective des déchets, la gestion respectueuse de l'environnement ou encore une politique de recyclage et d'élimination des déchets transparente et de qualité.

Il ne s'agit que d'un échantillon des multiples labels qu'une structure peut recevoir chez nous. Il est, bien entendu, également possible de ne pas chercher à être labellisé tout en appliquant les principes de la RSE. Cependant, être labellisé renforce l'attractivité par rapport à de potentiels candidats ou partenaires. En outre, la labellisation s'avère essentielle pour répondre à certains appels d'offres.



LuxFLAG, au cœur de la labellisation ESG au Luxembourg

La finance durable a le vent en poupe depuis plusieurs années. En la matière, les investissements estampillés ESG font partie des produits les plus prisés. Mais comment savoir si le produit choisi respecte bien les critères ESG ? Au Luxembourg, LuxFLAG se charge de cette délicate mission en attribuant un label dédié.

Depuis plusieurs années, la finance durable est identifiée comme l'un des leviers permettant de réaliser concrètement la transition écologique de nos sociétés. De nombreuses initiatives ont été prises pour soutenir l'avènement d'une finance plus durable, à l'échelle internationale comme de façon plus locale. Ainsi, au Luxembourg, on a vu naître, au sein de la Bourse, une plateforme dédiée à la finance durable (le Luxembourg Green Exchange). La Luxembourg Sustainable Finance Initiative a ensuite été créée en 2020 afin de positionner le pays parmi les leaders mondiaux de la finance durable. Ces différents efforts viennent d'être reconnus par l'Economist Intelligence Unit (EIU), qui a positionné le Luxembourg en 7^e position des pays ayant la meilleure note ESG souveraine.

L'agence luxembourgeoise de labellisation du secteur financier, connue sous le nom de LuxFLAG, préexistait toutefois à ces différentes initiatives, puisqu'elle a été créée dès 2006. Si sa volonté a toujours été de proposer des labels permettant aux investisseurs d'avoir certaines garanties quand ils choisissent d'investir dans un produit durable, ces différents labels ont vu le jour au fil des années : 2011 pour le

label *Environment*, 2014 pour *ESG*, 2016 pour *Climate Finance*, 2017 pour *Green Bond* et 2021 pour *Sustainable Insurance*.

Un examen sur candidature

Depuis 2014 donc, LuxFLAG examine les produits d'investissement qui souhaitent bénéficier d'un label ESG. Celui-ci constitue une belle plus-value pour ces produits, qui peuvent plus facilement attirer les investisseurs soucieux que leurs investissements n'aient pas d'impact négatif sur l'environnement ou la société. Les trois lettres ESG renvoient en effet à des impératifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ils ne concernent donc pas uniquement la protection de l'environnement, mais aussi des initiatives permettant un plus grand équilibre hommes-femmes au sein d'un conseil d'administration ou l'implication dans une association, par exemple.

Concrètement, tout créateur d'un produit d'investissement – comme un fonds – peut rentrer une candidature auprès de LuxFLAG quatre fois par an. Certaines conditions doivent être respectées pour pouvoir rentrer son dossier auprès de l'agence luxembourgeoise. Les candidats doivent en effet accepter que l'entièreté de leur portefeuille soit filtrée,

qu'il soit classé sous l'article 8 ou 9 de SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation, un règlement européen qui impose aux acteurs du marché financier d'intégrer le critère de durabilité dans leurs procédures d'investissement et le conseil fourni), qu'au moins trois stratégies ESG soient intégrées au processus d'investissement, ou encore que le fonds ou son gestionnaire soit réglementé.

Un examen durant trois mois

Une fois la candidature acceptée, LuxFLAG va alors examiner attentivement l'entièreté du portefeuille proposé aux investisseurs en comparant ses différents éléments aux critères internationaux en matière d'ESG. Cette analyse se déroule durant trois mois et implique différentes instances de l'agence : le comité d'éligibilité, le conseil LuxFLAG, etc. Elle est également réalisée en toute indépendance, avec la volonté de populariser les produits d'investissement durables. Le label ESG de LuxFLAG, comme tous ceux fournis par l'agence, sont valables pour une période de 12 mois et doivent donc être renouvelés annuellement. Notons que LuxFLAG décerne ses labels à des fonds domiciliés ou gérés dans des pays très variés. Aujourd'hui, les fonds labellisés LuxFLAG sont ainsi domiciliés dans 9 pays différents et gérés dans 16 autres pays.

Au 31 décembre 2021, LuxFLAG avait labellisé 365 produits financiers, ESG ou autres. L'agence, à la réputation très bien établie à l'international, contribue, jour après jour, à positionner le Luxembourg comme un pionnier mondial de la finance durable. ✓

Le label ESG de LuxFLAG, comme tous ceux fournis par l'agence, sont valables pour une période de 12 mois et doivent donc être renouvelés annuellement. Notons que LuxFLAG décerne ses labels à des fonds domiciliés ou gérés dans des pays très variés. Aujourd'hui, les fonds labellisés LuxFLAG sont ainsi domiciliés dans 9 pays différents et gérés dans 16 autres pays.

Quentin Deuxant



Quelques statistiques sur les déchets

D'après les données sur les déchets d'Eurostat, 4,8 tonnes de déchets ont été générées par habitant de l'UE en 2020. 39,2 % des déchets ont été recyclés et 31,3 % mis en décharge.

En 2019, les déchets d'emballage générés étaient estimés à 178,1 kg par habitant dans l'UE (variant de 74 kg par habitant en Croatie à 228 kg en Irlande). De 2009 à 2019, les papiers et cartons étaient les principaux déchets d'emballage dans l'UE (32,3 millions de tonnes en 2019), suivis du plastique et du verre (15,4 millions de tonnes pour le plastique et 15,2 millions de tonnes pour les déchets de verre en 2019).

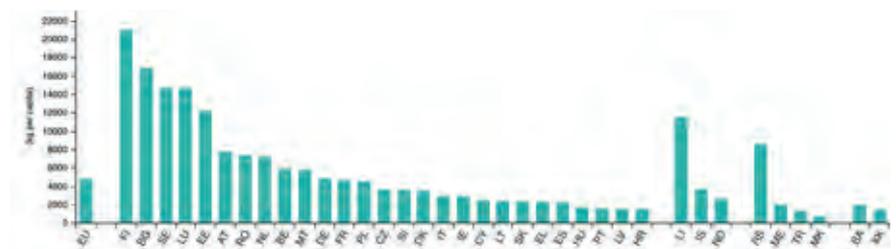
Depuis 2004, la quantité de déchets valorisés a considérablement augmenté (de 870 millions de tonnes en 2004 à 1.221 millions de tonnes en 2020). Cela signifie que la part de la valorisation dans le traitement total des déchets a augmenté significativement (de 46 % en 2004 à 60 % en 2020 ; de 100 à 140 points d'indice).

En revanche, la quantité de déchets à éliminer a diminué (passant de 1.027 millions de tonnes en 2004 à 808 millions de tonnes en 2020). Cela signifie que la part de l'élimination dans le traitement total des déchets a diminué de moins de moitié (de 54 % en 2004 à 45 % en 2020 ; de 100 à 79 points d'indice).

Au total, quelque 2.029 millions de tonnes de déchets ont été traitées dans l'UE en 2020. Plus de la moitié (60 %) a été traitée dans le cadre d'opérations de valorisation : recyclage (39 % du total des déchets traités), remblayage (15 %) ou valorisation énergétique (6 %). Les 40 % restants ont été soit enfouis (31 %), incinérés sans valorisation énergétique (1 %) ou éliminés autrement (8 %).

Des différences significatives ont pu être observées entre les États membres de l'UE quant à l'utilisation qu'ils faisaient de ces diverses méthodes de traitement. Des taux de recyclage très élevés ont été enregistrés en Italie (83 %), en Belgique (74 %), en Slovaquie et en Lettonie (64 % chacune). En revanche, l'élimination par mise en décharge et autre était la catégorie de traitement

Production de déchets, 2020



Le Luxembourg produit 14.618 kg de déchets par habitant.

Irlande (IE), Liechtenstein (LI) et Islande (IS) : données 2018. Kosovo (XK) : cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du CSNU et à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Source : Eurostat (code de données en ligne : env_wasgen)

prédominante pour les autres pays : Roumanie (93 % mise en décharge, 5 % recyclage), Bulgarie (92 % mise en décharge, 8 % recyclage) et Finlande (84 % mise en décharge, 10 % recyclage).

En 2021, les exportations de déchets de l'UE vers les pays tiers ont atteint 33,0 millions de tonnes, soit une augmentation de 77 % depuis 2004. Les importations de déchets des pays tiers ont augmenté de 11 % depuis 2004, pour atteindre 19,7 millions de tonnes en 2021.

La Turquie, principale destination des déchets exportés de l'UE

Avec un volume d'environ 14,7 millions de tonnes en 2021, soit plus de 3 fois plus qu'en 2004 et près de la moitié des exportations totales de déchets, la Turquie est la principale destination des déchets qu'exporte l'UE. La 2^e destination en importance était l'Inde, qui a reçu près de 2,4 millions de tonnes de déchets de l'UE en 2021, suivie de l'Égypte (1,9 million de tonnes), de la Suisse (1,7 million de tonnes), du Royaume-Uni (1,5 million de tonnes), de la Norvège (1,4 million de tonnes), du Pakistan (1,3 million de tonnes), de l'Indonésie (1,1 million de tonnes), des États-Unis (0,9 million de tonnes) et du Maroc (0,6 million de tonnes).

Ces dernières années, le Pakistan s'est considérablement développé en tant que destination des déchets de l'UE, les volumes passant de 0,1 million de

tonnes en 2004 à 1,3 million de tonnes en 2021. À l'opposé, les exportations de déchets de l'UE vers la Chine ont chuté d'un pic de 10,1 millions de tonnes en 2009 à 0,4 million de tonnes en 2021.

En 2019, la moyenne des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés dans les États membres de l'UE était de 10,0 kg par habitant. 3 États membres ont atteint l'objectif de 65 % fixé pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques. 18 des États membres de l'UE étaient au-dessus du taux de collecte de 45 %, applicable jusqu'à l'année de référence 2018.

En 2019, 51 % des piles portables vendues dans l'UE ont été collectées pour être recyclées. La même année, 205.000 tonnes de batteries portables ont été vendues dans l'UE ; 100.000 tonnes de batteries portables usagées ont été collectées comme déchets à recycler.

6,1 millions de voitures particulières, camionnettes et autres véhicules utilitaires légers ont été mis à la casse dans l'UE en 2019. Le poids total des voitures particulières, camionnettes et autres véhicules utilitaires légers mis au rebut était de 6,9 millions de tonnes ; 95,1 % des pièces et matériaux ont été réutilisés et récupérés, tandis que 89,6 % ont été réutilisés et recyclés.

Entre 2001 et 2019, les expéditions de déchets dangereux en provenance de l'UE ont doublé, passant de 3,9 millions de tonnes à 8,1 millions de tonnes.



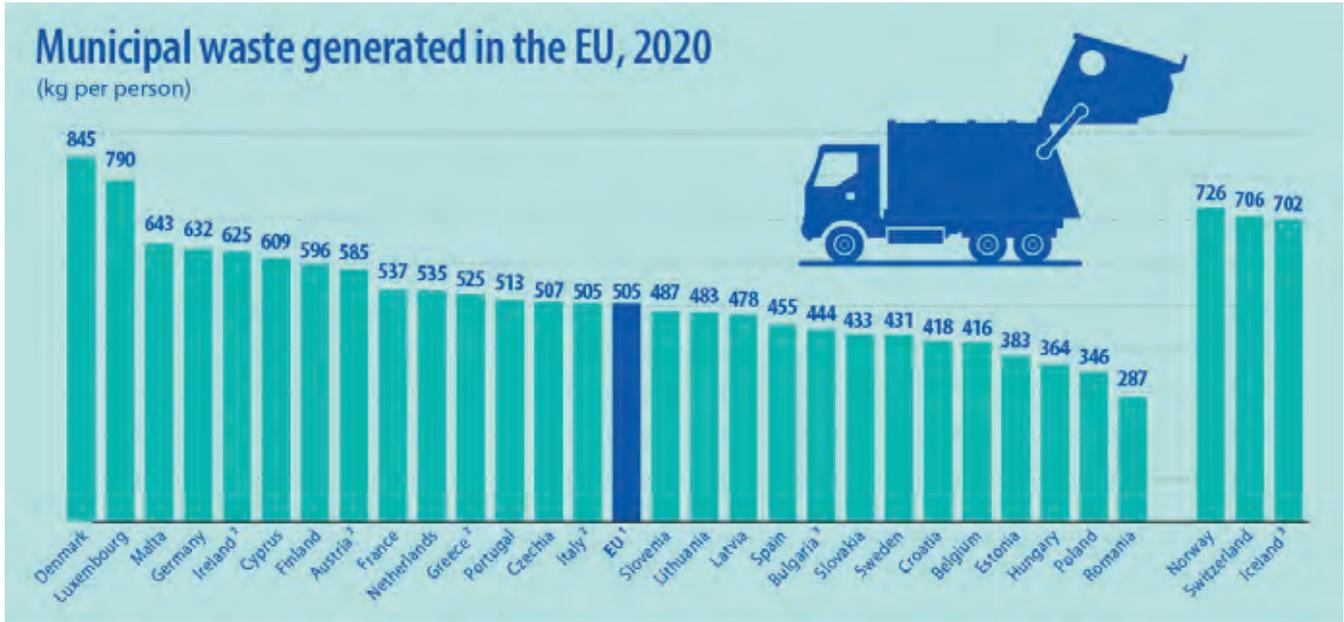


Illustration-Eurostat

En 2019, le traitement des transferts de déchets dangereux en provenance des États membres de l'UE consistait en 78,3 % de valorisation, 21,5 % d'élimination et 0,3 % de mélange ou inconnu.

Déchets municipaux : 505 kg par personne dans l'UE

Selon Eurostat, la quantité de déchets municipaux générés par personne dans l'UE en 2020 s'élevait à 505 kg, soit 4 kg par personne de plus qu'en 2019 et 38 kg de plus qu'en 1995. Au total, l'UE a généré 225,7 millions de tonnes de déchets municipaux en 2020, une augmentation de 1 % par rapport à 2019 (+ 1,8 million de tonnes) et de + 14 % par rapport à 1995 (+ 27,7 millions de tonnes).

La production de déchets municipaux variait considérablement entre les États membres de l'UE. En 2020, le Danemark et le Luxembourg étaient les plus grands producteurs de déchets municipaux, avec respectivement 845 kg et 790 kg par habitant, suivis de Malte (643 kg) et de l'Allemagne (632 kg). La Roumanie (287 kg), la Pologne (346 kg) et la Hongrie (364 kg) sont parmi les plus faibles producteurs.

67 millions de tonnes de déchets municipaux recyclés en 2020

La quantité de déchets recyclés est restée stable en 2020. Le recyclage des

matériaux est évalué à 67 millions de tonnes (68 millions de tonnes en 2019), correspondant à 151 kg par personne (comme en 2019). Par rapport à 1995, cela signifie que les habitants de l'UE ont recyclé 44 millions de tonnes (97 kg par habitant) de plus.

40 millions de tonnes (90 kg par personne) de déchets ont été compostés en 2020, soit près de trois fois plus qu'en 1995 (14 millions de tonnes, soit 33 kg par personne).

En 2020, le total des déchets municipaux mis en décharge est passé de 121 millions de tonnes en 1995 à 52 millions de tonnes (- 58 %). Cela correspond à une baisse moyenne annualisée de 4 %.

Déchets d'emballage plastiques : 34,6 kg en moyenne par personne dans l'UE

En 2020, chaque personne vivant dans l'UE a généré en moyenne 34,6 kg de déchets d'emballages en plastique. Parmi ceux-ci, 13,0 kg ont été recyclés.

Entre 2010 et 2020, le volume de déchets d'emballages plastiques généré par habitant a augmenté de 23 % (+ 6,5 kg). Le volume de déchets d'emballages plastiques recyclés a augmenté sur la même période de 32 % (+ 3,2 kg). Malgré cette amélioration,

la quantité d'emballages plastiques non recyclés a augmenté de 3,4 kg par habitant depuis 2010 en raison de la plus forte augmentation de la quantité absolue de déchets d'emballages plastiques générés.

En 2020, des règles plus strictes de déclaration du recyclage sont entrées en vigueur. Celles-ci incluent un point de calcul harmonisé pour le recyclage et une comptabilisation plus stricte des fractions de matériaux d'emballage composites. De ce fait, une baisse provisoire de 3 points de pourcentage a été observée (de 41 % en 2019 à environ 38 % en 2020).

Les Pays-Bas, la Lituanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Bulgarie et Chypre ont recyclé plus de la moitié de leurs déchets d'emballages plastiques générés. En revanche, moins d'un tiers des déchets d'emballages en plastique ont été recyclés à Malte, en France, au Danemark, en Hongrie, en Irlande, en Roumanie, en Pologne et en Autriche.

Sources : Eurostat, articles *Amount of waste recovered increases in 2020*, 13 septembre 2022, *Municipal waste generation up to 505 kg per person*, 14 février 2022, et *Plastic packaging waste: 38% recycled in 2020*, 20 octobre 2022. <https://ec.europa.eu/eurostat>



L'ambition environnementale

Les citoyens européens pour une transition écologique équitable

La Commission a publié, le 10 octobre dernier, un Eurobaromètre spécial sur les perceptions de l'équité de la transition écologique, sur la base d'une enquête réalisée entre mai et juin 2022. Cette enquête révèle que la majorité des Européens – près de 9 répondants sur 10 (88 %) – et même 95 % des répondants au Luxembourg, s'accordent sur le fait que la transition écologique ne devrait laisser personne de côté et la plupart (77 % dans l'UE – 91 % au Luxembourg) se sent personnellement responsable d'agir. La moitié des Européens (50 %) estiment que l'UE fait suffisamment pour garantir que la transition écologique soit équitable, 50 % disent la même chose de leurs autorités publiques régionales, municipales ou locales, 47 % de leur gouvernement national et 43 % du secteur des entreprises.

Au Luxembourg, le pourcentage des répondants qui estiment que les autorités publiques régionales, municipales ou locales, ainsi que le gouvernement luxembourgeois font suffisamment pour garantir une transition équitable, est plus élevé, avec 64 % et 67 % respectivement. 46 % au Luxembourg, et 43 % en moyenne dans l'UE, estiment que les entreprises privées agissent suffisamment dans ce domaine.

Concernant les possibilités offertes par la transition écologique, près de 6 répondants sur 10 conviennent que les politiques de lutte contre le changement climatique créeront davantage de nouveaux emplois qu'ils n'en supprimeront et 61 % pensent que ces emplois seront de bonne qualité. Toutefois, seulement un peu plus de la moitié déclarent que leurs compétences actuelles leur per-

mettent de contribuer à la transition écologique, contre 70 % au Luxembourg.

En ce qui concerne les prix de l'énergie, le caractère abordable de l'énergie, des produits et des services durables est une préoccupation majeure. 93 % des personnes interrogées estiment que le niveau actuel des prix de l'énergie pour les citoyens de leur pays constitue un problème grave.

Le rapport complet ainsi qu'une infographie et des fiches d'information par pays sont disponibles sur <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2672>.

Source : Commission européenne, Communiqué de presse Eurobaromètre : les citoyens européens conviennent qu'une transition écologique équitable est essentielle et qu'il reste encore beaucoup à faire, 10 octobre 2022.

1^{er} panorama du développement durable au Luxembourg

La Chambre de Commerce, IMS (Inspiring More Sustainability) et l'INDR (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises) ont présenté le 1^{er} panorama du développement durable au Luxembourg. Cette enquête établit un état des lieux de la mise en œuvre de mesures durables au sein des entreprises.

L'enquête a été menée du 30 mai au 17 juin 2022 auprès de 584 entreprises luxembourgeoises représentatives du tissu économique. Elle met en évidence que la RSE est appliquée par plus de 40 % des entreprises luxembourgeoises et qu'il s'agit d'une thématique largement prise en compte par les entreprises pour le futur. Il ressort du panorama que plus le nombre de salariés est élevé, plus la stratégie RSE est poussée et appliquée. Il est à noter également que peu d'entreprises ont nommé une personne dédiée à cette activité. Deux tiers des entreprises sondées ont une démarche de développement durable induite par la volonté de la direction.

L'image et le positionnement client sont considérés par les entreprises comme

primordial lorsqu'elles formalisent une stratégie RSE. Néanmoins, peu d'entreprises communiquent sur celle-ci auprès du public.

Enfin, l'allocation d'un budget spécifique pour le développement durable reste faible, tous secteurs confondus. La mise en place d'une stratégie de développement durable requiert pourtant des besoins en ressources humaines et en ressources financières.

La RSE est un concept envisagé dans le futur par 71 % des entreprises. 3 entreprises sur 4 ont formalisé ou envisagent de formaliser leur stratégie de développement durable. L'engagement des entreprises dans des démarches de développement durable devrait plus ou moins doubler dans les 3 prochaines années.

Si l'un des seuls freins est d'ordre financier, le panorama montre que la moitié des entreprises ont besoin d'informations et de formations en matière de développement durable et en termes



d'aides financières, d'outils, de supports, de formations et de bonnes pratiques.

L'enquête sera reconduite tous les ans et établira un état des lieux régulier du développement durable en entreprise au Luxembourg.

Un rapport digital contenant les résultats de l'enquête est disponible sur les sites de la Chambre de Commerce (www.cc.lu), d'IMS (www.imslux.lu) et de l'INDR (www.indr.lu).

Source : Chambre de Commerce, Communiqué de presse Premier panorama du développement durable au Luxembourg, 30 septembre 2022.



Faites réaliser un bilan de l'impact environnemental de vos activités avec *Fit 4 Sustainability*

Le programme d'accompagnement et de cofinancement **Fit 4 Sustainability** offre à toute entreprise la possibilité de faire réaliser un bilan de l'impact environnemental de ses activités et ainsi obtenir des recommandations permettant la réduction de cet impact environnemental.

Le programme se décompose en 2 phases : diagnostic et implémentation. La 1^{ère} phase dure 6 mois maximum et dresse l'état des lieux de la société, notamment sur la décarbonation (bilan

carbone, audit énergétique) ; l'eau (consommation, pollution des eaux usées) ; et la circularité (bilan du cycle de vie des produits). La 2^e phase permet à l'entreprise de choisir de mettre en œuvre les recommandations issues de la phase diagnostic.

Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire sur la plateforme de Luxinnovation. Suite à une pré-analyse de leurs besoins, Luxinnovation les mettra en relation avec un(des) consultant(s) approprié(s).

L'introduction de la demande de cofinancement des coûts de l'étude menée par le(s) consultant(s) pendant la phase diagnostic du programme se fait à travers un assistant en ligne disponible sur [MyGuichet.lu](https://www.luxinnovation.lu/fr/programmes-de-performance-fit-4/fit-4-sustainability).

<https://www.luxinnovation.lu/fr/programmes-de-performance-fit-4/fit-4-sustainability>

Source : Guichet.lu, Actualités Entreprises, Programme Fit 4 Sustainability, 8 juillet 2022.

La Ville de Luxembourg en mode économies d'énergie

La Ville se rallie aux efforts des administrations, entreprises et citoyens visant à réduire de 15 % la demande de gaz naturel sur la période de référence (01.08.2022 au 31.03.2023).

Ainsi, dans les bâtiments et infrastructures qui appartiennent à l'administration communale de la Ville, la température ambiante sera adaptée en tenant compte des recommandations de l'ITM (Inspection du Travail et des Mines), c'est-à-dire entre 17°C (12 pour les ateliers) et 20°C. L'alimentation en eau chaude sera coupée là où elle n'est pas nécessaire. Le processus courant de remplacements des luminaires à tubes par des luminaires à LED est accéléré.

Concernant les infrastructures sportives, les températures ambiantes et de l'eau des piscines et halls omnisports seront sensiblement revues à la baisse.

L'éclairage des rues, places publiques et édifices sera moins intense et/ou ne fonctionnera qu'à l'occasion d'événements.

Quant aux Winterlights, la durée passera de 19h/jour (06h – 01h) à un maximum d'environ 6h/jour (activation avec l'éclairage public et jusqu'à 23h), à l'exception des jours de Noël où l'éclairage restera allumé jusqu'à 01h, soit une réduction d'environ 66 % de la consommation annuelle des illuminations de Noël. Cette année, il n'y

aura pas d'installations de nouveaux motifs lumineux, pas de patinoire et les chauffages à rayonnement seront interdits sur les marchés de Noël.

L'ensemble des mesures prises par la Ville de Luxembourg ambitionne une réduction des consommations de gaz de 15 % et des économies en électricité d'environ 5 %, et viennent renforcer les engagements existants.

energie.vdl.lu

Source : Ville de Luxembourg, Communiqué de presse *Mesures d'économies d'énergie adoptées par la Ville de Luxembourg*, 21 septembre 2022.

Protocole d'accord entre le ministère de l'Économie et ArcelorMittal pour soutenir des investissements dans les technologies de décarbonation

Dans le cadre de la mise en place de plusieurs projets de développement visant à permettre aux sites luxembourgeois du groupe ArcelorMittal de s'engager sur la voie de la production d'acier neutre en carbone, le ministère de l'Économie et ArcelorMittal ont signé un protocole d'accord, le 27 septembre dernier.

Le 1^{er} paquet de projets, d'une valeur estimée à 100 millions EUR, consistera en une transformation de l'aciérie de Belval avec un nouveau four à arc électrique (EAF). Cet investissement permettra une meilleure efficacité énergétique et un accroissement des capacités de production d'acier de près de 15 %, pour atteindre 2,5 millions de tonnes d'acier

par an, et ainsi établir une autosuffisance en matière de capacité de production d'acier au Luxembourg pour couvrir les besoins en produits finis laminés.

Dans une étape ultérieure, l'empreinte carbone résiduelle sera appréhendée par une vague de nouveaux développements technologiques, tels que le remplacement du gaz naturel dans les



L'ambition environnementale

fours de réchauffage des laminoirs par des ressources énergétiques alternatives.

ArcelorMittal a l'ambition de faire de Bissen le 1^{er} site neutre en carbone de la division ArcelorMittal Wire Solutions, grâce à un investissement dans la modernisation de ses lignes de tréfilage et de galvanisation, par la mise en oeuvre de technologies de pointe. La décision sera prise en fonction des résultats des études de faisabilité, pour un investissement de 30 millions EUR, à réaliser en plusieurs étapes au cours des 5 prochaines années.

Enfin, le centre R&D d'Esch, qui célèbre cette année ses 50 ans d'existence, a un

rôle-clé à jouer dans le développement de processus de production, de produits et d'applications pour les usines d'ArcelorMittal au Luxembourg, en particulier pour les projets de décarbonation couverts par le protocole d'accord. Dans ce contexte, le groupe a l'intention de relocaliser le centre de recherche actuel, situé à Esch-sur-Alzette, vers le site de Belval, afin de favoriser les interactions étroites avec les sites d'ArcelorMittal Produits Longs, l'Université du Luxembourg et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).

S'inscrivant dans les engagements du groupe ArcelorMittal en faveur de la

décarbonation de ses activités sidérurgiques, ces projets visent à projeter la sidérurgie luxembourgeoise dans une nouvelle ère et s'ajoutent aux investissements prévus dans l'accord tripartite LUX2025 ainsi qu'aux investissements de maintenance annuels récurrents.

<https://luxembourg.arcelormittal.com>

Source : ArcelorMittal, Communiqué de presse *Le ministère de l'Économie signe un protocole d'accord avec ArcelorMittal pour soutenir des investissements dans les technologies de décarbonation*, 27 septembre 2022.

La nouvelle édition du *Guide de l'ÉcoMobilité* d'IMS est parue

Sur 96 pages, l'édition 2022 du *Guide de l'ÉcoMobilité* présente les enjeux de l'éco-mobilité appliquée aux entreprises, les étapes-clés dans la réduction de l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail, des bonnes pratiques via 5 défis : Encourager l'intermodalité autour de l'usage du transport public ; Développer la mobilité électrique ; Encourager la mobilité active ; Rationaliser l'utilisation de la voiture autour du covoiturage et de l'autopartage ; et Développer des services et la flexibilité du travail.

Un dépliant récapitulatif, reprenant de courtes informations utiles à connaître, accompagne le Guide et peut être téléchargé sur https://imslux.lu/assets/publication/126/Leaflet_ecomobility.pdf.

Source : IMS Luxembourg, Communiqué de presse *Parution de la nouvelle édition du guide Éco-mobilité*, 13 septembre 2022.



Le Luxembourg Sustainability Forum 2022 invite à l'action

L'événement phare organisé par IMS (Inspiring More Sustainability), qui s'est tenu le 6 octobre dernier à LuxExpo le jour de l'ouverture de la KlimaExpo, a été riche en réflexions, émotions et invitations à l'action.

Le défi écologique auquel nous sommes tous confrontés était au centre des échanges de cette édition 2022. Un défi qui anime les consciences, comme l'a démontré Glenn Albrecht, philosophe australien, à travers son intervention portant sur la solastalgie, terme qu'il a

lui-même inventé et mettant des mots sur le mal-être causé par les changements environnementaux négatifs. Autre réaction face à ces défis, les opinions se polarisent et subsistent le déni et le recours aux théories du complot toxiques et infondées. Cette fracturation de la société a été analysée par le professeur à l'Université de Bristol, Stephan Lewandowsky.

Ces émotions ne sont, en réalité, pas une fatalité mais un fabuleux tremplin pour agir, selon Christian Clot, explo-



Plus de 800 personnes ont assisté au LSF2022, dont 300 en présentiel.
Photo- IMS Luxembourg



rateur-chercheur et CEO de Human Adaptation Institute, et John Elkington, fondateur et chef-pollinisateur de Volans.

Les replays des interventions sont disponibles sur YouTube : https://www.youtube.com/channel/UC_bo4pZMJBy-FyHkIBT7VqQ.

IMS devient le point de contact unique pour les entreprises B Corp certifiées et en devenir au Grand-Duché

Actif dans 85 pays et auprès de 158 industries, le mouvement B Corp a été lancé en 2006 par B Lab dans le but de promouvoir à l'échelle internationale

des valeurs de changements dans le monde des entreprises. Il existe actuellement 5.800 entreprises B Corps dans le monde.

IMS est à présent le point de contact unique pour les entreprises B Corps certifiées et en devenir au Grand-Duché.

En lien étroit avec B Lab™ BeNeLux et B Lab Europe, IMS réunit les membres de la communauté B Corp actifs sur le territoire et aide les organisations qui souhaitent rejoindre le mouvement pour faire de leur entreprise une force au service du bien commun.

Les entreprises certifiées B Corp, ou B Corps, sont des entreprises validées par B Lab qui répondent à des normes sociales et environnementales élevées.

Les performances des B Corps sont réévaluées de manière indépendante tous les 3 ans par l'outil B Impact Assessment de B Lab. Les B Corps doivent également satisfaire à une obligation légale de modification de leurs statuts afin d'y inclure la responsabilité à l'égard de toutes les parties prenantes et non plus seulement à l'égard des actionnaires, ce qui inscrit la gouvernance des parties prenantes dans leur ADN.

<https://imslux.lu>

Source : IMS Luxembourg, Communiqué de presse « From Emotion to Motion » : le Luxembourg Sustainability Forum 2022 invite à l'action, 11 octobre 2022.

Bientôt une 1^{ère} station publique à hydrogène au Luxembourg

La 1^{ère} station publique à hydrogène au Luxembourg sera mise en service vers fin 2022/début 2023 par TotalEnergies pour approvisionner les véhicules légers, utilitaires et les poids lourds. Elle sera créée dans la ZAE Wolser A à Bettembourg, au centre routier sécurisé (CRS) de l'Eurohub Sud des CFL, et ce dans le cadre du projet

européen *H2Benelux*. Lancé par la Commission européenne, ce projet vise à créer 8 stations de ravitaillement en hydrogène au Benelux, dont une au Luxembourg.

Au-delà de ce projet, TotalEnergies prévoit dans les prochaines années la réalisation d'une nouvelle station multi-énergies au Grand-Duché, qui

proposera entre autres des bornes électriques ainsi que la distribution d'hydrogène.

<https://services.totalenergies.lu>

Source : Communiqué de presse Développement de la première station publique à hydrogène au Luxembourg, 14 septembre 2022.

Chambre des Métiers

Nouveau label *Nohalteg an d'Zukunft +*

Depuis 2012, la Chambre des Métiers propose, en collaboration avec l'Energie-agence, une formation continue visant à garantir une haute qualité dans la construction de maisons à haute performance énergétique. Pour cette qualification, la Chambre des Métiers délivrait, jusqu'à septembre 2022, le label *Energie fir d'Zukunft +*.

Depuis cette date, un programme élargi de formations est proposé aux artisans.

Dorénavant, les participants se voient attribuer le label *Nohalteg an d'Zukunft +* pour une durée de 5 ans renouvelable.

Qu'est devenu le label *Energie fir d'Zukunft +* ? Les personnes qui détenaient ce label au 1^{er} septembre 2022 ont automatiquement reçu le nouveau label avec une durée de validité correspondant à la durée de validité restante de l'ancien label. Quant aux personnes qui détenaient le label *Energie fir d'Zukunft +* avec une validité antérieure au 1^{er} septembre 2022, elles ont la possibilité d'obtenir le label *Nohalteg an d'Zukunft +* jusqu'au 28 février 2023 au plus tard, en suivant l'une des procédures de prolongation.

À partir du 1^{er} mars 2023, le label *Nohalteg an d'Zukunft +* devra faire l'objet d'une nouvelle demande comme s'il s'agissait d'une première demande (c'est-à-dire en réussissant l'examen de l'une des deux formations de base).

Les artisans certifiés figurent sur www.cdm.lu/services/recherche-nohalteg-zukunft.

Source : Chambre des Métiers, Communiqué de presse *Nohalteg an d'Zukunft + mam Handwerk*, 22 septembre 2022.





Spuerkeess se joint au Partnership for Carbon Accounting Financials

Des rapports approfondis avec des informations et une comptabilité claires font partie de la stratégie ESG de Spuerkeess. Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) lui permet de s'aligner sur une norme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre associées aux prêts ou aux investissements. En d'autres termes, les banques signataires disposent d'une base comparable et sont donc en mesure de suivre une

méthodologie standard de l'industrie pour mesurer et déclarer les émissions.

Spuerkeess s'est engagée à adapter ses portefeuilles de crédits et d'investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. En tant que *Transition Enabler*, elle vise à aider ses clients à faire la transition vers la durabilité. L'objectif est de réduire constamment son empreinte carbone en s'appuyant sur des référentiels recon-

nus. En adhérant au PCAF, Spuerkeess s'est engagée à publier les émissions de gaz à effet de serre de son portefeuille de crédits et d'investissements d'ici fin 2023 au plus tard.

www.spuerkeess.lu

Source : Spuerkeess, Communiqué de presse *Un pas vers plus de transparence et un réel changement*, 30 septembre 2022.

Un projet d'économie circulaire visionnaire

Dans le monde, aujourd'hui, on estime le nombre de sacs en plastique à quelque 250 millions. Et si le plastique avait des retombées économiques positives sur la population, sans pour autant nuire à l'environnement ? Le projet pilote d'économie circulaire unique et exemplaire mis en place par 2 coopératives Fairtrade dans la région de Piura, dans le nord du Pérou, le prouve.

Afin de produire des bananes de qualité, l'utilisation de sacs en plastique à usage unique est une pratique courante dans le secteur bananier. Ces sacs sont ensuite enterrés, brûlés, jetés dans une décharge ou un site d'enfouissement quand ils ne restent pas sur la plantation pour finir le long de la route ou dans des cours d'eau.

Ces sacs sont très importants car ils aident à prévenir les infestations d'insectes et d'araignées, à éloigner les oiseaux ou encore à préserver les bananes en formation des dégâts liés au climat.

Environ 500.000 ha dans le monde sont consacrés à la culture de la banane d'exportation et quelque 40 kg de sacs à régimes sont utilisés par hectare et par an. Par ailleurs, près de 20 millions de sacs en plastique à usage unique sont utilisés chaque année dans le



L'exposition *Second Life – Objectif Zéro Plastique*, qui s'est tenue du 8 au 24 septembre au cœur du Cactus Belle Étoile, avait pour but de sensibiliser le public aux défis posés par le nombre exponentiel de déchets plastiques, tout en montrant qu'il est possible d'implémenter des solutions durables, mais aussi que lorsque des acteurs, même répartis sur différents continents, décident de travailler ensemble, tout devient possible.

secteur bananier, soit 400 tonnes de plastique. Chaque sac pèse entre 20 et 25 grammes, soit un total de 20.000 tonnes de sacs, ce qui représente 800 millions à 1 milliard de sacs utilisés par an.

Alors que des mesures significatives ont pu être prises au Costa Rica dès les années 1990, la collecte et le recyclage des déchets plastiques au Pérou a été longtemps problématique.

Cactus en soutien du projet pilote

Composée de différentes coopératives et associations locales, dont 2 coopératives Fairtrade de bananes péruviennes, Ecoban S.R.L. a été créée en 2021 pour assurer la gestion et le bon fonctionnement du projet sur place.

Via Fairtrade Lëtzebuerg, Cactus – 1^{ère} enseigne à avoir introduit des produits issus du commerce équitable au Luxembourg – a apporté son soutien dès le début du projet, ce qui a rapidement permis aux acteurs locaux de démarrer la construction d'un centre de recyclage dédié à la transformation des sacs plastiques en cornières d'angles, utilisées pour maintenir les boîtes de bananes sur les palettes. À ce jour, plus de 118.000 cornières d'angles ont été produites, soit près de 3 millions de sacs recyclés.

Environ 20-25 sacs (1 sac pesant environ 20 g) sont nécessaires pour réaliser une seule cornière d'angle de 2 m de haut.

Ce projet dispose non seulement du potentiel de recycler l'ensemble des sacs en plastique utilisés sur les régimes de bananes, ce qui permettrait en outre de fournir l'ensemble du secteur bananier péruvien en cornières d'angles, mais pourrait bel et bien exercer un rôle de pionnier et d'influenceur pour d'autres associations et entreprises péruviennes dans d'autres industries (avocat, citron, mangue...).

www.fairtrade.lu

Source : Fairtrade Lëtzebuerg, Communiqué de presse *Second Life – Objectif Zéro Plastique*, 13 septembre 2022.



PreZero Lamesch, un acteur essentiel dans l'économie circulaire !

Depuis plus d'un an, Lamesch a rejoint le groupe PreZero, pionnier de l'innovation dans le secteur de l'environnement. Le groupe, tout comme notre entreprise, s'efforce de façonner un monde dans lequel les ressources ne sont plus gaspillées grâce au développement de l'économie circulaire.

PreZero, c'est 30.000 collaborateurs sur plus de 430 sites en Europe et en Amérique du Nord qui offrent des services en matière d'élimination des déchets, de tri, de traitement et de recyclage tout au long de la chaîne de valeur.

Plusieurs projets innovants ont été impulsés par PreZero pour développer l'économie circulaire. L'innovation réalisée par OutNature est l'une des plus marquantes : la plante Silphium est utilisée dans la fabrication du papier et des

emballages commercialisés par Lidl à la place de la pâte à papier. L'exploitation de cette plante permet de réduire considérablement l'impact environnemental.

À notre échelle, sur le site de Bettembourg, PreZero Lamesch collecte et traite plusieurs fractions de déchets dont les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Chaque année, nous collectons plus de 5.000 tonnes de DEEE. Les fractions recyclables, valorisables et polluantes sont triées manuellement, ce

qui permet une extraction totale et un traitement adapté de tous les composants dont l'extraction des métaux précieux tels que l'or et le cuivre. Nous travaillons depuis plusieurs années en collaboration avec l'A.S.B.L. ECOTREL. Les fractions séparées sont acheminées vers des filières de recyclage et de valorisation agréées par des organismes reconnus. Engagés en faveur de l'insertion des personnes en situation d'handicap, le tri manuel des déchets leur est en partie confié.

Agir
durablement.
**Trier
de manière
exemplaire.**

pre
zero

lamesch



Contactez-nous !

☎ +352 52 27 27-1

📍 212, Z.A.E. Wolser B
L-3452 Bettembourg



Que deviennent les appareils électriques et électroniques ?

Organisme agréé par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Ecotrel a pour mission première de collecter et de traiter les appareils électriques et électroniques qui reviennent dans les réseaux de collecte pour le compte de ses membres producteurs et importateurs, mais pas seulement. Tour d'horizon de ses activités avec son directeur, Andy Maxant.

En quelques mots, pouvez-vous nous dire comment fonctionne Ecotrel ?

Ecotrel est une asbl qui compte plus de 830 membres producteurs et importateurs, luxembourgeois et étrangers, qui nous délèguent la mission de collecter et de traiter les appareils qui reviennent dans les réseaux de collecte. En effet, ceux-ci ont l'obligation de s'enregistrer auprès du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, de déclarer les appareils qu'ils mettent sur le marché, de les collecter et de les traiter. Cette dernière obligation est prise en charge par Ecotrel, grâce à la cotisation de recyclage imposée à tous les producteurs et importateurs sur tous les équipements électriques et électroniques qu'ils commercialisent sur notre marché national.

Comment s'organisent vos activités ?

Dans tous les centres de ressources se trouvent des containers destinés à collecter les frigos, les lampes, les écrans, les radiateurs à bain d'huile, les gros et les petits appareils électriques et électroniques. Nous travaillons avec 2 grands collecteurs qui acheminent ces appareils dans leur centre de tri et de regroupement, l'un est situé au nord et l'autre au sud du pays. Les gros, les petits appareils électriques et les écrans sont démontés manuellement – en la matière, Luxembourg est précurseur –, dépollués et envoyés dans des usines de traitement à l'étranger, c'est-à-dire dans un rayon de 300 km autour du Luxembourg. Les métaux, plastiques... traités forment alors

de nouvelles matières premières qui sont ensuite réinjectées dans les différents circuits de fabrication.

La nouvelle loi du 9 juin 2022 prévoit un volet réemploi. Comment abordez-vous cette thématique ?

Déjà en 2018, donc bien avant la loi, Ecotrel avait initié le projet *Social ReUse* en partenariat avec les centres de ressources afin d'inciter les citoyens à y déposer leurs appareils dans le but de leur donner une seconde vie. Les opérateurs sur place font un premier diagnostic de ces appareils en fin d'utilisation et ceux qui peuvent être réparés, et donc réutilisés, sont récupérés



Andy Maxant, directeur, Ecotrel.

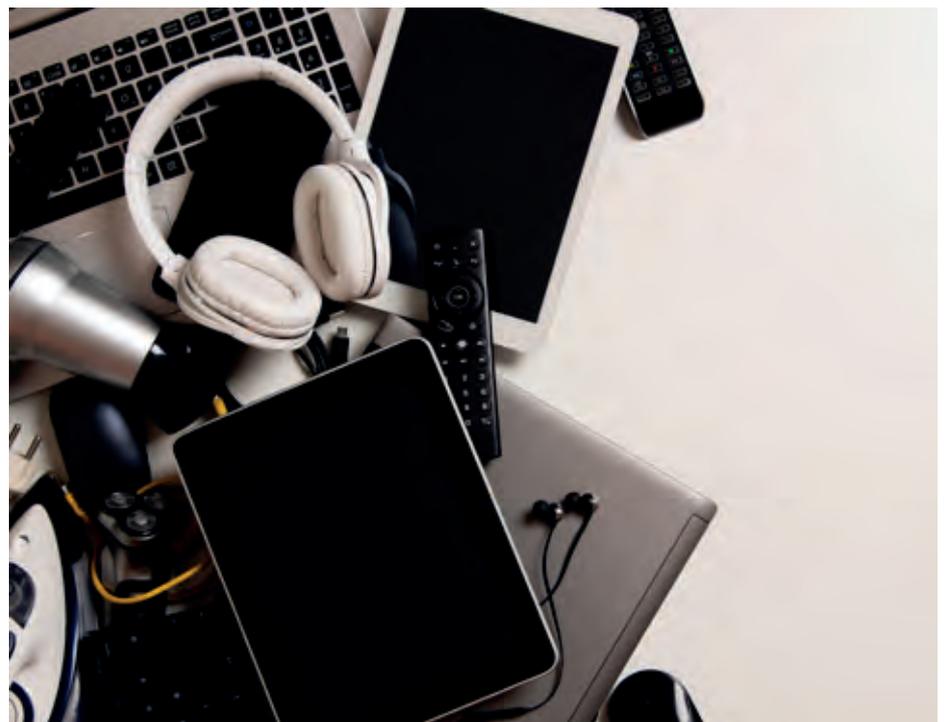


Photo-Veja/Shutterstock



Photo-nika_st/Shutterstock

par des prestataires de l'économie sociale et solidaire. C'est le cas de Nei Aarbecht qui procède à la remise en état des petits appareils électriques dans ses ateliers, et qui les vend ensuite à prix bas dans son magasin de seconde main situé à Helmdange. Un autre prestataire social avec lequel nous travaillons est Digital Inclusion, une asbl qui a pour but de favoriser l'inclusion sociale à travers les nouvelles technologies, en offrant des laptops et des ordinateurs portables, ayant au préalable fait l'objet d'un effacement complet des données à caractères personnel conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'objectif d'Ecotrel est d'encourager les citoyens à remettre ses appareils électriques et électroniques sur le marché et ainsi d'augmenter la durée d'utilisation de ces derniers. Cette action permet d'économiser les ressources nécessaires à leur fabrication tout en promouvant l'insertion sociale. Au total, il faut savoir que ce sont quelque 400 appareils par mois qui retrouvent une seconde vie.

Qu'en est-il du recyclage des piles et des batteries qui contiennent du lithium ?

Les piles et accumulateurs sont collectés essentiellement à travers les centres de ressources dans lesquels nous avons mis en place des collectes sécurisées pour les batteries lithium. Un système de tri catégorisé par des couleurs permet de séparer et d'éviter les contacts entre les différents types de batteries et selon leur défektivité. Ces derniers sont ensuite recyclés dans les règles de l'art grâce à nos partenaires qui se situent dans les pays voisins.

Le terme *hoarding* est souvent utilisé dans l'économie circulaire. Que signifie-t-il ?

En tant qu'éco-organisme, nous nous donnons comme impératif de sensibiliser les particuliers et les entreprises. Le *hoarding* est le fait de conserver chez soi des appareils dont on ne se sert plus ou qui ne fonctionnent plus, alors que les nombreuses ressources qu'ils contiennent pourraient être réinjectées dans les circuits

de fabrication. Pour nous, cela fait partie des gestes éco-citoyens très simples, mais qu'il faut rappeler régulièrement. C'est valable aussi pour les entreprises. Au Luxembourg, nombreuses d'entre elles disposent de grands, voire de très grands parcs informatiques. La sensibilisation à répétition n'est donc pas inutile.

Pour terminer, combien de tonnes d'appareils Ecotrel traite-t-elle par an ?

Nous collectons quelque 6.600 tonnes d'appareils électriques et électroniques par an, ce qui n'est pas négligeable, avec un taux de recyclage de quasiment 95 % pour certains appareils. Il reste encore du chemin à parcourir, mais ce qui est encourageant, c'est que nous progressons chaque année. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset

ecotrel
association sans but lucratif



La lutte citoyenne contre le réchauffement climatique

Le 15 septembre dernier, le Klima-Biergerrot présentait le résultat de plusieurs mois de travail. À travers 56 propositions, ce comité citoyen a avancé des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique. L'implication de la population a permis de mettre sur la table des idées concrètes et proches de la réalité du terrain.

Nier l'urgence est impossible. Pour y faire face, une coopération internationale a vu le jour, mettant en œuvre des lignes directrices pour chaque pays prenant part à cette lutte contre le changement climatique. Chez nous, cela a permis l'adoption de la loi Climat, en 2020, complétée par le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), feuille de route pour atteindre les objectifs fixés. Ce plan ne peut fonctionner que s'il permet de mettre en œuvre des actions concrètes et réalistes. C'est pour cette raison que le Premier ministre a annoncé la création du Bureau du citoyen pour le climat lors de son discours sur l'état de la Nation, en 2021.

Les prémices du projet

« La politique climatique nous concerne tous. Elle nous concerne tous au cœur de notre vivre ensemble. Comment voulons-nous vivre dans le futur ? Quel genre de planète voulons-nous laisser aux générations futures ? La question climatique est un enjeu de société », déclarait à l'époque Xavier Bettel.

La volonté du Klima-Biergerrot (KBR) était claire : rédiger un ensemble de propositions destinées à être intégrées dans le PNEC grâce au travail d'un échantillon représentatif de la population, et ce afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi Climat. Pour rappel, cette dernière fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et la mise en place d'une société neutre en carbone en 2050. L'implication de la population dans le processus est une évidence. De cette manière, les idées soumises sont puisées dans le vécu de tout un chacun.

L'Illres, l'institut de sondage national, a été mandaté pour sélectionner les citoyens

qui composent le Klima-Biergerrot. Ceux qui le souhaitent pouvaient s'inscrire. Les seules conditions étaient d'être âgé d'au moins 16 ans et de parler luxembourgeois, français ou anglais. Plus de 1.100 candidatures ont été reçues.

8 mois de travail

Cinq secteurs, particulièrement polluants, sont visés par la loi Climat : les industries de l'énergie et manufacturières ainsi que la construction, les transports, les bâtiments résidentiels et tertiaires, l'agriculture et la sylviculture ainsi que le traitement des déchets et des eaux usées.

Dès le mois de février, les membres du Klima-Biergerrot se sont réunis de manière régulière. Épaulés par des experts, au fil des semaines et des rencontres, ils ont travaillé sur les cinq thématiques déterminées. Ces dernières ont ainsi permis de couvrir les secteurs visés. Débats en ligne, visites de terrain et week-ends de travail ont rythmé les 8 mois qui ont précédé la présentation finale des conclusions le 15 septembre dernier. Le Premier ministre, Xavier Bettel, le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, et la ministre de l'Environnement, Joëlle Welfring, ont assisté à la présentation des 56 propositions élaborées par le Klima-Biergerrot. À leur lecture, on constate que les secteurs des transports et de la mobilité ont particulièrement retenu l'attention de ses membres.

La mobilité est une problématique souvent évoquée, en raison notamment du nombre de travailleurs frontaliers convergeant quotidiennement vers le centre du pays, causant des problèmes de pollution et d'accessibilité. Plusieurs solutions ont été proposées pour lutter contre ce phénomène. Certaines impliquent de revoir les accords passés avec les pays voisins, notamment en favorisant le télétravail,

jusqu'à deux jours par semaine. Une autre solution est de rendre plus attractives les alternatives à la voiture, particulièrement les transports en commun, en rendant gratuits les trajets effectués depuis les gares frontalières, par exemple.

Une des autres propositions du comité est de sensibiliser plus largement les citoyens, notamment sur les façons de s'alimenter ou sur la gestion de biens de consommation comme les électroménagers.

Et ensuite ?

Un an après avoir annoncé la création du Klima-Biergerrot, le Premier ministre a à nouveau consacré une partie de son allocution à l'environnement et l'urgence climatique dans son dernier discours sur l'état de la Nation du 11 octobre dernier. Il a notamment rappelé les raisons de la création du Klima-Biergerrot et a mis en avant le travail effectué par ses membres. « C'est maintenant aux instances politiques de rendre justice à ce courage par une approche politique climatique ambitieuse. Le gouvernement tient sa promesse et intégrera les travaux du Klima-Biergerrot dans les discussions sur le nouveau plan en matière d'énergie et de climat », a ajouté le Premier ministre.

La suite du processus est donc entre les mains des députés qui débattront des propositions du KBR. Celles qui convaincront seront intégrées dans la mise à jour du PNEC. Un avant-projet est en cours de préparation et fera l'objet d'une consultation publique avant d'être soumis à la Plateforme climat, nouvel organe mis en place en 2020 lui aussi et dont l'une des missions est d'émettre des avis concernant la politique climatique ou les actions envisagées.

Marie Jacquemin



Participation citoyenne et marketing territorial font-ils bon ménage ?

Les citoyens veulent être associés aux décisions qui les concernent. Démocratie participative, engagement citoyen, on en parle depuis longtemps dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le triste constat est que, sur le plan environnemental, les politiques publiques n'ont pas été capables de les entendre et d'accompagner cette démarche.

Avec le développement du marketing territorial, devenu au cours des années un élément moteur du développement urbain, les besoins et les souhaits des habitants et résidents ne sont pas davantage pris en considération. Le marketing territorial vise à promouvoir une image favorable de la ville ou du quartier, au risque de les falsifier dans le cadre d'opérations d'urbanisme contrôlées par des promoteurs urbains, l'élite locale des affaires et les autorités publiques (municipales), et ce en vue d'attirer investisseurs, entreprises locales, résidents potentiels, touristes, et de les aménager en conséquence. Il leur est dès lors essentiel de penser en termes de clientèle (ses besoins, ses émotions) et de marché. Les populations ciblées sont ainsi courtisées sans vergogne. New York (*I love NY*) Madrid, Londres, Bâle et Luxembourg se servent du marketing (via les offices de tourisme) pour se positionner à l'échelle européenne et internationale. Ce qui donne lieu de manière récurrente à des débats houleux à propos de la participation citoyenne des habitants (résidents) qui sont absents de ces démarches marketing.

De leur côté, si les habitants ne sont pas nécessairement opposés à cette démarche marketing, ils veulent être intégrés au processus de communication afin de garder le contrôle de l'image de la ville ou du quartier dans lesquels ils vivent au quotidien.

Une démarche réussie

À cet égard, la démarche des résidents du quartier de Katendrecht à Rotterdam, une ancienne zone portuaire en restructuration, est exemplaire (2004). Bien organisés et influents, ils se sont efforcés de suivre et d'influencer la restructuration des lieux en refusant notamment la destruction de l'identité existante. Leurs craintes étaient que ne soient pas suffisamment pris en considération les intérêts des résidents actuels, cela au profit de résidents potentiels venus d'ailleurs. L'un des objectifs de la municipalité était en effet de créer des logements pour les classes moyennes et supérieures de grand standing, et de vendre en conséquence un tableau idyllique de l'endroit.

Les résidents qui se sont positionnés comme des gens ordinaires ont ainsi réussi à imposer une campagne réaliste

où l'aspect aventure, nature, l'eau, la vie de marin, la curiosité a prédominé, et ont aussi exigé le développement d'espaces verts.

Pour la première fois, le marketing territorial n'a pas considéré les résidents – quels qu'ils soient – comme des consommateurs mais comme des citoyens à part entière. Ici, les habitants ont été mis au centre des stratégies de communication.

**Play more,
Stress less**

**EVA, DIRIGEANTE
D'UNE STARTUP**

« Il manquait de cohésion entre mon business, mes collaborateurs et mes chiffres. »

KOLMIO vous accompagne en travaillant sur
3 AXES INDISSOCIABLES :

- ▶ **Votre business** en guidant vos dirigeants
- ▶ **Vos collaborateurs** en activant leur implication
- ▶ **Vos chiffres** en mesurant votre progression

Kolmio 
THE WAY TO PLAY MORE www.kolmio.lu



L'ambition environnementale



Photo-Lightspring/Shutterstock

Des formes de délibérations démocratiques s'imposent, partout, qui s'appuient sur une citoyenneté active et participative plutôt que sur la consommation de services publics. Le marketing territorial va devoir faire face aux valeurs et préférences des citoyens et considérer que ceux-ci constituent l'unique groupe cible de leurs campagnes. ☑

Martine Borderies

Références bibliographiques :

Marketing territorial et participation citoyenne : le branding, un moyen de faire face à la dimension émotionnelle de l'élaboration des politiques ? Jasper Eshuis, Erik-Hans Klijn et Erik Braun, dans

Si les habitants ne sont pas nécessairement opposés à cette démarche marketing, ils veulent être intégrés au processus de communication afin de garder le contrôle de l'image de la ville ou du quartier dans lequel ils vivent au quotidien.

Revue Internationale des Sciences Administratives 2014/1 (Vol. 80), pages 153 à 174.

<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2014-1-page-153.htm>

Pascale Junker, *Luxembourg en 2050 – De l'aménagement au ménagement du territoire – Essai pour un niveau territoire décarboné, circulaire pour les générations futures, résilient face aux crises*, Librairie Promoculture, juillet 2022.

« En 2016, 90 % des précieux terrains sont entre les mains de propriétaires et sociétés privées ; 20 % des privés concentrent 75 % des biens... Qui sont-ils ? Des dynasties foncières, des agriculteurs, des investisseurs internationaux à la recherche d'assets. »



**Commandez notre édition spéciale sur
www.entreprisesmagazine.lu**



Clever akafen devient Shop Green

Avec la campagne *Shop Green*⁽¹⁾, la SDK souhaite mettre en évidence les produits écologiques et durables dans le commerce, et aider ainsi les consommateurs dans leurs décisions d'achat. Il s'agit de produits recommandés par la SuperDrecksKëscht®. Vous pouvez donc contribuer très facilement à une consommation durable.

La campagne vise aussi à encourager les fabricants à développer des produits respectueux de l'environnement. Les détaillants sont incités également à élargir leur offre de produits respectueux de l'environnement afin de répondre aux besoins croissants des clients en matière de produits durables.

Quels critères un produit doit-il remplir pour être labellisé Shop Green ?

Les produits recommandés sont choisis selon les critères généraux suivants :

- emballages écologiques et recyclables – prévention des emballages inutiles ;
- produits ne renfermant aucune ou peu de substances polluantes ;
- produits durables : longue durée de vie ; avec une faible consommation d'énergie lors de l'utilisation ; utilisation de matériaux recyclés ;
- produits pouvant être soumis après usage à une valorisation matière ou du moins énergétique.

Quels produits sont actuellement labellisés dans les magasins luxembourgeois ?

Les produits suivants sont recommandés :

- piles rechargeables et chargeurs ;
- éclairage à basse consommation d'énergie et longue durée de vie ;
- peintures et laques écologiques ;
- lessives et produits de nettoyage écologiques ;
- fournitures scolaires et matériels de bureau ;
- produits *rinse-off* ;
- papiers hygiéniques.

Parmi les produits annoncés, figurent aussi bien des produits pour le secteur privé (particuliers) que pour le secteur professionnel, notamment pour les produits du nettoyage et les matériels de bureau.



Qu'est-ce qui distingue Shop Green des autres labels ?

Il s'agit d'un label luxembourgeois neutre dont le but est d'indiquer au client des produits durables qu'il peut acheter ici. Le label n'existe qu'au Luxembourg.

Comment le client peut-il savoir si un produit porte le label Shop Green ?

Les produits concernés sont signalés dans les magasins participants par une petite étiquette portant l'inscription *Shop Green*. Une liste complète de tous les produits labellisés figure sur www.shopgreen.lu.

Où trouver les produits portant le label Shop Green ?

Les produits sont disponibles dans tous les magasins participants. Actuellement, environ 200 magasins participent à cette

campagne : chaînes de supermarchés, magasins d'électroménager, magasins de bricolage... et même de petites épiceries. La liste complète des participants est consultable sur www.shopgreen.lu. ☑

www.sdk.lu

(1) *Shop Green* est une campagne de la SuperDrecksKëscht® et ses partenaires, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce, la confédération luxembourgeoise du commerce (clc) et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC).





« Sou schmaacht Lëtzebuerg »

Pour sensibiliser aux produits et producteurs locaux

La campagne de sensibilisation et d'information « *Sou schmaacht Lëtzebuerg* » vise à promouvoir les produits alimentaires issus de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture luxembourgeoises. Depuis 2009, elle a pour objectif de donner plus de visibilité aux produits issus du terroir et d'informer le consommateur sur leur diversité. Rencontre avec Ghislaine Soisson, chef de projet de la campagne.

« *Sou schmaacht Lëtzebuerg* » a l'objectif de sensibiliser les consommateurs à une alimentation locale et de saison, mais pas seulement...

En effet, cette campagne, basée sur les grands principes du locavorisme (mouvement international qui prône l'achat de produits alimentaires locaux), a pour vocation de sensibiliser les consommateurs aux bienfaits d'une alimentation locale et de saison, car consommer local a bien évidemment des répercussions à de nombreux niveaux : économique, écologique, sur la santé... Le 2^e grand objectif de la campagne est de mettre en avant nos producteurs locaux en offrant une vitrine à leur travail et à leurs produits. Si les incontournables luxembourgeois sont bien connus (viande, lait, vins et crémants ou eaux-de-vie), d'autres sont moins ou pas connus des consommateurs. Ce 2^e objectif en sous-tend un autre : encourager les producteurs luxembourgeois à se diversifier. En tant que Chambre d'Agriculture, nous apportons notre contribution au quotidien en étudiant d'abord la récurrence des demandes, émanant tant des consommateurs que des professionnels, pour mettre sur pied une filière du/des produits qui ont été sollicités et qui permette de rejoindre l'offre et la demande de consommation locale. D'autres enjeux

comme la protection des emplois et la conservation du caractère typique de nos paysages ruraux s'inscrivent bien entendu en filigrane.

La campagne vise aussi la restauration et les cantines d'entreprises...

Étant donné le nombre de repas pris hors du foyer familial, la campagne vise aussi à sensibiliser la restauration et les cantines d'entreprises car elles sont un maillon important de la chaîne du « consommez local ». Nous les invitons donc à proposer des plats élaborés à base de produits issus de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture luxembourgeoises, via notre convention « Gastronomie ». Celle-ci compte aujourd'hui près de 200 établissements signataires qui s'engagent à proposer des menus à partir de matières premières locales ainsi que des boissons. Pour un établissement de type restauration collective, cet engagement se traduit par l'offre de 2 plats/menus SSL cuisinés par semaine et l'offre régulière de produits de saison SSL (viande, produits laitiers, boulangerie, boissons, tisanes, miel...). Le consommateur peut reconnaître les établissements signataires grâce au logo « *Sou schmaacht Lëtzebuerg* » qui doit être apposé bien visiblement. Tous les adhérents figurent sur notre site Internet, avec une page dédiée à chacun d'entre eux.

Quelles informations les consommateurs peuvent-ils trouver sur votre site www.sou-schmaacht.letzebuerg.lu ?

Notre site s'enrichit constamment par la mise à jour régulière des données relatives aux produits issus du terroir et aux portraits des producteurs luxembourgeois. Les consommateurs y trouveront également les adresses où acheter/déguster les produits près de chez eux ainsi que des recettes. En s'inscrivant à notre *newsletter*, ils obtiendront régulièrement des informations sur les produits locaux ou liées à des événements proposés par les producteurs, sur les achats sans intermédiaire ou en commerce, pour de petites quantités ou en gros... Pour tous ceux qui veulent consommer local et préserver des savoir-faire durables, notre site est une véritable mine de renseignements. ☑

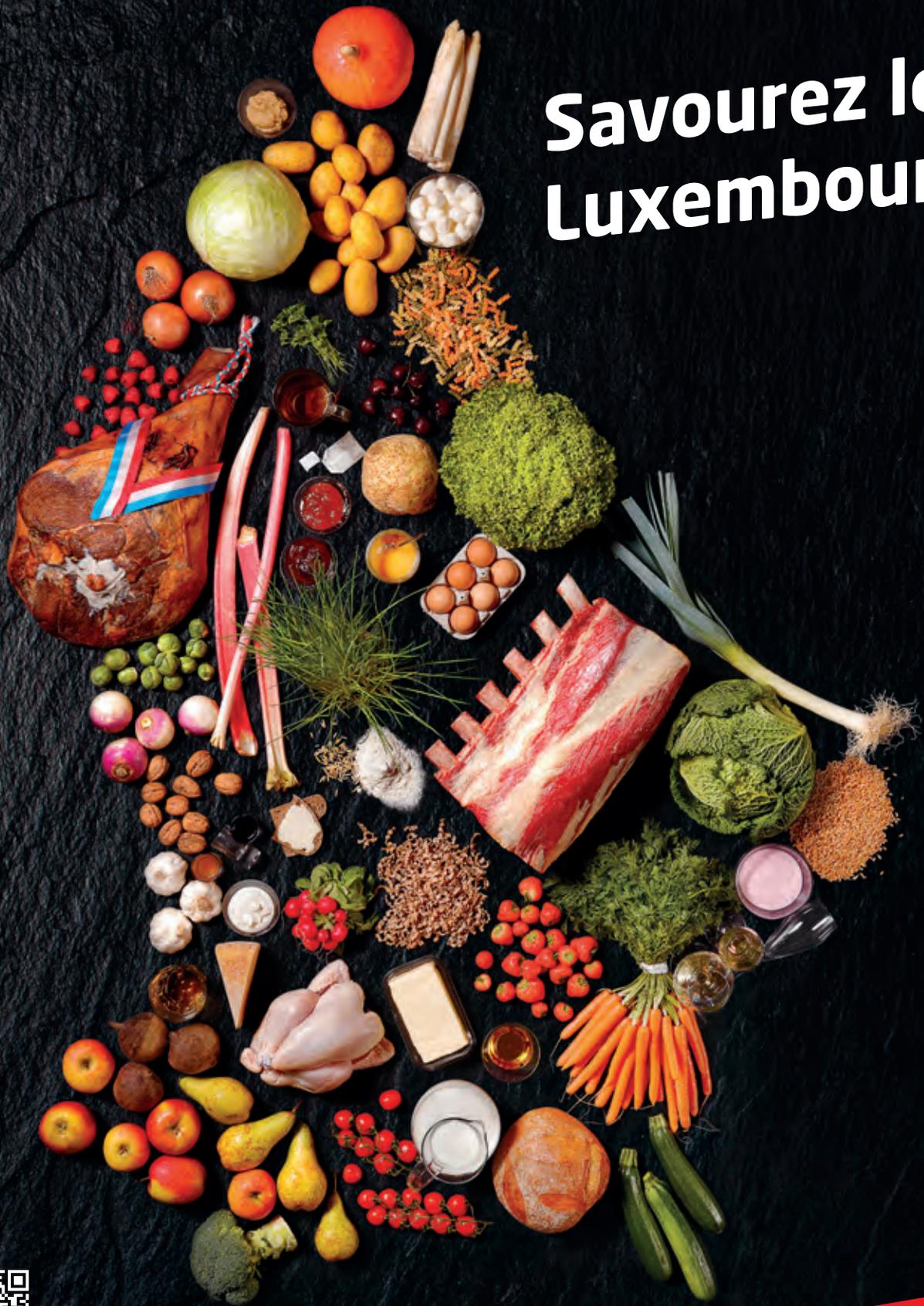
Propos recueillis par Isabelle Couset



« *La campagne vise aussi à sensibiliser la restauration et les cantines d'entreprises car elles sont un maillon important de la chaîne du « consommez local ». Nous les invitons donc à proposer des plats élaborés à base de produits issus de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture luxembourgeoises, via notre convention « Gastronomie ».* »



Savourez le Luxembourg



Le Luxembourg débarque dans votre assiette !

Les produits issus de l'agriculture luxembourgeoise se démarquent par leur qualité remarquable. Grâce à des chemins courts, ils assurent une parfaite traçabilité et un meilleur respect de l'environnement.

Plus d'infos sur www.sou-schmaacht-letzebuerg.lu

Sou schmaacht
Lëtzebuerg

Savourez le Luxembourg



Sécheresses à répétition : comment s'adapter ?

L'été 2022 a été le plus sec au Luxembourg depuis 100 ans. Avec de gros dégâts à la clé. Au-delà de la lutte contre le changement climatique, comment s'adapter, notamment dans les secteurs sylvicole ou agricole ?

Selon les données recueillies par Agri-Meteo, le service météorologique national de l'ASTA (Administration des Services Techniques de l'Agriculture), le Luxembourg vient de connaître le 2^e été le plus chaud de son histoire depuis le début des enregistrements en 1838, après celui de 2003. La température moyenne relevée entre le 1^{er} juillet et le 31 août est de 19,3 degrés. Deux autres records sont à noter, à savoir que c'est au cours de cet été que nous avons connu le plus de journées estivales (plus de 25 degrés) et le plus de pics de chaleur (plus de 30 degrés).

Côté pluviométrie, il s'agit de l'été le plus sec depuis 1921 et du 7^e le plus sec depuis le début des enregistrements en 1854. Ces vagues de chaleur, combinées à un manque de pluie qui persiste depuis le mois de mars, ont engendré une sécheresse sans précédent. Avec de gros dégâts à la clé.

Des forêts fortement endommagées

Aujourd'hui l'état des forêts du Grand-Duché de Luxembourg est préoccupant, voire alarmant. D'après le rapport sur l'État de santé de la forêt luxembourgeoise, la proportion d'arbres forestiers endommagés à mort a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente, tandis que la proportion d'arbres échantillons sans signes visibles de dommages a diminué de 1 %. La défoliation moyenne est légèrement augmentée. Toutes essences confondues, on constate que 61,70 % des arbres sont nettement et/ou fortement endommagés ou même morts.

En d'autres termes, nos arbres souffrent de stress hydrique récurrent et certains en meurent déjà. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce sont les précipitations hivernales qui sont la ressource

principale en eau des arbres et qui vont les aider à passer les chaleurs de nos étés. L'évolution actuelle du climat n'implique pas uniquement une augmentation des températures. Nous allons à l'avenir devoir composer avec des étés de plus en plus secs et des précipitations plus intenses en hiver. Le cycle de l'eau est perturbé et nos choix en matière d'urbanisme et de modèle agricole aggravent la situation.

L'agriculture fortement touchée

L'augmentation des températures pendant les mois d'été a incité les chercheurs du LIST et de l'Institut Viti-Vinicole (IVV) à examiner l'impact dans la région de la Moselle. Dans le vignoble expérimental de Remich, le chercheur Daniel Molitor a constaté que les longues périodes sans pluie constituent un vrai problème, notamment pour les jeunes vignes. Les raisins restent petits et partiellement durs. Ils ne deviennent pas complètement mûrs, et ne peuvent plus être utilisés pour la production de vin.

Ces événements ont de graves conséquences sur l'ensemble des productions agricoles. La canicule de 2003 a par exemple entraîné une perte de 20 à 30 % des récoltes en France et dans les pays voisins. Ces épisodes, exceptionnels au cours des dernières décennies, sont de moins en moins rares et se répéteront fréquemment dans les années à venir. De plus, le risque d'incendies, accru durant les périodes de sécheresse, met en péril les terres agricoles exposées.

Les épisodes de précipitations intenses comme les fortes pluies constituent également une menace. Ils sont susceptibles de détruire des récoltes entières s'ils surviennent au mauvais moment, et génèrent en outre un risque d'inondation qui peut dévaster des terres cultivables.

Pour résister, les agriculteurs sont invités à s'adapter.

Un besoin d'adaptations planifiées

Il est impossible de proposer ici une liste exhaustive des options d'adaptation qui s'offrent au secteur de l'agriculture, tant les solutions dépendent des espèces, des contextes locaux et des conséquences du changement climatique, qui impacteront différemment les territoires.

L'adaptation spontanée permet à un agriculteur de réagir rapidement face à des impacts précis pour sauver ses récoltes et ses moyens de subsistance. Mais certaines de ces solutions de secours, si elles permettent de sauver tout ou partie d'une récolte dans l'urgence, peuvent avoir des impacts collatéraux négatifs comme la hausse de la consommation d'énergie fossile dans le cas de la propulsion d'air chaud, ou encore une utilisation supplémentaire d'eau en été dans le cas de l'irrigation pendant les sécheresses estivales. On parle alors de « maladaptation ».

Au-delà de ces solutions d'urgence, il est indispensable de penser à des solutions à plus long terme pour lutter contre les effets du changement climatique de façon pérenne. L'une de ces réponses durables est le développement des pratiques agro-écologiques, dont l'agriculture biologique et l'agroforesterie, qui promeuvent le retour des arbres au cœur des cultures et des élevages. Selon le dernier rapport du GIEC, ces approches « peuvent renforcer la résilience au changement climatique, avec de multiples cobénéfices ». Elles offrent en effet une plus forte résistance aux événements extrêmes, de plus en plus fréquents ces dernières années.

Michaël Peiffer

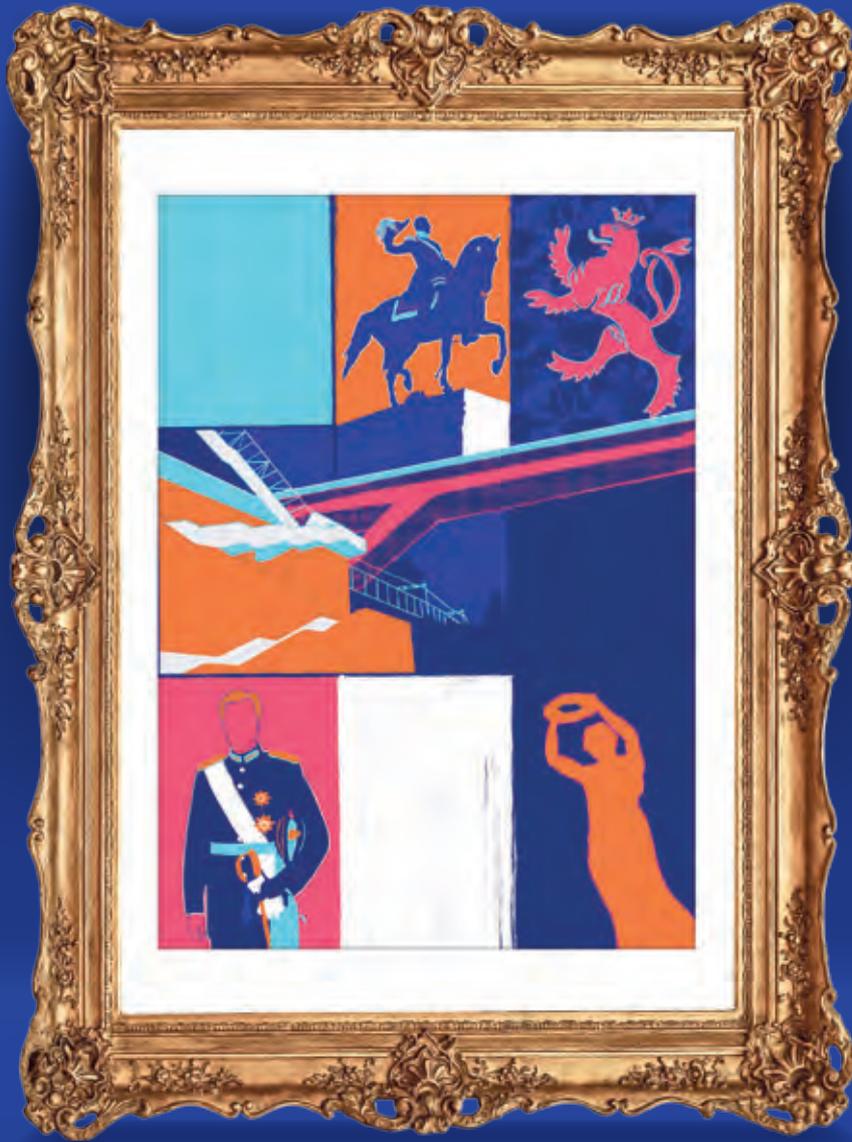
EUROPEAN
FINANCE
SUMMIT Powered by
#FARVEST

REGISTER NOW

europeanfinancesummit.com

December 1st, 2022

L U X E M B O U R G



The place where
financial key players **meet up!**

#FARVEST x  Swissquote



L'environnement ne connaît pas de frontières

Dans les problématiques de l'eau, la gestion commune de la ressource s'impose au-delà des découpages politiques et géographiques.

L'empreinte environnementale du Luxembourg, à la fois foncière et liée à la pollution des eaux, se déplace directement ou indirectement vers l'étranger. Ainsi, sa haute consommation d'engrais synthétiques utilisée pour augmenter ses rendements agricoles pollue ses propres eaux et celles des autres aux nitrates, eux-mêmes sources de pollution transfrontalière d'azote et contribuant à l'acidification de l'océan Atlantique et de la Méditerranée.

À titre d'exemple, sous la pression foncière, certains entrepreneurs agricoles luxembourgeois ont agrandi leurs SAU (Surface Agricole Utile) en louant et achetant des terrains situés de l'autre côté de la frontière, ou encore mieux en Ukraine et Biélorussie.

Au Luxembourg, l'état qualitatif de l'eau est préoccupant. Le pays, qui s'étend en partie sur deux districts hydrographiques transfrontaliers, le Rhin et la Meuse, tous les deux transfrontaliers, exporte/importe sa pollution.

Dans l'espace régional transfrontalier, on peut constater d'importantes disparités dans la qualité des eaux de surface. Seul un quart du total des masses d'eau du territoire grand-ducal a atteint un bon/très bon résultat.

Une réflexion s'impose

De manière accablante, Le Luxembourg est le pays le moins performant de l'Union européenne avec seulement 3 à 7 % de ses masses d'eau de surface qui atteignent un bon état écologique. Ses voisins font mieux : la Wallonie, qui obtient de meilleurs résultats avec 41 % des masses d'eau de surface qui sont en bon état, voire très bon état, suivie de la Rhénanie-Palatinat et de la Lorraine.

Sans surprise, les masses d'eau en bon état sont situées dans les zones peu peu-



Photo - kosmos111/Shutterstock

Au Luxembourg, l'état qualitatif de l'eau est préoccupant. Le pays, qui s'étend en partie sur deux districts hydrographiques transfrontaliers, le Rhin et la Meuse, tous les deux transfrontaliers, exporte/importe sa pollution.

plées, forestières et herbagères. Les zones d'agriculture intensive, les espaces de forte urbanisation présentent les plus mauvais résultats. Le secteur de la construction doit être sensibilisé sans délai (cf. artificialisation des sols).

Ce constat accablant devrait conduire à une nouvelle réflexion dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire accompagnée d'une responsabilisation des décideurs politiques et des citoyens aux choses de l'environnement. ☑

Martine Borderies

Bibliographie

Pascale Junker, *Luxembourg en 2050 – De l'aménagement au ménagement du territoire – Essai pour un niveau territoire décarboné, circulaire pour les générations futures, résilient face aux crises*, Librairie Promoculture, juillet 2022.

Julien Fosse, *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?* France Stratégie, 2019.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protoger-sols>



Région transfrontalière : le coût social du non-intérêt des décideurs politiques pour l'environnement

De compromissions en non-préparation, la Grande Région et son territoire transfrontalier peinent à s'inscrire dans une démarche de développement durable. Mobilité entravée (réseaux engorgés), pollution de l'air au CO₂, habitat insalubre, manque de logements... le non-intérêt pour la question environnementale a un coût pour tout le monde, entreprises publiques et privées, navetteurs et l'ensemble des citoyens. L'intérêt général aurait-il été sacrifié ?

Depuis quatre décennies, l'ampleur de l'évolution démographique, économique, spatiale, ainsi que les questions environnementales qu'elles soulèvent, n'a pas été actée par les décideurs publics locaux ni ceux des pays voisins : la stratégie du codéveloppement de l'espace territorial transfrontalier est restée impensée ; la solidarité transfrontalière et européenne n'a pas non plus fonctionné. En sous-estimant les défis-clés tels qu'identifiés par l'UE, le logement, les transports, l'énergie ainsi que la mise en oeuvre d'une véritable gouvernance à l'échelle locale et transfrontalière, les instances de décisions luxembourgeoises ont, durant plusieurs années, retardé l'élaboration d'une politique de développement durable qui répondrait aux préoccupations européennes et internationales dans ce domaine.

Les aspects économiques ont-ils prévalu sur les aspects sociaux ?

Le développement de l'économie luxembourgeoise s'est indubitablement inspiré de la vision néo-libérale de l'économie des pays anglo-saxons. Elle a été portée du reste par l'ensemble des acteurs de la Grande région qui y ont vu une opportunité évidente, une manne pour relancer leur économie sinistrée après la fermeture des bassins miniers. Progressivement, la capitale luxembourgeoise s'est affirmée comme un centre urbain majeur au sein de la Grande Région, attirant tous les types de flux – financiers, marchandises, humains. Le pays concentre aujourd'hui de nombreuses entreprises dans le domaine des services (+ de 250

start-up). Situé au carrefour d'axes routiers et ferroviaires européens qui le relie aux autres États, le pays est devenu économiquement performant. On y a prôné la protection des libertés individuelles face à l'État selon l'idée que produire conduit à redistribuer.

L'État luxembourgeois a donc laissé faire les groupes privés, promoteurs immobiliers (étrangers), grands propriétaires terriens et leurs lobbies (le lobby automobile allemand ?) avec les conséquences que l'on connaît⁽¹⁾. En particulier, la question du logement et du transport n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante face aux nouveaux besoins émergents. L'urbanisation galopante a eu pour conséquence d'engendrer une série de problèmes, tels que pollution, embouteillages, manque de logements, disparition des terres agricoles, etc. Une situation qui s'est en fin de compte révélée avoir des effets néfastes sur la cohésion sociale et territoriale ainsi qu'une menace environnementale tant pour le territoire luxembourgeois que pour les régions frontalières. De vénéralités en dysfonctionnements, l'intérêt général a été perdu de vue, des intérêts privés ont prévalu.

Des effets néfastes sur la cohésion sociale et territoriale

En faisant appel à la main-d'œuvre spécialisée venue des frontières (et de plusieurs pays européens), le logement nécessaire à l'accueil des nouveaux arrivants n'a pas fait l'objet, durant trois décennies, d'une analyse sérieuse des besoins. De telle façon que l'offre de logements s'est

révélée insuffisante, des bâtiments non rénovés et non respectueux des normes environnementales ont été loués de toute urgence pour faire face à la demande. De surcroît, on assiste progressivement à la fabrique d'inégalités sociales, marquées, sur le territoire national.

Les catégories les plus aisées, souvent hautement qualifiées et à haut revenus, sont ainsi concentrées de plus en plus dans la première couronne de communes autour de la capitale luxembourgeoise alors que d'autres catégories, moins aisées et confrontées aux prix inabornables de l'immobilier – liés à la spéculation foncière et immobilière –, sont refoulées dans les communes rurales luxembourgeoises éloignées ou bien, d'autres encore parmi lesquelles des nationaux, sont obligées de faire le choix de traverser les frontières voisines pour y trouver des logements à prix décents.

Cette situation a conduit à des navettes domicile-travail de grande ampleur ainsi qu'à la multiplication des situations de saturation locale du trafic, tout mode de transport confondu – trafic de grand transit et trafic quotidien. Les centaines de navetteurs qui s'acheminent quotidiennement vers leur lieu de travail dans la capitale et le sud-ouest du pays en subissent lourdement les conséquences. De manière étonnante, la voiture comme mode de locomotion a même été à une époque, encouragée, le transport de fret par véhicules lourds, toléré. L'équité sociale est aussi un but du développement durable, le développement économique, un moyen, et la protection de l'environnement, une condition.



L'ambition environnementale

La question du transport public est restée pendante jusqu'à ce jour

Le tram qui dessert désormais certaines artères de la Ville de Luxembourg, l'offre de bus (verts) et les pistes cyclables sont certes des mesures environnementales vertueuses, mais sans grande portée à l'échelle régionale. Assiste-t-on pour autant à la mise en œuvre d'une politique de transports publics dont l'objectif serait de fournir des services (publics) efficaces aux citoyens – aux navetteurs des trois régions frontalières en particulier – et respectueux de l'environnement ? Il est permis de se poser la question...

Le rail, qui est pourtant la question centrale, a fait l'objet d'atermoiements sans fin consécutivement aux sous-investissements endémiques dans les infrastructures de transports publics du Luxembourg. Les travaux tardifs de modernisation et d'extension de la Gare de Luxembourg vers Bettembourg et gérés par les CFL en sont un exemple. Les perturbations de grande ampleur auxquelles on assiste depuis quelque temps et dans lesquelles les navetteurs frontaliers français sont pris en otage, sont le résultat de cette absence d'anticipation, de programmation. La mise en service de bus supplémentaires par les CFL n'y change rien. Tout comme le retard pris par les CFL dans le domaine de la signalétique ferroviaire (automatisation/optique), qui a conduit à des accidents regrettables. Aujourd'hui, le réseau ferré luxembourgeois est enfin équipé de signaux et repères qui permettent une exploitation sécurisée dont les usagers du rail profitent.

S'agissant de l'espace transfrontalier, le passage du fret de la route vers le rail ressemble à une foire d'empoigne qui jette les principaux opérateurs SNCF et CFL les uns contre les autres ainsi que les décideurs publics de la Grande Région. Dans le même temps, le lobbyisme actif du secteur du transport routier a permis aux entreprises de transport de se tailler la part du lion ces dernières décennies. Faut-il rappeler que le programme de développement des infrastructures de transports de l'UE (Réseau Transeuropéen de Transport - RTE-T), élément central de la politique européenne en matière de transport, vise à faciliter la connexion entre les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que

les ports et les aéroports européens RTE afin d'éliminer les barrières qui existent entre États et à créer une seule zone de transports européenne (de travailleurs, de marchandises, d'entreprises). C'est en 1992 qu'une base juridique est incorporée au Traité de Maastricht, en 1996 que les premières orientations sont élaborées. L'UE soutient financièrement les infrastructures d'intérêt général via différents instruments. L'interconnexion qu'elle a portée n'est plus assurée : l'Europe des États membres déraillerait-elle ?

Le développement durable n'est plus une option

Les citoyens luxembourgeois et les frontaliers sont en droit de réclamer une politique (des politiques) à la hauteur de la crise écologique. Il est un fait que le Grand-Duché étale son empreinte écologique à l'étranger ; ses infrastructures et ses équipements ne sont pas verts et s'inscrivent dans une trajectoire fossile pour les 30 années à venir. Le pays doit donc accepter de diminuer son empreinte carbone en relation avec les États frontaliers tout aussi concernés : les mobilités-essence, la construction de parkings XXL dans la capitale pour satisfaire, entre autres, la frénésie de consommation des uns et des autres le week-end... – et les frontaliers belges, lorrains et allemands dans ce domaine n'ont rien à envier aux Luxembourgeois – doit faire l'objet d'une réflexion.

Que faire pour faire évoluer cette situation ?

Le tandem franco-luxembourgeois devra tout d'abord privilégier un développement partagé et codécidé, solidaire. Cela suggère un sérieux rééquilibrage des relations qui passe par la mise en place d'une gouvernance transfrontalière « apaisée », sans arrogance ni provocation avec les États voisins, mais également entre l'État luxembourgeois et ses communes.

Faire le pari de la responsabilité collective est l'autre exigence, en associant à la définition des politiques publiques environnementales l'ensemble des acteurs, entreprises privées et publiques, associations citoyennes, collectivités territoriales, établissements d'enseignement et de santé, organismes publics... au développement durable. Le bien-être des populations est aussi un de ses enjeux.

Quelques exemples de bonnes pratiques : organiser, à l'heure du numérique, de nouvelles intermodalités intelligentes par la mise en place d'une information interactive sur le trafic à l'échelle transfrontalière ; développer des supports billettiques intermodaux, interterritoriaux et transfrontaliers ; mettre en œuvre une véritable politique transfrontalière de nouvelles mobilités décarbonées reposant sur un matériel roulant innovant, des actions encourageant le covoiturage et les mobilités douces, comme celle de l'offre d'une flotte de voitures électriques en carsharing (Esch/Schifflange).

En conclusion

Le territoire luxembourgeois et l'espace transfrontalier doivent devenir un espace de responsabilité et de gestion commune des milieux et développer une mutualisation de moyens de transport et de communication (autoroutes, TIC, TGV, etc.). Le statu quo n'est plus envisageable. ✓

Martine Borderies

(1) Récemment, le Parlement luxembourgeois a décidé de mettre un frein aux lobbies à l'œuvre en élaborant un registre des lobbies sous forme d'une proposition de texte législatif, www.wort.lu, *Le registre des lobbies touché... mais pas coulé*, publié le 5 août 2021.

On lira avec intérêt :

Les principes de base de toute politique environnementale tels que définis par l'UE – principes de précaution, de prévention et de correction de la pollution à la source – base juridique : art 11 à 191/193 du Traité de l'UE.

Pascale Junker, *Luxembourg en 2050 – De l'aménagement au ménagement du territoire – Essai pour un niveau territoire décarboné, circulaire pour les générations futures, résilient face aux crises*, Librairie Promoculture, juillet 2022.

Orientations stratégiques transfrontalières de la Région Grand Est Coordonner – Accompagner – Susciter, <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/06/33-orientations-strategiques-transfrontalieres-final.pdf>.

Le Quotidien, Bettembourg : l'avenir du rail débattu au passage du « Connecting Europe Express », 5 octobre 2021, <https://lequotidien.lu/luxembourg/bettembourg-lavenir-du-rail-debattu-au-passage-du-connecting-europe-express>.



AVEC NOUS,
**VOUS NE
LAISSEZ PAS
DE TRACES**

meyPro
let it shine

meyPro Z.I. Breedewues, 2, L-1259 Senningerberg
Tél. : +352 34 20 25 1 E-Mail : info@meypro.lu
www.meypro.lu

AVEC NOUS,
**VOUS NE
LAISSEZ PAS
DE TRACES**



AVEC NOUS,
**VOUS NE
LAISSEZ PAS
DE TRACES**



nr docusafe Z.I. Breedewues, 4, L-1259 Senningerberg
Tél. : +352 26 71 81 E-Mail : info@nrdocusafe.lu
www.nrdocusafe.lu



Nouvel envol pour la famille Meyers

Après la vente de nettoservice, Mireille et son frère Roland Meyers n'ont pas l'intention de se reposer. Au contraire. Ils accompagnent les fils de Mireille, Steve et Chris Schroeder à développer leur première entreprise à savoir meyPro (vente de produits et appareils de nettoyage) qui va fêter ses 60 ans en 2024, tout en faisant rayonner nr docusafe, spécialisée dans l'archivage et la destruction des documents.

Affaire à suivre....

L'information du salarié lors de l'embauche

Une nouvelle directive

Il est admis qu'au moment de son embauche, tout salarié soit informé des éléments essentiels de son contrat de travail. Précisée au niveau européen dans une première directive⁽¹⁾, cette obligation d'information s'est imposée au Luxembourg.

Compte tenu de l'évolution des méthodes et conditions de travail, cette obligation d'information a été actualisée dans une nouvelle directive (UE) 2019/1152 du 20 juin 2019 relative aux conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne (ci-après, la directive).

L'objectif principal de la directive est de « promouvoir un emploi plus transparent et plus prévisible, en améliorant l'accès des travailleurs aux informations essentielles applicables à leur relation de travail, en leur garantissant des exigences minimales applicables à leurs conditions de travail et en veillant à l'application stricte des règles y relatives en droit interne ». Elle s'applique à tous les travailleurs de l'Union liés par un contrat de travail ou plus généralement par une relation de travail au sens du droit, des conventions collectives ou de la pratique en vigueur dans chaque État membre, ce qui en élargit le champ d'application.

Le texte confère en outre une protection aux travailleurs contre tout traitement défavorable ou toutes conséquences défavorables, et notamment contre tout licenciement qui serait prononcé en réaction à l'exercice par ceux-ci de leurs droits résultant de la directive.

En temps utile, par écrit et sous une forme accessible

Le projet de loi n° 8070 ayant pour objet la transposition de cette directive a été déposé le 7 septembre 2022. Comme mentionné dans l'exposé des motifs du projet de loi, « face à un marché du travail qui est en constante évolution, il devient donc nécessaire que les travailleurs soient pleinement informés des conditions de travail essentielles auxquelles ils sont soumis, ces informations devant être données en

temps utile, par écrit et sous une forme accessible ».

Il est ainsi prévu d'insérer les dispositions concernant :

- un élargissement des informations essentielles à transmettre aux travailleurs en relation avec leurs conditions de travail, les conditions de forme et les délais endéans lesquels ces informations doivent impérativement être transmises ;
- un encadrement de la durée de la période d'essai convenue dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ;
- l'instauration de sanctions effectives, proportionnées et dissuasives applicables en cas d'infraction aux dispositions nationales relatives aux droits découlant de la directive ;
- l'instauration d'une procédure relative à une transition vers des formes d'emploi plus sûres et plus prévisibles telles qu'un contrat de travail à durée indéterminée ou un contrat de travail à temps plein ;
- la généralisation du principe d'accessibilité et de gratuité des formations mises à la charge de l'employeur en vertu de dispositions légales, réglementaires, administratives, ou de dispositions issues d'une convention collective ;
- la prohibition de dispositions visant à interdire à l'apprenti, au salarié ou au salarié intérimaire d'occuper un emploi parallèle et plus particulièrement l'interdiction de clause dite « d'exclusivité » qui ne serait pas justifiée par des intérêts supérieurs légitimes et objectivement vérifiables.

Le projet de loi précise les dispositions d'ordre public applicables à tous les salariés exerçant une activité sur le territoire du

Grand-Duché de Luxembourg, comme notamment le caractère écrit du contrat de travail, la rémunération, la durée du travail et des temps de repos, la réglementation du travail intérimaire et du prêt de main-d'œuvre, la réglementation du travail à temps partiel et à durée déterminée, les mesures de protection pour l'emploi des enfants et des jeunes, des femmes enceintes et des femmes venant d'accoucher, l'égalité de traitement et la non-discrimination..., cette liste étant loin d'être exhaustive.

Le processus législatif va devoir maintenant suivre son cours. Toutefois, il est important de noter que le texte de la directive, publié au *Journal officiel* de l'Union européenne du 11 juillet 2019, accordait aux États membres un délai de 3 ans pour prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux nouvelles règles. La directive est donc devenue directement applicable depuis le 1^{er} août 2022. ☑



M^e Céline Lelièvre

Avocat à la Cour inscrite aux barreaux de Luxembourg (OMILIA Avocats) et du canton de Vaud/Suisse (Étude Mercuris Avocats, Lausanne), médiateur affilié à la Fédération Suisse des Avocats, avocat formé en droit collaboratif

(1) Directive 91/533/CEE du 14 octobre 1991.

Des initiatives pour améliorer la mobilité partagée

Un nouveau parking de 1.600 places à Rodange, un P+R à Thionville et des lignes de bus reliant Bastogne et Florenville à Luxembourg : voilà plusieurs initiatives récentes qui devraient permettre de fluidifier la mobilité entre la Belgique, la France et le Luxembourg.

Ceux qui en font régulièrement l'expérience le savent : rejoindre Luxembourg en voiture aux heures de pointe est loin d'être une sinécure. C'est particulièrement le cas pour les travailleurs transfrontaliers qui empruntent pour ce faire les grands axes routiers reliant les pays voisins du Grand-Duché. Face à ce constat, mais aussi dans un contexte de transition écologique, proposer des solutions facilitant l'usage des transports en commun pour rejoindre Luxembourg tombe sous le sens. Mais encore faut-il pouvoir compter sur la volonté politique et les moyens pour le faire. Les choses semblent avoir évolué dans le bon sens au cours des derniers mois, puisque deux initiatives vont contribuer à faciliter la vie des frontaliers, en leur permettant, de plus, de privilégier les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail luxembourgeois.

1.600 places à la gare de Rodange

Pour que toute une série de travailleurs résidant en Belgique et en France puissent prendre le train, plutôt que de crapahuter en voiture sur des routes engorgées jusqu'à Luxembourg ou Esch, d'importants travaux sont en cours de réalisation à côté de la gare de Rodange, localité luxembourgeoise située aux trois frontières, entre Differ-

dange, Aubange (Belgique) et Longwy (France). Un parking d'une capacité de 1.600 places va ainsi voir le jour d'ici à la fin 2023. Il permettra aux frontaliers belges et français de garer plus facilement leur véhicule avant de prendre le train vers la capitale ou une autre destination du pays. Jusqu'ici, c'était en effet la foire d'empoigne pour trouver une place pour garer sa voiture le matin...

Ce parking-relais, le deuxième plus grand du pays après celui d'Esch-Belval, représente un budget de pas moins de 43,5 millions EUR. Il se complète d'une série d'autres aménagements qui rendront la vie des navetteurs plus agréable : toits allongés au-dessus des quais, stores de protection contre la pluie et le vent, ascenseurs, boxes à vélos... Au total, ce sont 151 millions EUR qui ont été investis dans ce projet.

À la gare de Thionville aussi, les travaux du P+R, qui pourra accueillir 721 voitures en 2024, viennent de débuter. Cet aménagement, financé à hauteur de 3 millions EUR par le Luxembourg (sur une facture totale de 10 millions EUR), sera indispensable pour aider la ville frontalière à absorber un flux grandissant de personnes faisant quotidiennement la navette Thionville-Luxembourg : d'ici 2028, leur nombre devrait passer de 4.000 à 8.800.

Deux lignes de bus Express

À côté du rail, il est également possible d'opter pour le bus pour rejoindre Luxembourg. En Belgique, deux nouvelles lignes Express vont ainsi être mises en place par le TEC (l'opérateur wallon de transports en commun) dans des agglomérations de la province de Luxembourg qui ne disposent pas d'une gare : Florenville et Bastogne.

En principe, ces lignes assureront plusieurs fois par jour une liaison la plus directe et la plus roulante possible entre les villes citées. On ne connaît toutefois pas encore exactement l'itinéraire qui sera parcouru par les deux lignes retenues, ni si les bus auront la possibilité d'emprunter la fameuse bande de covoiturage entre Arlon et Sterpenich qui, il faut bien le reconnaître, n'a pour l'instant qu'une utilité toute relative. Ces bus Express du TEC offriront en outre un plus grand confort à leurs utilisateurs : WiFi, ports USB, etc. Quant aux prix proposés, ils sont adaptés au public frontalier visé (les 24-65 ans) et devraient s'élever à 8 EUR le trajet. Des possibilités d'abonnement sont également évoquées. Ces formules annuelles seraient proposées à un prix de 468 EUR. Un montant qui n'est certes pas insignifiant, mais qui reste bien en-deçà de ce que coûte un véhicule personnel.

Ces deux initiatives constituent un vrai pas en avant pour la promotion de la mobilité partagée pour les frontaliers. Et il est temps d'agir, car la situation actuelle est pour le moins problématique : 80 % des frontaliers se rendent chaque jour au travail seuls dans leur véhicule. Une aberration au regard des défis climatiques que nous devons relever dès aujourd'hui...

À côté du rail, il est également possible d'opter pour le bus pour rejoindre Luxembourg. En Belgique, deux nouvelles lignes Express vont ainsi être mises en place par le TEC (l'opérateur wallon de transports en commun) dans des agglomérations de la province de Luxembourg qui ne disposent pas d'une gare : Florenville et Bastogne.

Quentin Deuxant

Ford Pro

Des véhicules utilitaires électriques et des solutions numériques

En plus de son tout nouveau E-Transit, Ford a lancé Ford Pro, un package de solutions de bout en bout qui comprend le logiciel, la recharge, le service et le financement. Une initiative unique en son genre dans le secteur des utilitaires, que nous détaille Patrick Van der Aa, Director Commercial Vehicle Sales & Marketing de Ford BeLux.

Quels sont les grands atouts du nouveau Ford E-Transit tout-électrique ?

L'E-Transit est le 1^{er} utilitaire 100 % électrique de ce segment (2 tonnes) que Ford lance sur le marché. Il est proposé au Grand-Duché en version Trend. La gamme comporte 25 configurations : fourgons, fourgons à double cabine, et plus tard aussi en châssis-cabines ainsi que de nombreuses options de longueur et de hauteur de toit. Doté d'une capacité utile de 68 kWh, le Transit offre une autonomie de 317 km en cycle WLTP, ce qui correspond, d'après les enquêtes que nous avons menées au niveau européen, à pratiquement deux fois la distance moyenne journalière indiquée par les répondants, soit 170 km/jour. Cet utilitaire dispose d'un moteur de 430 Nm de couple et d'une puissance maximale de 135 kW ou 198 kW. La charge utile



Patrick Van der Aa, Director Commercial Vehicle Sales & Marketing, Ford BeLux.
Photo-Marco Mertens

atteint 1.758 kg³ sur le modèle fourgon. La fonction optionnelle Ford Pro Power Onboard fournit jusqu'à 2,3 kW dans la cabine et l'espace de chargement pour alimenter les conversions et l'équipement durant les heures de travail. Tous

les E-Transit sont également équipés de série d'un modem FordPass Connect qui permet une connectivité permanente avec l'écosystème Ford Pro et les mises à jour logicielles For Power-Up.

Pour augmenter la productivité des détenteurs des E-Transit, Ford a développé tout un écosystème autour du véhicule...

En effet, l'E-transit n'a pas été lancé seul sur le marché, il est accompagné d'une solution complète, appelée Ford Pro, destinée à accélérer la productivité des clients d'utilitaires. Elle comprend des solutions de logiciels, de recharge, de service et de financement. Ainsi, les clients peuvent gérer leur flotte de manière efficace, et ce qu'il s'agisse de véhicules Ford ou d'autres marques (grâce à un dispositif enfichable à connecter), de véhicules électriques ou d'utilitaires diesel ou essence. Le logiciel Ford Pro fournit un écosystème numérique connecté qui utilise des données en temps réel pour intégrer les véhicules, la télématique, la recharge et l'entretien dans des plateformes dédiées. Si l'on veut optimiser la gestion de ses véhicules, le puissant logiciel Ford Pro Telematics permet de transformer les données en informations et/ou alertes utiles qui vont permettre aux gestionnaires de flottes de localiser les véhicules en temps réel, de recevoir des alertes pour l'entretien/maintenance, des données concernant l'état de charge, l'autonomie restante... Grâce à la fonction Scheduled Pre-Conditioning, le système peut préchauffer ou refroidir la batterie et la cabine du véhicule avant ou après une prise de poste, ce qui permet un gain de temps et préserve l'énergie de la batterie.



L'E-transit n'a pas été lancé seul sur le marché, il est accompagné d'une solution complète, appelée Ford Pro, destinée à accélérer la productivité des clients d'utilitaires. Elle comprend des solutions de logiciels, de recharge, de service et de financement. Ainsi, les clients peuvent gérer leur flotte de manière efficace, et ce qu'il s'agisse de véhicules Ford ou d'autres marques (grâce à un dispositif enfichable à connecter), de véhicules électriques ou d'utilitaires diesel ou essence.

Qu'est-il prévu pour les charges de ces véhicules ?

Ford Pro Charging offre un système de charge entièrement intégré aux bornes de recharge de l'entreprise ou du réseau public. Si les véhicules sont rechargés au domicile des conducteurs, le système gère l'installation et la gestion de la borne à domicile.

Ford Pro permet-il aussi de financer son véhicule ?

Le service Ford Pro Financing, qui est encore en cours de développement, offrira la possibilité à l'acquéreur intéressé d'acheter ou de louer son véhicule. Quant à Fin Simple, il couvrira tout financement



connexe, telle la conversion de véhicules aux besoins spécifiques et le financement de bout en bout pour soutenir l'électrification de la flotte.

La gamme va-t-elle s'étendre ?

Oui, la gamme va s'enrichir de 4 nouveaux modèles tout-électriques : le Transit Custom (fourgon d'1 tonne), le Tourneo Custom (véhicule polyvalent), Transit Courier (fourgon plus petite et de nouvelle génération) et le Tourneo Courier (véhicule polyvalent). Ces développements et

le lancement de ces nouveaux véhicules font partie de la stratégie d'électrification de notre gamme, programmée depuis quelques années maintenant. Ford a surtout l'expertise de l'automobile depuis près de 120 ans, mais pas nécessairement celle des nouvelles technologies. Pour cette raison, le groupe s'est entouré d'experts en matière de connectivité et de solutions qui y sont liées.

Des sociétés luxembourgeoises disposent-elles déjà de ces E-Transit ?

Nous avons livré le 1^{er} véhicule aux CFL, en octobre dernier, puis plusieurs utilitaires sont prêts à être livrés à DHL en novembre. Pour information concernant nos services, certains d'entre eux ne seront pas disponibles au Grand-Duché de Luxembourg avant mi-2023. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset

Le fourgon électrique pour votre entreprise | Ford LU : <https://www.ford.lu/utilitaires/ford-e-transit>



ID.5, le premier SUV coupé électrique de VW

Après l'ID.4, Volkswagen a lancé l'ID.5, une nouvelle alternative en termes de design pour les amateurs de véhicules électriques qui cherchent à suivre les tendances du moment. C'est au volant de la finition GTX, la version la plus puissante, que nous sommes partis sur les routes du Luxembourg.



L'ID.5 ne présente pas de grande révolution par rapport à l'ID.4. Les quelques différences marquantes de cette déclinaison SUV Coupé en font pourtant un modèle au look plus tranché. La face avant, le spoiler arrière, les feux et cette ligne de toit plus originale donnent clairement plus de caractère à l'ID.5. C'est un modèle qui se veut un peu plus sportif dans son allure.

Grâce à l'ID.5 et à l'ID.5 GTX, Volkswagen entre dans un nouveau segment de marché et accélère ainsi sa campagne d'électrification dans toutes les catégories de véhicules dans le cadre de sa stratégie ACCELERATE. D'ici 2030, au moins 70 % des ventes de Volkswagen en Europe seront des voitures purement électriques, soit plus d'un million de véhicules.

Volkswagen ID.5 est donc la 3^e déclinaison dans la gamme ID, regroupant les véhicules 100 % électriques du constructeur allemand. Derrière cette appellation, on

découvre un SUV coupé, dont la ligne de toit fuyante inscrit le modèle dans la tendance du moment. Au-delà de son design, l'essai du VW ID.5 permet de découvrir les dernières évolutions des technologies embarquées par le constructeur.

Une bonne habitabilité

Disons-le d'emblée, l'ID.5 ne présente pas de grande révolution par rapport à l'ID.4. Les quelques différences marquantes de cette déclinaison SUV Coupé en font pourtant un modèle au look plus tran-

ché. La face avant, le spoiler arrière, les feux et cette ligne de toit plus originale donnent clairement plus de caractère à l'ID.5. C'est un modèle qui se veut un peu plus sportif dans son allure, alors qu'ID.4 s'apparente davantage au look monospace que l'on connaît depuis quelques années déjà. Le même constat s'applique à l'Audi Q4 Sportback e-tron et au Skoda Enyaq Coupé, qui partagent tous deux leur technologie de batterie et de moteur, ainsi qu'une grande partie de leur châssis et de leur logiciel avec l'ID.5.



Le toit plongeant n'a pas de conséquence sur l'habitabilité du modèle. ID.5 est d'ailleurs plus long de 1,5 cm par rapport au SUV ID.4. Son coffre se paye même le luxe de proposer 6 litres de capacité en plus, dans cette version Coupé. Il offre aux familles un coffre de 549 litres, avec toujours la possibilité de rabattre la banquette arrière pour obtenir jusqu'à 1.561 litres.

Un parti pris minimaliste

Les goûts et les couleurs ne se discutent pas, mais le choix des intérieurs de la gamme ID nous demande un certain temps d'adaptation. Les matériaux utilisés, l'aménagement et les coloris rendent l'habitacle minimaliste. Certains diront sans doute plus futuriste. Le constructeur allemand assume ce choix, très différent de ce que l'on peut voir dans un modèle comparable comme le Skoda Enyaq, à l'intérieur beaucoup plus soigné et confortable.

Au niveau de la technologie embarquée, la sortie de l'ID.5 a permis à Volkswagen d'introduire quelques améliorations. Principale nouveauté : la navigation intègre désormais les arrêts nécessaires pour la recharge, lors

des planifications de trajets. Plus gadget, notons aussi l'arrivée de la charge bidirectionnelle en option : en clair, la batterie de la voiture peut alimenter des accessoires électriques extérieurs..., voire le réseau d'une maison ! À condition de ne pas prévoir de trajet dans l'immédiat, bien sûr.

Dans une moindre mesure, il y a aussi du neuf à la borne : en charge rapide, l'ID.5 accepte jusqu'à 135 kW (contre 125 pour l'ID.4), 150 kW pour le GTX, permettant ainsi de passer de 5 à 80 % de charge en un peu plus de 30 minutes. Chiffre qui dépendra évidemment des performances



et de l'alimentation du réseau. La recharge classique sur wallbox en courant alternatif reste cantonnée à 11 kW (soit environ 7h30 pour un cycle complet).

300 chevaux faciles à dompter

Du fait de sa place un peu plus exclusive que l'ID.4 dans la gamme, l'ID.5 ne reprend de celui-ci que la plus grosse batterie (77 kWh). Il débute en version Pro avec 174 ch, se décline en Pro Performance (204 ch) et GTX, notre modèle d'essai pourvu d'un second moteur électrique sur le train avant. Fort de 299 ch et d'un couple plutôt costaud (460 Nm), les chronos sont sérieux et les relances énergiques (6,3 s de 0 à 100 km/h).

De là à parler de sportivité, c'est plus compliqué. Comme toujours en électrique, c'est avant tout la douceur de marche qui prime. Linéaire au possible, mais avec un agrément bien réel. De toute façon, la position de conduite en hauteur n'invite guère à maltraiter ce beau bébé qui cache bien son poids : plus de 2,2 tonnes ! Sans prétention dynamique, le comportement se montre toutefois très sûr et la motricité plutôt efficace permet d'assurer le coup, même à bon rythme.

Moins raisonnable, plus sympathique

Le GTX n'est donc pas la version la plus raisonnable de l'ID.5, même s'il s'agit sans doute de la plus sympathique. Notre essai sur les routes sinueuses et vallonnées du Luxembourg a permis de constater une bonne gestion de la récupération et une consommation relativement modérée (un peu moins de 20 kWh/100 km). Avec un peu de retenue, on peut facilement viser 350 kilomètres d'autonomie avec une charge.

En revanche, mais le constat est le même pour n'importe quel véhicule 100 % électrique, le verdict est bien moins bon sur autoroute avec un niveau de batterie en chute libre dès qu'on accélère un peu. Difficile d'espérer parcourir plus de 200 km, même en prenant soin de ne pas pousser la voiture.

Au Luxembourg, la Volkswagen ID.5 est proposée à partir de 49.810 EUR. Il faut toutefois compter près de 10.000 EUR supplémentaires pour la version GTX, disponible à partir de 58.950 EUR.

Michaël Peiffer
Photos-VW

NEWS

RENAULT KANGOO E-TECH ELECTRIC



Photo-Renault

25 ans après avoir inventé le segment des ludospaces grâce à un design unique, pratique et doté pour la première fois d'une porte latérale coulissante, **Renault Kangoo** passe à l'électrique.

Présentée en 1^{ère} mondiale au Salon de l'Automobile de Paris le mois dernier, cette version propose une solution électrique avec une habitabilité et un espace de chargement record. Son moteur de 90 kW (120 ch) est associé à une batterie de 45 kWh pour une autonomie de 285 km.

LE PREMIER SUV ESTAMPILLÉ AMG



Photo-Mercedes-AMG

Voici le premier SUV 100 % électrique estampillé **AMG** et placé sous le signe de la performance. À l'instar des berlines EQS AMG et EQE AMG, ce modèle est basé sur la plateforme électrique de Mercedes-EQ.

Deux variantes du nouveau SUV Performance sont disponibles : le modèle d'entrée de gamme Mercedes-AMG EQE 43 4MATIC (350 kW/476 ch) et, plus sportif, le EQE 53 4MATIC à 505 kW (687 ch), avec le Pack Dynamic Plus AMG en option avec fonction Boost.

PEUGEOT 408, FÉLINE ET RACÉE



Photo-Peugeot

Très remarquée lors du Mondial de l'Automobile de Paris, la nouvelle **Peugeot 408** surprend par son allure élancée, en mode Fastback. L'offre de motorisations compte deux versions hybrides rechargeables de 180 et 225 ch, et une version essence de 130 ch. Toutes trois sont associées à une boîte automatique à 8 rapports.

Une version tout électrique suivra dans quelques mois. D'une longueur de 4,69 m, ce modèle d'un nouveau genre annonce une belle habitabilité et des équipements à la pointe de la technologie.

JEEP EN MODE 100 % ÉLECTRIQUE



Photo-Jeep

Lors du Mondial de l'Automobile de Paris, **Jeep** a dévoilé la toute nouvelle **Jeep Avenger**. Ce modèle compact se veut le fer de lance de l'introduction d'une gamme de véhicules entièrement électriques, performants et adaptés au marché européen.

Le nouveau groupe motopropulseur combine un moteur électrique unique de 400 volts avec 115 kW, 260 Nm de couple maximum et une nouvelle batterie de 54 kWh. L'autonomie annoncée est de 400 km en cycle WLTP et de 550 km en cycle urbain.

Un moment Béni

Ouvert depuis le mois de mars, le restaurant Béni, niché au cœur de la zone industrielle de Windhof, accueille les employés de la zone et les gourmands ayant repéré l'adresse en ligne. En effet, le trajet en vaut la peine !

« *L'instant est Béni, tout le reste est sou-venir* », nous signale-t-on à travers une inscription murale. Dès l'entrée, le ton est donné. Le lieu est épuré et chaleureux, idéal pour des repas de midi ou des *afterworks* entre collègues. Vous y trouverez d'ailleurs une excellente sélection de vins pour agrémenter votre fin de journée, ou votre fin de semaine, au restaurant ou ailleurs ! En effet, vous avez la possibilité d'acheter des bouteilles.

Le restaurant est ouvert pour les services du midi et du soir, du mercredi au samedi. Le lundi et le mardi, vous pourrez y prendre vos repas de midi, sur place ou au bureau.

Une cuisine simple et gourmande

La cuisine du chef séduit. Simple et gourmande, elle met en avant ses origines italo-brésiliennes. À la carte, des plats à base de viande, de poisson ou végétariens. Des dés de tapioca, une féculé typiquement brésilienne côtoient le fromage italien ou les risottos. Les amateurs de viande trouveront leur bonheur grâce au hamburger maison ou aux *Ribs de porc basse température, sauce barbecue, aligot et épis de maïs grillé*. Lors de notre passage, nous



avons jeté notre dévolu sur les *Raviolis maison farcis de crevettes avec épinards et ricotta* ainsi que sur le *Risotto caprese*. La fraîcheur des ingrédients se ressent dans le goût. Chaque semaine, de nouvelles suggestions, en fonction des saisons, viennent compléter une carte déjà variée.

Afin de caler la dent creuse des plus gourmands, laissez-vous tenter par un dessert ! Au chocolat ou aux fruits, il y en a, encore une fois, pour tous les goûts. Coup de cœur pour le *Moëlleux au dulce de leche et sa glace au yaourt*, un dessert fait maison qui terminera votre repas sur une touche bénie....

Marie Jacquemin
Photos-Talk2U



Restaurant Béni
22, rue de l'Industrie
L-8399 Koerich
facebook.com/beni.restaurantlux



Chanel

LE TON EST DONNÉ

Une collection de rouges à lèvres et de vernis imaginée pour construire un look autour des tons et sous-tons du fond de teint **ULTRA LE TEINT Fluide**, c'est ce que nous propose Chanel pour la saison. Avec une collection de 12 nouvelles teintes **Rouge Allure** et **Le Vernis**, les possibilités sont infinies : choisir la combinaison la plus proche de sa carnation ou jouer sur les contrastes ou les associations colorielles.



Photo-Chanel

COMME ON ASSOCIERAIT LES FILS D'UN TISSU EN TWEED



Photo-Chanel

Yeux Waterproof se décline en 2 nouvelles teintes : Cuivre Doré et Bois Noir.

4 créations exclusives (**Tweed Cuivre**, **Tweed Fauve**, **Tweed Pourpre** et **Tweed Brun et Rose**) ont été imaginées avec un motif tweed embossé sur chacun de leurs boutons. Les 4 harmonies de teintes retranscrivent la richesse créative du tissu. Il suffit de les mélanger pour varier l'intensité de chacune. Pour compléter ces harmonies, le Stylo



Photo-Chanel

Beauty Disrupted

AUCUN INGRÉDIENT CONTROVERSÉ

Les produits **Beauty Disrupted** sont conçus en Suède et fabriqués dans le sud de la France. Tous sont zéro plastique. Chaque produit solide contient une sélection minutieuse d'ingrédients doux, incluant des fragrances 100 % biologiques certifiées Ecocert et des huiles reconnues pour leurs propriétés hydratantes et adoucissantes. Beauty Disrupted reverse 20 % de ses bénéfices à des associations qui protègent la planète et luttent contre le dérèglement climatique. La gamme comprend des shampoings solides, des après-shampoings, des savons pour le corps, des mousses à raser solides et des savons extra doux pour les mains.

E-shop www.shopbeautybykroonen.com



Valmont

UNE PEAU DÉSALTÉRÉE

La ligne **HYDRA3 REGENETIC** booste l'hydratation en infusant de l'eau au cœur de la cellule. La gamme comprend un sérum anti-âge activateur d'hydratation, une crème goutte à goutte anti-âge et une émulsion hydratante contour des yeux.



Pour le corps, **Body 24 Hour** est aussi riche que sa texture est légère. Grâce à son cocktail d'actifs de pointe qui hydrate, nourrit et sublime la peau, c'est une délicieuse caresse que l'on reçoit à chaque utilisation.

Dior

RÉÉDITION ORCHESTRÉE PAR FRANCIS KURKDJIAN

Un trio de fragrances singulières et complémentaires compose la **Collection Privée Christian Dior**. **Eau Noire**, **Cologne Blanche** et **Bois d'Argent** étaient réclamées depuis qu'elles ont été créées. Francis Kurkdjian, arrivé en 2021 en tant que directeur de la Création Parfum chez Dior, a décidé de les rééditer.



LONGUE TENUE



Les rouges à lèvres **Rouge Dior Forever** reviennent avec une formule innovante offrant 16 h de tenue, sans transfert, habillés d'un nouvel écran toujours plus couture au fini bleu nuit ultra-mat. À assortir aux 8 nouvelles teintes des vernis à ongles.



SURPRISE OLFACTIVE



J'adore Parfum d'eau échappe à toutes les règles de composition habituelles. Composée d'eau et de fleurs, sans aucune trace d'alcool, la fragrance ouvre une voie nouvelle à l'univers de la parfumerie.

DES FÊTES EN OR

Des palettes **5 Couleurs Couture** au **Rouge Blush**, en passant par les rouges à lèvres **Rouge Dior** ou **Dior Addict**, ou encore **les Dior Vernis**, toutes les couleurs et textures, gravées de motifs de constellations, évoquent la féerie d'un ciel d'hiver étoilé.



Les Infusions de Prada

2 NOUVELLES FRAGRANCES



Infusion d'Ylang et **Infusion de Vanille** rejoignent la collection des parfums *Seconde peau* de la Maison, désormais constituée de 9 fragrances. Comme les eaux de parfum précédentes, elles se dévoilent dans une nuance qui évoque leur ingrédient phare, avec une touche de fantaisie.

Prada

ENTRE MYSTÈRES ET CONTRADICTIONS

Née d'un bouquet intemporel de fleurs blanches réinventé dans une signature avant-gardiste, encapsulé dans un flacon triangle, la nouvelle fragrance **Prada Paradoxe** explore les contradictions en balançant entre savoir-faire artisanal et technologie, tradition et modernité, audace et élégance, rigueur et fantaisie.



L'Oréal

EFFET FAUX CILS EN 2 ÉTAPES

Les 2 brosses et les formulations innovantes de la gamme de mascaras **PRO XXL** vous donneront l'impression d'avoir eu recours à un traitement professionnel. Si vous avez les cils droits, optez pour le mascara **PRO XXL LIFT**, pour un effet



rehaussement de cils ; si vous avez des cils fins, le mascara **PRO XXL VOLUME** donnera un effet de faux cils 3D ; enfin, si vous avez des cils courts, le mascara **PRO XXL EXTENSION** leur donnera un effet extension instantané.

Acqua Di Parma

SILLAGE SURPRENANT



Le magnolia, fleur somptueuse aux pétales veloutés, est la protagoniste de la fragrance **Magnolia Infinita**, qui nous rappelle la même émotion olfactive que celle de la période des magnolias en fleur. Les formats 20, 100 et 180 ml sont proposés dans le flacon emblématique Art Déco en verre transparent.

www.acquadiparma.com

Garnier

PAS DE GASPILLAGE D'EAU

En moyenne, nous utilisons 14 litres d'eau pour laver et rincer nos cheveux à la maison. La nouvelle génération d'après-shampoings de **Garnier** sont sans rinçage, composés de 98 % d'ingrédients d'origine naturelle et *cruelty free*. Formulés à partir d'avocat, miel, noix de coco, argan, avoine..., ils répondent aux besoins particuliers de vos cheveux.



Clinique

UN CÂLIN POUR LES LÈVRES

Les nouvelles formules des **Pop Plush™ Creamy Lip Glosses** sont brillantes à souhait, nourrissantes et hydratantes. 8 teintes sont disponibles.



Stendhal

SOINS ANTI-ÂGE CIBLÉS

3 gammes pour combattre les signes de l'âge à chaque étape de la vie. **Recette Merveilleuse** s'adresse aux femmes de 30, 40 et 50 ans et plus, en ciblant spécifiquement les besoins de la peau de chaque tranche d'âge.



Ligne *Recette Merveilleuse Expertise*, pour les femmes de plus de 50 ans.

Seed to Skin

QUAND NATURE ET SCIENCE SE RENCONTRENT

Seed to Skin est une gamme de soins de luxe, formulée par des experts qui associent ingrédients naturels à une science moléculaire avancée et fabriquée à la main dans le laboratoire ultramoderne du domaine toscan Borgo Santo Pietro. Tous les produits contiennent de fortes concentrations d'ingrédients actifs et naturels qui stimulent la régénération cellulaire et le processus anti-âge.



The Clarity Cleanse, un nettoyant quotidien aux enzymes pour le visage.

La gamme est disponible en Belgique chez Beauty by Kroonen. E-shop www.shopbeautybykroonen.com



The Midnight Miracle, une huile réparatrice de nuit, et *The Cure*, un complexe hydratant pour le jour et la nuit.

Des écrits intéressants et bien documentés sur des sujets divers, des récits qui font froid dans le dos, une biographie, une aventure théâtrale, un exploit technique et humain, et un ouvrage à caractère professionnel : notre sélection va vous séduire.

Michel Nivoix

Influence

L'influence sociale est souvent déterminante dans le succès d'un produit ou d'une marque. Mais alors, comment rendre quelque chose populaire ? Jonah Berger explique dans ce livre la science secrète derrière le bouche-à-oreille et la transmission sociale et, surtout, la méthode STEPPS, abréviation de mots anglais qui signifient capital social, déclencheurs, émotion, visibilité, valeur pratique, récit.

Jonah Berger, qui a initié des centaines d'événements, consulte régulièrement pour des organisations comme Google, Apple, Nike et la Fondation Gates. De telles références viennent corroborer son savoir-faire dans le domaine de l'influence sociale. Des pages très pertinentes.

Contagieux

La méthode culte de l'influence sociale de Jonah Berger

Pearson (195 pages – 18,50 EUR)



Au bout du chemin

De retour dans les Alpes, Terence, cartographe et peintre paysagiste dans l'armée de Napoléon, constate que le moulin familial d'Entrève est à l'arrêt, faute d'un débit d'eau suffisant. Terence promet alors à son père, sur son lit de mort, de découvrir la raison qui empêche le torrent de couler. Il part avec un camarade sur « le sentier des âmes », sur les pentes du massif du Mont-Blanc, jusqu'à un hameau menacé par un gigantesque glacier.

Cette équipée lui permettra de trouver la cause de l'assèchement du torrent mais aussi la solidarité et la chaleur humaine, et, surtout, l'amour. Une histoire merveilleuse dans des paysages grandioses.

Le Sentier des âmes de Jean-Guy Soumy

Presses de la Cité (249 pages – 20 EUR)



Grand destin

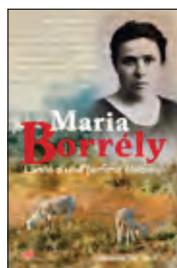
Après Marguerite de Wendel, c'est Maria Borrély que Danièle Henky nous présente aujourd'hui. Grande amie de Jean Giono, elle correspondait avec André Gide. Tous deux, et bien d'autres, furent enthousiasmés par son premier roman et, dans les années trente, Gallimard la publia dans la prestigieuse NRF et lui fit signer un contrat pour dix ouvrages.

Politiquement et journalistiquement engagée, Maria Borrély fut l'une des rares femmes à participer au congrès de Tours de 1920. Plus tard, elle combattit aux côtés de son mari dans la Résistance. Elle se lia aussi d'amitié avec Alexandra David-Néel dont elle partageait les goûts littéraires. Une biographie tout à fait passionnante.

Maria Borrély

La vie d'une femme éblouie de Danièle Henky

Le Papillon Rouge Editeur (256 pages – 20,90 EUR)



Inimaginable

Hunter White, riche investisseur à Wall Street, arrive en Afrique où son guide de chasse, Van Heeren, a tout planifié pour lui permettre de tuer un rhinocéros noir, seul trophée manquant à son palmarès. Mais l'animal a été tué par des braconniers. Pour le calmer, Van Heeren lui propose alors une chasse à l'homme. Hunter accepte à condition que celui-ci soit en état de se défendre. Il sera armé d'un arc et de flèches empoisonnées. S'il meurt, la majorité de la somme versée par Hunter ira à son village. Le pisteur, lui, pourra étudier dans une université américaine.

Mais que vaut ce « code d'honneur » dans une chasse à l'homme par définition illégale ? Glaçant.

Le trophée de Gaea Schoeters

Actes Sud (285 pages – 23 EUR)



Théâtre unique

Une rupture amoureuse pousse Sophie, jeune journaliste à Paris, à revenir dans ses Vosges natales, à Bussang, où des rumeurs courent toujours sur le destin tragique de sa mère, de sa grand-mère, de son arrière-grand-mère, Mariette, orpheline, et la mère adoptive de celle-ci, Nadette, mêlée à un crime jamais élucidé.

Nadette a participé comme d'autres villageois à l'aventure du Théâtre du Peuple créé en 1895 par Maurice Pottecher, l'oncle de Frédéric Pottecher, le célèbre chroniqueur judiciaire qu'en cette année 1986 elle interviewe. L'histoire de sa famille permet de faire défiler celle de cette aventure théâtrale à nulle autre pareille.

Tous au théâtre

d'Elise Fischer

Calmann-Lévy (419 pages – 20,90 EUR)



Grain de sable

Peu après leur mariage, Richard et Jeanne, qui disposent d'un modeste capital, achètent un château Renaissance non loin de Tours, en lisière de la forêt d'Amboise, pour l'aménager en hôtel. Idées, courage, travail : quinze ans plus tard, l'établissement est devenu un lieu incontournable, d'autant que plusieurs petites maisons autonomes ont été construites dans le parc. Et puis une fillette maintenant âgée de dix ans est venue agrandir la famille.

Pourtant, tout bascule lorsque Richard retrouve par hasard Isabelle, un amour de jeunesse qu'il n'a jamais oublié. Mais suffit-il de souffler sur des braises pour rallumer un feu et modifier le cours du destin, au risque de se perdre ? C'est « la » question.

Sans regrets de Françoise Bourdin

Belfond (314 pages – 22 EUR)



Histoire d'hommes

La construction d'un téléphérique constitue toujours une aventure humaine. Celui de l'Aiguille du Midi à Chamonix, capitale mondiale de l'alpinisme, est un symbole fort. Depuis 1905, les projets et aménagements se sont succédé jusqu'à l'inauguration, cinquante ans plus tard, de l'installation actuelle. Cette année-là, ce téléphérique fut cinq fois champion du monde : de puissance, d'altitude, de capacité, de vitesse et de portée.

C'est cette aventure hors du commun que retrace Pierre-Louis Roy dans un ouvrage très documenté et richement illustré. L'occasion aussi d'évoquer d'autres remontées dans le massif du Mont-Blanc. Remarquable.

Une histoire de l'Aiguille du Midi et des téléphériques de Pierre-Louis Roy

Glénat (191 pages – 25 EUR)



Vérités

Au début de la Seconde Guerre mondiale, rien ne prédestinait les médecins à devenir des Résistants : ni leur statut social, ni leur engagement politique, ni leur positionnement idéologique. Pourtant, au lendemain de la défaite, qu'ils soient grands patrons ou jeunes internes, ils vont entrer dans la Résistance et sauver des milliers de vies au péril de la leur.

Cécile Tartakovsky a mené une enquête minutieuse, écouté des récits, lu des carnets intimes, rencontré des survivants, des enfants et des petits-enfants de ces héros de l'ombre. Le fruit de ce travail est consigné dans ce livre dont nous ne saurions que trop conseiller respectueusement la lecture.

Ces médecins qui ont résisté (1940 – 1945)

de Cécile Tartakovsky

Flammarion (303 pages – 19 EUR)



Édifiant

Tout le monde se souvient de l'attentat qui, en 2002, à Karachi, a coûté la vie à quatorze personnes dont onze ingénieurs français de la Direction des Constructions navales, cependant que vingt blessés, dont onze techniciens français, en étaient également victimes. L'enquête menée par la France a révélé une sombre affaire de rétrocommissions qui fit scandale et qui donne des politiques une image peu reluisante.

Partant de faits et personnages réels, Olivier Truc a repris l'enquête sur place tout y ajoutant une pointe de fiction. Le résultat est ce thriller politique captivant qui apporte des réponses sur cet attentat mais aussi sur les luttes de pouvoir régionales et syndicales en France.

Les sentiers obscurs de Karachi d'Olivier Truc

Métaillé (265 pages – 19,60 EUR)



Trop curieuse

Il n'est pas toujours conseillé de vouloir faire la lumière sur des faits lorsqu'il est question d'argent : c'est ce que va découvrir et expérimenter Valérie Lafarge, journaliste dans un grand hebdomadaire parisien, envoyée en Haute-Corrèze pour élucider l'assassinat d'un militant écologiste médiatique. Question centrale : quels intérêts était-il venu déranger ?

Hébergée dans une maison d'hôtes, Valérie apprend de la propriétaire que le militant s'intéressait à la coupe sauvage d'arbres séculaires au détriment de petits propriétaires forestiers. Un traquenard sinistre lui fait comprendre qu'à vouloir trop creuser, elle risque sa vie. Mais Valérie s'obstine. Palpitant.

Coupe rase de Georges-Patrick Gleize

Calmann-Lévy (309 pages – 19,90 EUR)



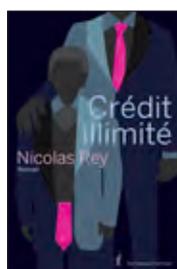
Méchant fils

Proche de la cinquantaine, Diego Lambert est totalement ruiné. Seule solution : demander de l'aide à son père, patron d'une multinationale de céréales. Ce dernier lui propose cinquante mille euros s'il remplace la DRH, en arrêt maladie, le temps d'une restructuration de l'entreprise et de la mise en œuvre d'un plan social. Diego accepte mais n'entend pas licencier quinze salariés comme le lui a demandé son père. Et tout va déraiser.

Ce roman porte sur l'entreprise, l'économie de la rentabilité et les dérives capitalistes un regard satyrique qui fait un bien fou. On se délecte de bout en bout, d'autant que l'écriture de Nicolas Rey est, pour sa première fiction, aérienne.

Crédit illimité de Nicolas Rey

Au diable vauvert (207 pages – 18 EUR)



Nous vous recommandons aussi

Ceux des quais de Nathalie Bianco

Sixième(s) (309 pages – 19 EUR)

La vie est une affaire personnelle... la cheville de Valérie Fauchet

Les Editions Ipanema (160 pages – 17 EUR)

L'escadron noir de W. R. Burnett

Actes Sud (388 pages – 23,70 EUR)

Deux découvertes, l'une vocale, l'autre instrumentale, de la trompette, de l'accordéon, des pages classiques dont l'interprétation confine au sublime et un ultime concert en France d'un pianiste dans de magnifiques improvisations : ce programme devrait vous séduire.

Michel Nivoix

Moments privilégiés

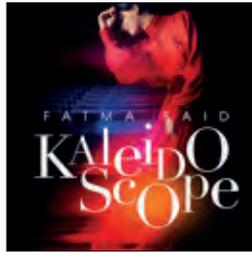
La soprano égyptienne Fatma Saïd, qui a étudié le chant au Caire, à Berlin et à Milan ne se cantonne pas à un seul genre musical. Elle excelle dans les répertoires les plus divers, faisant le grand écart entre Joaquin Nin et Charles Gounod en passant par André Messager, Serge Gainsbourg et Franz Lehar, quelques-uns parmi une quinzaine ici honorés.

Très beau timbre, voix bien en place, sensibilité : Fatma Saïd est l'une des grandes du paysage lyrique actuel. Elle est accompagnée par l'excellent Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo dirigé par Sascha Goetzl. Des moments privilégiés.

Fatma Saïd

Kaléidoscope

(Warner Classics)



Original

Depuis son plus jeune âge, Félicien Brut est passionné par l'accordéon. Son disque *J'ai deux amours* est un hommage à cet instrument et à Paris, l'un et l'autre entretenant des liens particuliers. Au programme : des chansons populaires revisitées, trois créations pour accordéon et orchestre, et des transcriptions inattendues de musique classique, de Rossini à Stravinsky en passant par plusieurs autres compositeurs.

Soutenu par l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine sous la baguette de Pierre Dumoussou, Félicien Brut nous charme par son originalité et sa poésie.

Félicien Brut

J'ai deux amours

(Erato)



Nouvelle lecture

Pour François-Xavier Roth, la 4^e symphonie de Gustav Mahler est une symphonie « parfaite ». La particularité de cette interprétation est qu'elle est historiquement informée et le fruit d'un travail en profondeur du fondateur, en 2003, de l'orchestre Les Siècles dont les musiciens ont, pour cette interprétation, utilisé des instruments allemands et autrichiens des années 1900, et joué sur des cordes en boyaux. D'où des sonorités d'une merveilleuse précision et d'une grande élégance.

Cette nouvelle lecture de l'oeuvre est tout à fait intéressante. On soulignera aussi la remarquable prestation de la soprano Sabine Devieille.

Gustav Mahler

Symphony n°4

(Harmonia Mundi)



Contrat rempli

Chaque nouveau disque d'Alison Balsom est un événement. Celui-ci ne déroge pas à la règle. Pour son seizième, la trompettiste britannique nous entraîne dans un voyage musical qui nous conduit du Nouveau Monde à la vieille Europe avec de merveilleux arrangements dont l'objectif est de mettre la trompette au premier plan sans trahir les intentions des compositeurs.

On apprécie ici des pages de Leonard Bernstein, Aaron Copland, George Gerschwin, Charles Ives, Joaquin Rodrigo et Kurt Weill au service desquels s'est mis le Britten Sinfonia dirigé par Scott Stroman. Le résultat est à la hauteur des espérances.

Alison Balsom

Quiet City

(Warner Classics)



Habité

Cinquante ans après la sortie de son premier disque, *Bordeaux Concert* est l'enregistrement du concert que donna Keith Jarrett à l'Opéra National de Bordeaux en 2016, le dernier donné en France lors de son ultime tournée européenne cette même année.

Cet immense pianiste nous offre, lors de ce qui fut aussi l'une de ses dernières apparitions en public, treize improvisations particulièrement inspirées, dans des genres différents abordés avec un égal bonheur. Plus que jamais habité par un instrument qu'il fait résonner avec un beau lyrisme, Keith Jarrett signe ici un moment exceptionnel.

Keith Jarrett

Bordeaux Concert

(ECM)



Grand art

L'oiseau de feu d'Igor Stravinsky est une oeuvre exigeante et *Apollon musagète*, du même compositeur, a la particularité d'avoir été conçue pour un orchestre essentiellement de cordes, ce qui présente certaines difficultés, notamment au niveau des équilibres.

Chef principal de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg depuis 2015, l'Espagnol Gustavo Gimeno n'est tombé dans aucun des pièges de ces deux ballets et associe dans ces interprétations trois qualités essentielles : la précision, l'autorité et la subtilité. Il offre ici deux superbes opportunités à cet orchestre de démontrer son très haut niveau. Du grand art.

Igor Stravinsky

L'oiseau de feu – Apollon musagète

(Harmonia Mundi)



20 | 29-30TH
23 | JUNE

ictspring.com



The place where Digital,
Tech and Science **merge** <

ICT spring

> *Time for change* <

Save the date

FARVEST

#MARKETING #EVENTS PUBLISHING

Donnez une longueur

d'avance à votre business

ing.lu/business

